

Le Contrat Des Possibles

Engagement « Quartiers 2030 »

Programmation 2025

Appel à projets dans le cadre du contrat de ville 2024-2030
du territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence



Sommaire

I. Préambule

- a. Rappel de l'organisation du nouveau contrat de ville
- b. Partenaires institutionnels du contrat de ville

II. Conditions d'éligibilité et géographie prioritaire

- a. Conditions et critères d'éligibilité
- b. Géographie prioritaire métropolitaine

III. Les grandes orientations de la programmation 2025

IV. Les modalités de dépôt et calendrier

V. Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

VI. Autres dispositifs de financements

VII. Déclinaisons communales



I. Préambule

L'appel à projets 2025 s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2024-2030 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, intitulé "Le Contrat des Possibles". Celui marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'orientations co-construites avec l'ensemble des acteurs durant l'année 2024 pour une métropole plus inclusive et solidaire en direction de ses territoires les plus fragiles.

Le Contrat des Possibles se veut un moteur d'une nouvelle dynamique territoriale.

En s'appuyant sur des conventions communales, il prend en compte les spécificités de chaque territoire, lesquelles seront approfondies grâce à la finalisation des projets de quartier en décembre 2024. Ces derniers, élaborés en concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs, permettront de renforcer une animation territoriale répondant mieux aux besoins locaux avec comme objectif de renforcer la cohésion sociale.

Les associations sont au cœur de cette transformation. Elles jouent un rôle primordial dans l'action territoriale, favorisant le développement et l'amélioration au quotidien du lien social. Leurs implications, leurs expertises et leurs capacités à mobiliser les habitants sont essentielles pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

Répondant à une demande exprimée de longue date par les partenaires associatifs, cet appel à projets a pour ambition d'affirmer un enjeu du nouveau contrat de ville « la simplification des démarches administratives pour les associations ».

Grâce à la mise en place d'une plateforme de dépôt commune aux principaux financeurs et par le développement de conventions pluriannuelles d'objectifs, le contrat de ville a pour objectif d'alléger pour les partenaires associatifs les contraintes administratives au bénéfice de leurs actions de terrain.

Les associations œuvrant à l'amélioration de la vie des habitants sont invitées à participer à cet appel à projets, à apporter leur créativité, leur énergie et leur engagement pour les quartiers politique de la ville métropolitains.

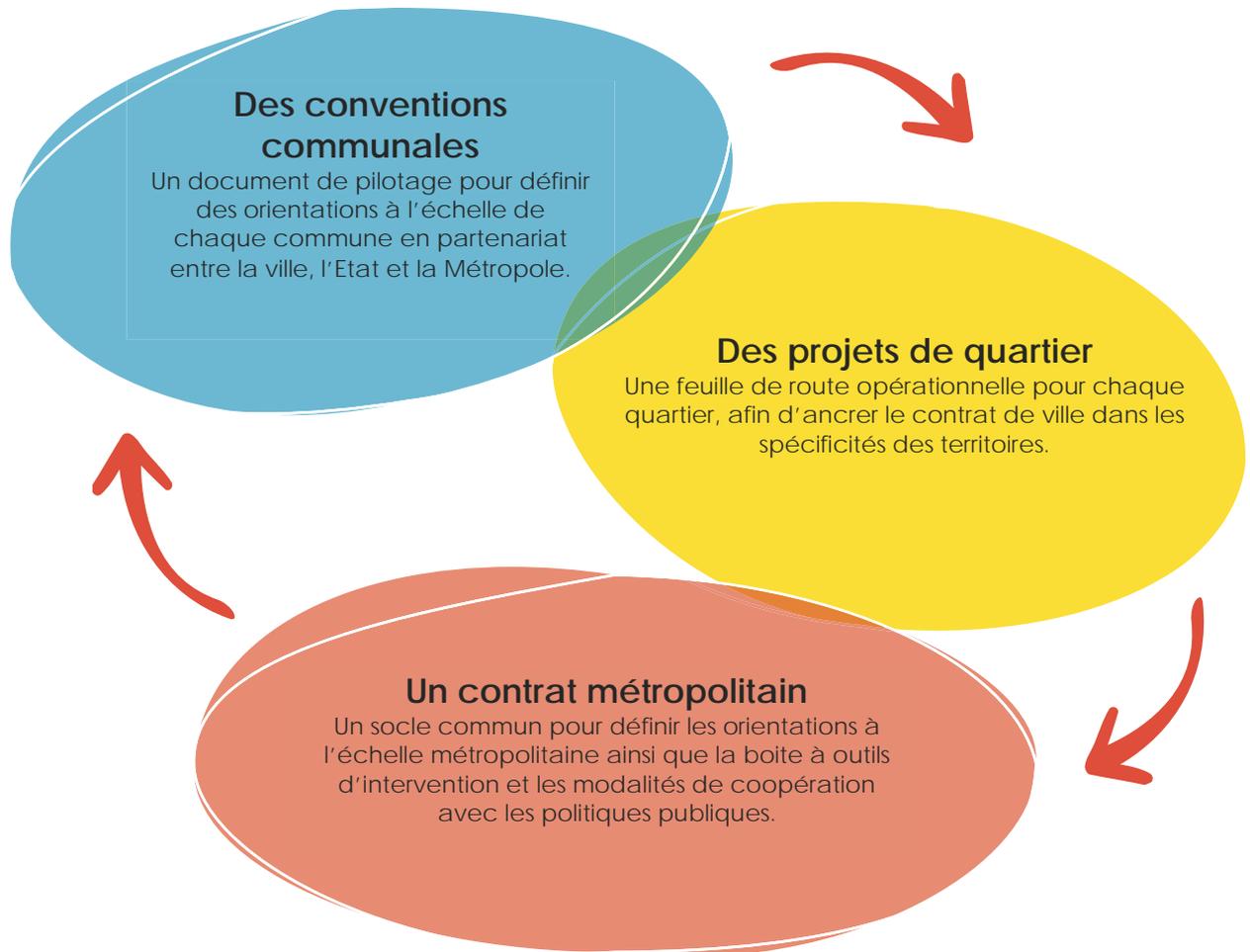
a) Rappel de l'organisation du nouveau contrat de ville

La programmation 2025 est en adéquation avec l'organisation du nouveau contrat de ville qui repose sur trois échelles territoriales.

Un socle métropolitain qui présente une vision collective et partagée. Il identifie les grandes priorités qui font sens pour l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire métropolitain.

Des conventions communales qui permettent aux maires, à l'Etat et à la Métropole de disposer d'un outil de pilotage et d'énoncer leurs priorités selon les spécificités des territoires communaux.

Des projets de quartier qui constituent des feuilles de route opérationnelles pour les partenaires institutionnels et les acteurs de terrain. Ces derniers sont actuellement en cours de construction ; ils seront finalisés en fin d'année 2024.



b) Partenaires institutionnels signataires du contrat de ville

Le contrat de ville constitue le cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires reposant sur un partenariat institutionnel ainsi que des représentants de la société civile, en particulier les associations et habitants des quartiers concernés.

La liste des signataires du contrat de ville métropolitain est la suivante :

- Le préfet des Bouches-du-Rhône, le préfet de Police, la présidente de la Caisse d'Allocations Familiales, la directrice territoriale de France Travail, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, le directeur académique des services de l'éducation nationale, le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse, le président du tribunal judiciaire de Marseille, le procureur de la république près le tribunal judiciaire de Marseille, la présidente du tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence, le procureur de la république près le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence ainsi que la procureure de la république près le tribunal judiciaire d'Avignon.
- Les maires des communes d'Aix-en-Provence, Aubagne, Berre-l'Étang, Istres, Gardanne, La Ciotat, Marignane, Marseille, Martigues, Miramas, Pertuis, Port de Bouc, Port-Saint-Louis du Rhône, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons, Vitrolles.
- La présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- La présidente du Département des Bouches-du-Rhône
- La banque Publique d'Investissement France, la Caisse des Dépôts et Consignations
- Les bailleurs sociaux : 13 Habitat, 3F Sud, 1001 Vies Habitat Logis Méditerranée, Adoma, CDC Habitat, Erilia, Famille et Provence, Grand Delta Habitat, Habitat Marseille Provence, ICF Habitat, Marseille Habitat, Ouest Provence Habitat, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, SEMISAP, SEMIVIM, SFHE, Unicil, Vilogia.



SCIENCE



II. Conditions d'éligibilité et géographie prioritaire

a) Conditions et critères d'éligibilité

Les associations loi 1901, bailleurs sociaux, établissements publics et autres organismes à but non lucratif peuvent déposer leurs projets à destination des habitants des quartiers prioritaires. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro SIRET.

Le projet devra répondre aux enjeux et aux orientations fixés au titre du nouveau contrat de ville socle et des conventions communales (consultable en ligne).

- La qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, de l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et de son ancrage territorial.

- La cohérence de l'action

La présentation des objectifs poursuivis doit être claire, synthétique et mettre en avant la **complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun** par la mise en œuvre de partenariats structurants et d'une méthodologie d'action en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.

Par principe, et de par sa nature, le contrat de ville regroupe des actions additionnelles au droit commun. Il revient au porteur de projet d'expliquer dans son projet en quoi la ou les actions envisagées s'inscrivent en complément du droit commun et de quelle manière elles se situent par rapport aux dispositifs et actions déjà existants.

- La constitution du dossier

Les porteurs de projet sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun, de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants.

L'attention du porteur de projet est attirée sur la nécessité de bien préciser l'ensemble des financements sollicités, qu'ils soient publics (État, collectivités...) ou privés (mécènes, fondations...).

- L'évaluation

Les porteurs de projets sont tenus de définir des indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Le porteur s'engage à fournir des éléments de situation et de rendu compte sur l'évolution et le bilan de son action afin de permettre aux financeurs d'en réaliser la pleine et nécessaire évaluation.

A cet égard, le porteur ne doit pas hésiter à se rapprocher des financeurs pour envisager la meilleure façon d'évaluer son action.

- **Citoyenneté et valeurs de la République**

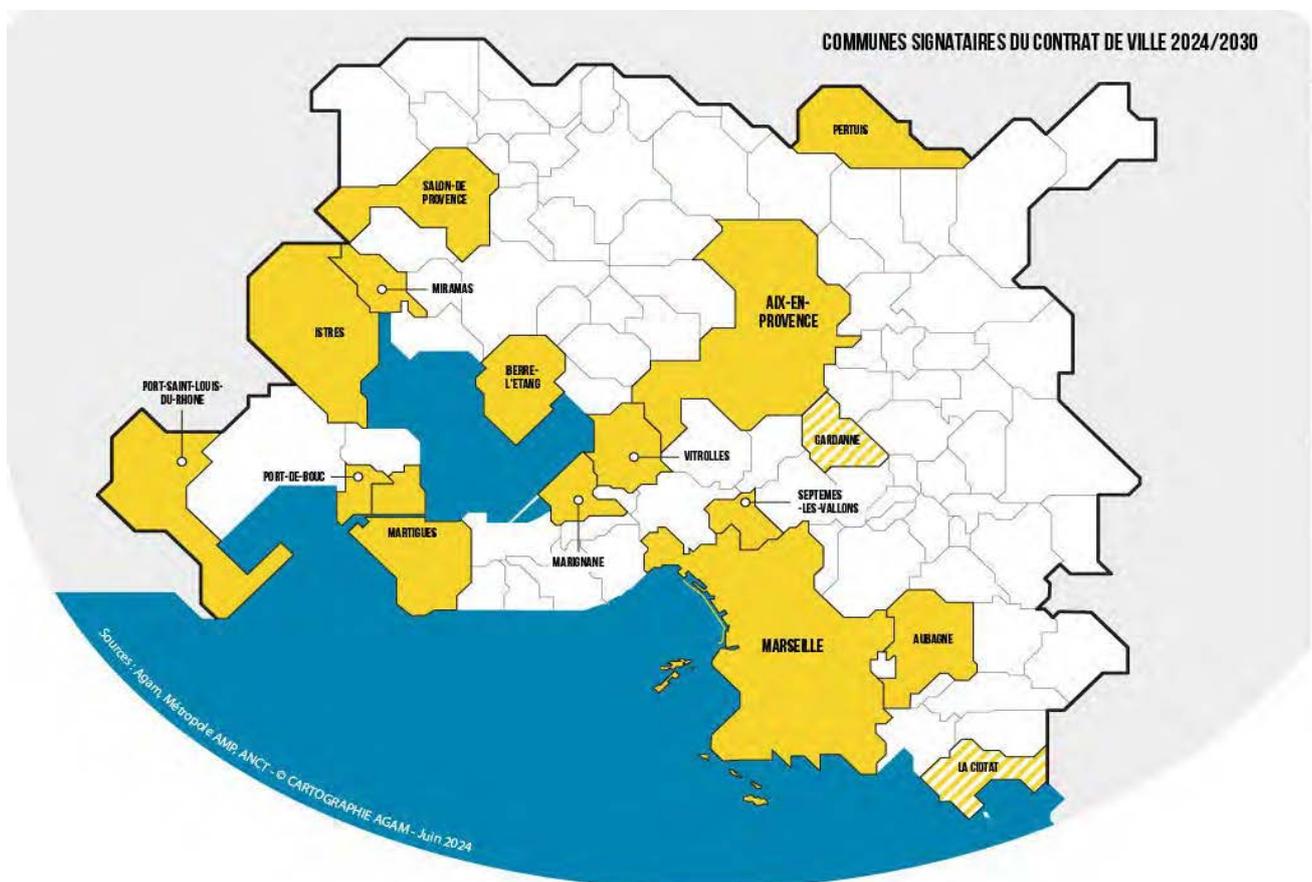
Toute association ou fondation bénéficiant de subventions publiques doit souscrire au contrat d'engagement républicain et veiller à ce que ce contrat soit respecté par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles.

- **Publics cibles**

Les projets doivent cibler les habitants résidant en quartiers prioritaires (voir tableau ci-dessous). Les objectifs d'égalité et de mixité **femme/ homme** devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir argumentés.

b) Géographie prioritaire métropolitaine

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers de la politique de la ville afin de permettre une définition de la géographie prioritaire au plus près des réalités sociales du territoire.



Deux communes ne figurent pas dans la nouvelle géographie réglementaire : Gardanne, inscrite dans le précédent contrat de ville, et La Ciotat.

Ces deux communes souhaitent poursuivre la stratégie de cohésion sociale dans leurs quartiers sortants. La Métropole propose que ces deux communes participent à la gouvernance locale du contrat de ville métropolitain par la formalisation d'une convention communale ainsi que des projets de quartier. Dans le cadre de la programmation 2025 uniquement, des crédits métropolitains et communaux peuvent être mobilisés **sur la commune de La Ciotat**.

Liste des quartiers concernés

Aubagne	Le Charrel
Aix-en-Provence	Beisson ; Encagnane ; Corsy ; Jas de Bouffan
Berre-l'Étang	Quartier Centre-Ville ; Quartier Béalet-Bessons-Mariélie
Istres	Le Prépaou
Marignane	Centre-ville ; Florida Parc
Marseille	Centre-ville 1 ^{er} et 2 ^e arrondissements ; centre-ville 3 ^e arrondissement ; La Cravache Le Trioulet ; La Cayolle ; La Soude Bengale ; La Sauvagère ; Benza ; Château Saint Loup ; La Capelette ; Saint Thys ; Air Bel ; La Rouguière ; Valbarelle Néréides Bosquet ; Les Escourtines ; Caillois La Moularde ; Le Petit Séminaire ; La Marie ; Les Olives ; Malpassé Corot ; Balustres Cerisaie ; Frais Vallon ; Le Clos La Rose ; Saint Jérôme Les Tilleuls ; Canet Arnavaux Jean Jaurès ; La Simiane La Paternelle Vieux Moulin ; Saint Gabriel Bon Secours ; Grand Saint Barthélémy ; Le Castellas Les Micocouliers ; La Visitation - Bassens ; Plan d'Aou Saint Antoine ; Saint Louis Campagne Lévêque ; Cap Janet La Cabucelle Les Crottes ; Les Ayalades ; Kalliste La Granière La Solidarité ; La Savine Bosphore ; Les Tilleuls La Maurelette ; La Viste ; Consolat Ruisseau Mirabeau ; La Castellane La Bricarde ; Saint Henri ; Saint André
Martigues	Mas de Pouane ; Notre Dame Des Marins ; Boudème-Les Deux Portes-Bargemont ; Canto Perdrix
Miramas	La Carraire ; La Maille
Pertuis	Centre ancien
Port-de-Bouc	Les Aigues Douces ; Les Comtes

Port-Saint-Louis-du-Rhône	Quartier prioritaire de Port-Saint-Louis
Salon-de-Provence	Les Canourgues ; La Monaque
Septèmes-les-Vallons	La Gavotte - Peyret
Vitrolles	Secteur Centre ; La Frescoule
La Ciotat *	Maurelle/Matagos ; centre-ville ; Fadeloup/Jonquet

* Hors géographie prioritaire

Certains territoires ont été identifiés comme des poches de pauvreté dans les conventions communales. Les déclinaisons territoriales de l'appel à projets précisent ces territoires.

Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher des interlocuteurs de l'Etat habituels du contrat de ville pour identifier les modes d'intervention.

Dans le cadre des contrats de ville, l'État reconnaît les quartiers de La Pinette à Aix-en-Provence, La Tourtelle Nord à Aubagne et le centre-ville à Miramas.



III. Les grandes orientations de la programmation 2025

Les 5 grandes orientations du contrat de ville donnent une place centrale à l'habitant.

Issues du processus de co-construction du contrat ayant réuni les partenaires institutionnels, associatifs et citoyens, elles appellent à considérer les différents leviers d'action au prisme du parcours de vie d'un habitant.

Elles ciblent ainsi :

- L'enfant, ou l'adolescent, qui doit **grandir et s'épanouir**
- Le jeune puis l'adulte qui cherche à **travailler et entreprendre**
- Le ménage qui **habite son logement, son quartier, sa ville**
- Le citoyen qui aspire à **accéder aux services publics, à ses droits à s'émanciper**
- La personne qui souhaite **prendre soin de sa santé et de sa qualité de vie**



Ces 5 orientations structurent le cadre de réflexion et d'action transversales du contrat de ville en réponse aux grands défis communs de cohésion sociale et urbaine identifiés à l'ensemble des territoires métropolitain.

Important : les politiques de droit commun et d'autres dispositifs financiers (investissement...) doivent être mobilisés en priorité pour répondre aux enjeux détaillés ci-dessous. La programmation politique de la ville ne peut répondre à elle seule à l'ensemble de ces orientations. Les projets déposés seront instruits et analysés au regard de la plus-value, la complémentarité et la cohérence avec l'ensemble des réponses existantes.



Pour mieux grandir et s'épanouir

Scolarité & apprentissage

- Accompagner les enfants et les jeunes tout au long de leur scolarité (de la maternelle au lycée), notamment aux périodes charnières
- Favoriser le bien-être à l'école et un climat scolaire épanouissant
- Encourager la persévérance scolaire en proposant des parcours innovants/alternatifs à la voie scolaire "classique" pour les élèves les plus en difficulté

Ouverture du champ des possibles

- Faciliter l'accès à une diversité de formations et d'orientations (stages, études supérieures, grandes écoles, etc.)
- Appuyer et accompagner le pouvoir d'agir et les initiatives citoyennes des enfants et des jeunes
- Installer des espaces d'expérimentation numérique et d'innovation sociale (Fablab, tiers-lieux, etc.)
- Densifier les expériences de mobilités nationales et internationales

Parentalité/Petite enfance

- Soutenir les parents dans leur fonction éducative (notamment parents d'ados)
- Renforcer le pouvoir d'agir et les initiatives parentales individuelles et collectives
- Accentuer la co-éducation entre l'école, les parents et le quartier
- Amplifier l'accompagnement de la petite enfance en lien avec le soutien aux parents

Sports et loisirs

- Optimiser l'accession à un sport licencié (public féminin en particulier)
- Initier des parcours de loisirs éducatifs diversifiés et de proximité sur chaque territoire
- Coordonner, développer et communiquer sur l'offre de départ en vacances à destination des habitants des QPV
- Permettre l'accès aux sites naturels du territoire métropolitain pour la pratique physique et sportive

Culture et arts

- Proposer une offre de pratique culturelle et artistique diversifiée sous forme de parcours (théâtre, musique, cinéma, patrimoine, culture numérique, scientifique...)
- Développer le goût de la lecture, de l'écriture et de l'expression sous toutes ses formes et à tous âges
- Promouvoir l'éducation aux images, aux médias et aux enjeux de société dès le plus jeune âge
- Faire de la culture et des arts un levier de découverte, d'inclusion et d'insertion professionnelle



Pour mieux vivre dans son quartier

Espaces publics

- Soutenir les projets de transition écologique dans les QPV (nature en ville / agriculture urbaine, etc.)
- Faire des espaces publics des lieux de socialisation et de mixité
- Révéler / valoriser les potentiels d'usage des espaces en friche
- Développer l'art dans l'espace public et la collaboration entre habitants et artistes

Logement

- Favoriser l'accompagnement social des ménages les plus vulnérables dans leur logement et leur parcours résidentiel
- Soutenir les occupants du parc privé dégradé dans leurs droits et leurs devoirs
- Développer les actions de sensibilisation et de prévention à la précarité énergétique
- Sécuriser et favoriser les modes de connections solidaires à internet

Accessibilité physique pour tous

- Améliorer la qualité d'usage dans la chaîne des déplacements des habitants (du logement à l'extérieur du quartier)
- Encourager les habitants à l'usage des mobilités actives par la réalisation d'aménagements adéquats et des actions de sensibilisation

Gestion urbaine et sociale de proximité

- Renforcer les interventions de gestion dans les espaces publics
- Soutenir les initiatives dans le champ de l'économie circulaire pour la collecte et le réemploi des déchets
- Encourager des aménagements de sécurisation passive ou d'urbanisme tactique
- Soutenir des actions de prévention de la délinquance

Equipements

- Améliorer le maillage associatif dans les quartiers
- Améliorer la visibilité et la qualité des équipements de proximité
- Développer des nouvelles formes d'équipements de proximité qui permettent une mixité d'usages (résidence d'artistes, numérique...)



Pour mieux travailler et entreprendre

Activité économique et économie sociale et solidaire (ESS)

- Expérimenter un "urbanisme favorable à l'emploi" (mobilisation de foncier, implication des habitants et des acteurs économiques)
- Renforcer l'écosystème d'accompagnement à l'émergence et la viabilité de l'ESS dans les QPV
- Connecter les QPV aux grandes filières économiques du territoire métropolitain
- Rapprocher les entreprises des structures d'insertion par l'activité économique

Inclusion et lutte contre les discriminations

- Renforcer la formation du réseau des acteurs de l'emploi contre les discriminations
- Outiller les personnes concernées
- Engager les entreprises pour des recrutements plus inclusifs
- Communiquer sur l'enjeu d'égalité femmes/hommes

Entrepreneuriat

- Développer et sécuriser les parcours d'entrepreneurs issus des QPV
- Soutenir les programmes innovants qui permettent d'élargir les réseaux et les marchés
- Repérer, informer et accompagner tous les potentiels entrepreneurs y compris les personnes déjà en emploi

Accompagnement et levée des freins

- Mieux capter les publics avec des démarches « d'aller-vers » pour rompre avec l'isolement social et favoriser l'accès à l'emploi
- Amplifier les dynamiques collectives et partenariales
- Transformer les pratiques et les postures d'accompagnement

Ouverture des possibles

- Développer la découverte des métiers et l'immersion des entreprises dès les stages de 3^e
- Amplifier l'accès à l'apprentissage des jeunes des QPV
- Développer des outils de formation innovants dans les parcours d'insertion par l'activité économique
- Favoriser la rencontre demandeur/employeur
- Valoriser les compétences des habitants



Pour mieux accéder à ses droits

L'accès aux services publics, aux droits sociaux et juridiques

- Renforcer des accueils spécifiques (droit des étrangers, permanences juridiques)
- Maintenir les lieux physiques d'accompagnement des habitants vers leurs droits au cœur des quartiers
- Cartographier et coordonner les acteurs locaux dans le cadre des projets de quartier
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs spécialisés et acteurs de proximité

Faciliter l'autonomie des publics

- Participer à lever les freins préalables (mobilité, modes de garde...)
- Développer les ateliers sociolinguistiques
- Développer des ateliers collectifs d'information et de maîtrise des outils informatiques
- Repérer et adapter les canaux de communication aux publics
- Développer les démarches d'aller vers

L'inclusion numérique

- Soutenir l'équipement, la connexion des foyers
- Favoriser le maillage territorial des espaces et acteurs du numérique ainsi que la coordination et l'échange de pratiques
- Accompagner les habitants et les professionnels aux différents usages du numérique
- Prévoir la formation des médiateurs numériques

La lutte contre les discriminations

- Assurer la présence en proximité de permanences juridiques et d'accompagnement des victimes
- Renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de toutes formes de discriminations
- Faire connaître les différents centres d'information, d'accueil et d'accompagnement contre les discriminations



Pour mieux s'émanciper

La relation aux habitants et l'accompagnement des dynamiques collectives...

- Reconnaître l'expertise d'usage des habitants et des collectifs
- Appuyer et accompagner les initiatives collectives sans les orienter
- Soutenir les dynamiques de transmission (culturelles, mémorielles, citoyennes)
- Co-élaborer les projets avec les habitants (charte citoyenne...)

Au service de la participation citoyenne et démocratique

- Assurer la représentation et l'implication des habitants et de la société civile dans la gouvernance du contrat de ville
- Développer un dispositif d'animation du débat public pour accompagner l'action publique

La promotion de l'égalité

- Développer une approche professionnelle non discriminatoire (formation, outils)
- Sensibiliser les acteurs autour des préjugés, des stéréotypes, pour lutter contre le racisme, le sexisme, la LGBTphobie et contre toutes formes de discriminations
- Outiller les personnes concernées

La culture comme outil d'émancipation

- Travailler à une meilleure accessibilité à la culture en réduisant les freins (psycho-sociaux et liés à la mobilité, la tarification...)
- Permettre la découverte d'actions culturelles et artistiques de qualité hors QPV favorisant la mixité sociale par un accompagnement individuel et collectif.
- Développer et valoriser les pratiques artistiques et culturelles de qualité de proximité dans le respect des droits culturels



Pour mieux préserver sa santé et sa qualité de vie

Santé mentale

- Promouvoir la santé mentale notamment auprès des jeunes et des adolescents (compétences psychosociales, etc.)
- Développer les réponses permettant de lutter contre la souffrance psychique des habitants
- Aller vers et coordonner les parcours de soin des plus isolés

Maladies chroniques liées aux modes de vie

- Lutter contre la sédentarité, l'inactivité physique et les mauvaises habitudes alimentaires
- Développer des dynamiques de prévention et de prise en charge de l'obésité infantile
- Promouvoir des dispositifs d'activités physiques adaptées, les actions d'éducation nutritionnelle et l'éducation thérapeutique du patient

Santé des enfants et des jeunes

- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser la prévention précoce
- Améliorer la prévention des troubles de l'apprentissage (langagiers, sensoriels, psychomoteurs, comportementaux)
- Développer des actions d'éducation à la santé (alimentation et activité physique, écrans, sommeil, hygiène bucco-dentaire)
- Favoriser le développement des compétences psycho-sociales

Conduites à risques

- Prévenir les conduites sexuelles à risque
- Prévenir les consommations de substances psychoactives
- Favoriser une approche par la réduction des risques
- Informer sur les structures d'accompagnement existantes

Environnement

- Développer les programmes d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Promouvoir des aménagements adaptés à travers des démarches d'urbanisme favorable à la santé, et d'évaluation d'impact en santé (par exemple des équipements incitatifs à la pratique du sport et aux déplacements actifs, l'accès à des espaces verts...)

Accès à la prévention et aux soins

- Informer, sensibiliser et accompagner les habitants sur l'accessibilité aux soins et l'offre existante
- Accompagner le développement de l'offre de soin (Maisons de santé pluriprofessionnelles, téléconsultation et médiation numérique...)
- Soutenir le développement de la médiation en santé
- Améliorer l'accès au dépistage et à la vaccination



Sandrine

Man de travail

IV. Les modalités de dépôt et calendrier

a) Les modalités de dépôt

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Le détail de modalités de dépôt sont détaillées de façon spécifique dans chaque déclinaison communale : cliquer sur le lien correspondant à la collectivité ou se déroule votre(vos)projet (s) en fin de document.

Un tutoriel est disponible en annexe pour vous guider sur la plateforme Dauphin.

b) Calendrier de dépôt et d'instruction

DATES	ETAPES
Mardi 1 ^{er} octobre 2024	Lancement officiel de l'appel à projets, plateforme Dauphin
Vendredi 15 novembre 2024 à minuit	Date limite de dépôt des dossiers sur plateforme Dauphin
Du 15 novembre 2024 au 17 janvier 2025	Phase d'instruction technique des dossiers
Du 20 janvier au 8 février 2025	Organisation des COTECH territoriaux
Du 8 au 21 février 2025 (vacances scolaires)	Préparation COPIL
Du 24 février au 7 mars 2025	Organisation des COPIL par territoire communal et validation de la programmation 2025
Avril 2025	Présentation délibération instances métropolitaines et autres circuits des différents financeurs.



V. Conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

Dans le cadre du lancement de la programmation 2025 du nouveau contrat de ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) se présentent comme un cadre stable pour les associations, en leur assurant un financement pluriannuel leur permettant de planifier leurs activités sur plusieurs années et d'innover dans leurs approches.

Ces conventions s'inscrivent dans la dynamique impulsée par les nouvelles orientations de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030. Elles permettent aux porteurs d'avoir plus de visibilité dans la durée pour les projets les plus structurants pour les territoires.

Les projets pouvant faire l'objet d'une pluriannualité devront répondre à plusieurs critères :

- o Des projets s'inscrivant dans la durée (de 2 à 3 ans) et ayant un caractère impactant par rapport aux projets de territoire et alignés avec les orientations du contrat de ville.
- o Les porteurs doivent démontrer et argumenter spécifiquement les motivations de solliciter une CPO pour leurs projets.
- o Les porteurs devront expliciter l'évolution du projet sur les 3 ans en fixant des indicateurs d'évaluation identifiables à chaque étape du projet.

Le comité technique évaluera de façon individuelle chaque demande concernant un projet déployé sur une période allant de 2 à 3 ans. Toute demande formulée par un porteur ne sera donc pas systématiquement acceptée sur son caractère pluriannuel.

Les CPO permettront de mobiliser efficacement des financements et de déployer des actions pérennes, répondant aux besoins des habitants tout en s'inscrivant dans une logique de développement territorial local.

La faisabilité de financement en CPO devra être travaillée en amont et de manière concertée avec les financeurs. Le porteur est invité à se rapprocher bien en amont de ses interlocuteurs territoriaux habituels afin d'interroger l'opportunité d'une CPO au regard des perspectives et du risque financier.

Pour L'Etat :

Une attention sera accordée en priorité aux associations de proximité, de petite taille et bien implantées localement, dont la structuration sera analysée au regard de l'envergure budgétaire (chiffre d'affaires et ressources annuelles), le total de son bilan et le nombre de salariés et/ou bénévoles œuvrant pour la conduite des projets. La structure devra être en mesure de proposer, de manière pérenne, des actions

structurantes, additionnelles du droit commun et répondant à des enjeux stratégiques et durables identifiés par les habitants. L'impact produit sur les bénéficiaires sera notamment analysé. Concernant les centres sociaux, la demande devra correspondre à la durée, restante, de l'agrément délivré.

Les projets devront, dès leur présentation, définir les modalités de leur évaluation qui devra être présentée annuellement aux financeurs. Tout manquement à cette obligation et tout écart significatif avec les objectifs affichés pourront donner lieu à une résiliation de ladite convention.



VI. Autres dispositifs de financement

La mobilisation des dispositifs de financement, tant spécifiques que de droit commun dans un contexte de ressources limitées et de besoins croissants, est un enjeu fondamental.

Une animation territoriale réussie dépend de la capacité à combiner et à explorer les différents dispositifs de financements correspondant le mieux à vos projets. En optimisant l'utilisation de ces financements, nous pourrions maximiser l'impact des actions menées dans les quartiers prioritaires et répondre plus efficacement aux enjeux des territoires.

Les référents territoriaux en charge du suivi de votre dossier sont en capacité de vous accompagner afin de mobiliser le dispositif correspondant le mieux à votre(s) projet(s).

Liste non exhaustive des différents dispositifs métropolitains de financement

Dispositifs	Objets	Dates prévisionnelles Parution
Fonds micro-projets (fonctionnement)	Permet de financer un projet associatif à l'initiative de bénévoles ou d'habitants avec une procédure simplifiée pour un montant inférieur à 3000 €	Lancement à titre expérimental en octobre 2024 sur les communes de Marseille, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Berre-L'Etang. Contactez votre équipe locale
Fonds d'innovation de la cohésion sociale (fonctionnement action)	Financement de projets expérimentaux d'innovation sociale ayant une perspective d'essaimage sur le territoire	Lancement d'octobre 2024 à avril 2025 Parution sur le site métropolitain - plateforme de l'innovation
Fonds jeunesse (Fonctionnement actions)	Financement de projets collectifs favorisant les parcours individuels d'insertion sociale et professionnelle, l'engagement et la mobilité internationale pour des jeunes de 16 à 25 ans	Lancement 10 septembre 2024 et janvier 2025 Parution sur le site métropolitain - plateforme de l'innovation
Programmation contrat de ville 2025 Investissement	Financement de projets d'investissement pour les acteurs associatifs et bailleurs sur les QPV	Lancement début novembre 2025 Parution sur le site métropolitain

VI. Déclinaisons communales

Le nouveau contrat de ville a pour ambition une meilleure prise en compte des spécificités territoriales qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de la programmation 2025.

Les projets de quartier, actuellement en cours, seront finalisés d'ici décembre 2024. Une fois achevés, ils permettront une analyse plus fine et plus pertinente pour l'instruction des projets déposés au titre de la programmation 2024. En offrant une vision détaillée des besoins et des potentialités de chaque quartier, ces projets contribueront à optimiser la sélection et la mise en œuvre des initiatives locales, assurant ainsi une meilleure adaptation aux attentes et aux défis spécifiques de chaque territoire.

Pour connaître les modalités de dépôts et les orientations spécifiques à chaque commune, rendez-vous à la page de votre choix en la saisissant ou cliquez sur le signet/le lien correspondant depuis la table des matières.

Aix-en-Provence – page 29

Aubagne – page 38

Berre L'Etang – page 47

Istres – page 57

La Ciotat – page 64

Marignane – page 73

Marseille – page 83

Martigues – page 95

Miramas – page 102

Pertuis – page 114

Port-de-Bouc – page 121

Port-Saint-Louis-du-Rhône – page 134

Salon-de-Provence – page 143

Septèmes-les-Vallons – page 153

Vitrolles – page 160



LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 Territoire d'Aix-En-Provence



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les actions attendues dans l'Appel à Projets 2025 ciblent les quartiers prioritaires de la ville d'Aix-en-Provence, entendus au sens de la nouvelle géographie prioritaire, confirmée par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, qui élargit nos périmètres d'intervention pour une action plus cohérente au regard des spécificités de territoire:

- Le quartier de Saint-Eutrope est rattaché au QPV de Beisson (495 logements sociaux)
- Le quartier de la Thumine est relié au QPV du Jas de Bouffan
- La résidence l'Illiadé a été ajoutée au QPV de Corsy :(180 logements sociaux)
- Le foyer ADOMA est venu agrandir le QPV d'Encagnane

Les équipements suivants ont été ajoutés dans la nouvelle géographie prioritaire : groupe scolaire Jean Giono, groupe scolaire Jules Payot, école maternelle Mareschale, groupe scolaire Paul Arène, collège Nina Simone.

Le territoire de la Pinette, sorti de la géographie prioritaire, devient une poche de précarité avec toute l'attention des acteurs de la Politique de la Ville.

A terme, des projets de quartier seront annexés au présent contrat et permettront aux acteurs et habitants de partager une feuille de route, répondant aux enjeux de chacun des QPV aixois, à court, moyen et long terme.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Les priorités de l'appel à projets 2025 pour la ville d'Aix-en-Provence et ses partenaires s'appuient sur les grands axes de la convention communale :

- La proximité ;
- La qualité des services, l'aménagement, le renouvellement urbain et la qualité des espaces ;
- Des enjeux particuliers par domaine de compétence : réussite éducative ; cadre de vie, prévention, santé....

Et s'inscrivent dans les 5 grandes orientations du contrat des possibles métropolitain :

- Grandir et s'épanouir ;
- Travailler et entreprendre ;
- Habiter son logement, son quartier, sa ville ;
- Accéder aux services publics, à ses droits et s'émanciper ;
- Préserver sa santé.

Une attention sera portée sur les actions qui entrent dans les orientations stratégiques de la ville et de ses partenaires pour 2025 : année Cézanne, Schéma d'inclusion numérique, renouvellement urbain, animation des aménagements sportifs, stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, convention de gestion urbaine et sociale de proximité, développement de propositions d'insertion pour les publics les plus éloignés (temps forts insertion, formation E2C, chantiers jeunes....).

1/ Les publics cibles

Les actions devront prioritairement s'adresser aux publics cibles de la convention communale :

- La jeunesse ;
- Les femmes ;
- Les familles (parentalité) ;
- Les personnes âgées ;
- Le public isolé ;
- Les personnes en situation d'handicap.

2/ Les objectifs transversaux:

Les actions attendues sur chacun des quartiers répondront aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive diversifiée pour tous, en luttant contre les freins (freins financiers, mobilité ...) ;
- Développer des actions en soirée, week-ends et mois d'août adaptées aux publics jeunes mais aussi aux familles qui ne partent pas sur ces périodes de vacances ;
- Encourager la médiation culturelle pour faciliter l'accès à l'offre culturelle ;
- Développer des actions permettant de mobiliser des publics jeunes (13-21 ans) en situation d'oisiveté ;
- Faciliter l'inclusion numérique des publics les plus en fragilité et l'accès au numérique ;
- Favoriser la réussite éducative pour les plus jeunes ;
- Favoriser l'insertion professionnelle des publics : femmes, jeunes et seniors ;
- Favoriser le développement économique sur les QPV aixois (accompagnement à l'entrepreneuriat, sourcing...) ;
- Accompagner les publics en fragilité sur l'accès aux droits, l'accès au Droit, l'aide aux victimes ;
- Développer les actions autour de la citoyenneté et favorisant la prévention de la délinquance ;
- Lutter contre toutes les formes de discrimination ;
- Favoriser l'accès à la prévention santé et au soin ;
- Favoriser les actions visant à l'amélioration du cadre de vie et l'appropriation positive des espaces.

3/ La participation des habitants

Toutes les actions proposées favoriseront une démarche participative associant, dans la mesure du possible, les habitants.

Les priorités par quartier

	Jas de Bouffan	Encagnane	Corsy	Beisson Saint Eutrope
Axes prioritaires qui ressortent des groupes de travail (à titre indicatif)	Jeunesse Sport Culture Réussite éducative	L'Innovation sociale Jeunesse Mixité Le partage des Espaces et vivre ensemble Santé	la Santé la Convivialité-rencontre L'Insertion-Emploi	L'Insertion-Emploi L'éducation, la parentalité La Culture
Les objectifs auxquels pourront répondre les actions	<ul style="list-style-type: none"> • Actions collectivement menées, regroupement de porteurs... • Faciliter l'accès aux équipements du territoire (médiation culturelle, sportive..); • Mener des actions de prévention tournées vers des groupes de jeunes oisifs repérés sur le territoire ; • Soutenir la réussite éducative par des accompagnements individualisés ; • Développer les permanences d'accès au droit sur la MJD ; • Faciliter les cheminements et aménagements participatifs pour une appropriation positive des espaces • Favoriser l'insertion des jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun ; • Favoriser l'appropriation positive de certains espaces (site d'Arbaud, bois de l'Aune...); • Animer les aménagements sportifs de proximité du territoire ; • Participer aux soirées des nocturnes par des propositions d'animations sportives et/ou culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la jeunesse dans ses projets scolaires, d'orientation professionnelle, d'insertion, d'accès aux loisirs ; • Prévenir l'entrée dans les réseaux et le trafic chez les jeunes ; • Soutenir la parentalité ; • Favoriser l'intergénérationnel dans l'occupation de l'espace public (occupation positive, animations des espaces...) • Accompagner le projet de renouvellement urbain par des actions favorisant la participation des habitants, le travail de mémoire de quartier, l'orientation et l'information... • Soutenir les démarches administratives et numériques ; • Accompagner les démarches participatives sur le territoire ; • Accompagner le tissu économique et commercial pour le maintien d'une offre de proximité diversifiée ; • Favoriser l'innovation sociale en matière d'accompagnement des publics. • Améliorer l'accès au soin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les sorties en direction des jeunes et des familles ainsi que l'accès aux loisirs ; • Favoriser l'accès, l'utilisation et la mobilité vers les équipements proches : centre-ville, Encagnane, Jas de Bouffan... ; • Favoriser la réussite éducative ; • Soutenir les actions événementielles sur le quartier (fête de quartier...); • Soutenir et accompagner les jeunes adultes en matière d'insertion et d'emploi ; • Apaiser le quartier et accompagner la fin du PRU • Développer un projet de santé global. 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accompagnement des familles en matière de scolarité des enfants et adolescents ; • Soutenir les actions coordonnées en matière de prévention jeunesse ; • Soutenir et favoriser l'appropriation du patrimoine culturel par les habitants, ouvrir le quartier dans le cadre de l'année Cézanne ; • Favoriser la cohésion sociale et lutter contre les troubles de voisinage par des actions développant le vivre ensemble ; • Soutenir l'accompagnement administratif, numérique et l'accès aux droits ; • Soutenir les démarches innovantes en matière d'économie sociale et solidaire permettant de limiter les dépenses des ménages ; • Accompagner les personnes âgées et lutter contre l'isolement.

Poche de précarité : La Pinette

Sortie de la géographie prioritaire, le territoire de la Pinette reste identifié comme une poche de précarité. A ce titre, les partenaires s'autoriseront, à titre exceptionnel, la possibilité de soutenir des actions dont les objectifs répondent à ceux de l'appel à projets et bénéficient aux habitants issus des QPV.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Concernant la ville d'Aix en Provence, il est vivement conseillé aux porteurs de se rapprocher des agents de la Direction Politique de la Ville de la commune avant le dépôt des dossiers pour affiner au mieux les axes des projets au regard des enjeux de la note de cadrage et définir des indicateurs d'évaluation communs. Dans le cadre du dépôt d'un projet relevant de la thématique santé, le porteur devra contacter la coordinatrice atelier santé ville.

IV-1/ Equipe Métropole

Service Insertion Sociale et Politique de la Ville - Secteur Nord

Cheffe de service : Nathalie LEBouc

nathalie.lebouc@ampmetropole.fr

Secrétariat : 04 42 52 80 20

Responsable de division : Nathalie PACE –

06 10 71 10 34 - nathalie.pace@ampmetropole.fr

Rénovation Urbaine :

Nathalie PACE - Responsable de division

06 10 71 10 34 - nathalie.pace@ampmetropole.fr

Cohésion sociale :

Anne-Laure ARTIGE : Cheffe de projet Politique de la Ville

06 20 28 65 77 – annelaure.artige@ampmetropole.fr

Prévention de la délinquance :

Thierry NICOLAS : Chargé de mission prévention de la délinquance

06 28 50 20 62 - thierry.nicolas@ampmetropole.fr

Insertion et Emploi :

Sébastien AUBERT : Chef de projet PLIE/Insertion

06 70 13 01 27 - sebastien.aubert@ampmetropole.fr

Santé :

Caroline BUISSART : coordinatrice Atelier Santé Ville Aix En Provence

06 23 61 78 94 – caroline.buissart@ampmetropole.fr

IV-2/ Equipe communale

Directrice **Christine TROSSERO** - 04 42 91 89 14 – 07 64 19 74 77

trosseroc@mairie-aixenprovence.fr

Coordination de la programmation :

Marie-Pierre THIEC - 04 42 91 89 31 – 07 60 59 70 92

thiecmp@mairie-aixenprovence.fr

Gestion administrative :

Hanene IABRAZZO - 04 42 91 89 05 – 06 37 88 24 54

iabrazzoh@mairie-aixenprovence.fr

BERNARD Joël - 04 42 91 95 84

bernardj@mairie-aixenprovence.fr

Réussite éducative, Culture, Numérique :

Marie Pierre THIEC - 04 42 91 89 31 – 07 60 59 70 92

thiecmp@mairie-aixenprovence.fr

Sport :

Abdelkader BENDELLAA - 04 42 91 89 02 – 06 98 97 55 86

bendellaaa@mairie-aixenprovence.fr

Renouvellement urbain – Cadre de vie – Gestion urbaine et sociale de proximité :

Benjamin ROCHE - 04 42 91 93 54 - 06 65 58 19 41

rocheb@mairie-aixenprovence.fr

Claire FONQUERNIE (référente Développement Durable) - 04 42 91 90 24

fonquerniec@mairie-aixenprovence.fr

Emploi-Insertion-Développement Économique :

Hanene IABRAZZO - 04 42 91 89 05 – 06 37 88 24 54

iabrazzoh@mairieaixenprovence.fr

Prévention de la délinquance, accès au droit, citoyenneté, Tranquillité Publique :

Nadia MOKADEM - mokademn@mairie-aixenprovence

Valeurs de la république et Lutte contre les discriminations :

Marie COLLINET - 04 42 91 90 49 – 06 08 87 53 19 –

collinetm@mairie-aixenprovence.fr

IV-3/ Référent Etat

Nadia DAHAMNI : Déléguée du Préfet pour la commune d'Aix En Provence

06 40 37 86 76 – nadia.dahamni@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département

Michèle LEGENDRE : Chargée de Territoires, Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles

04 13 31 37 89 - michele.legendre@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire d'Aubagne



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

III – MODALITES ET CONDITIONS DE DEPÔT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe Communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

IV-5/ Référent Conseil Citoyens

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis de d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation. Il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

La commune d'Aubagne s'inscrit pleinement dans les cinq grandes orientations du contrat de ville métropolitain :

- **Grandir et s'épanouir**
- **Travailler et entreprendre**
- **Habiter son logement, son quartier, sa ville**
- **Préserver sa santé et sa qualité de vie**
- **Accéder à ses droits et s'émanciper**

La ville d'Aubagne précise pour chacun des enjeux métropolitains, les priorités qu'elle entend développer avec ses partenaires, dans le paragraphe II.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Quartier Politique de la Ville (QPV) du **Charrel** et la poche de précarité de **La Tourtelle nord** constituent les seuls espaces « institutionnels » d'application stricte de la Politique de la Ville et bénéficieront de la mise en œuvre d'actions du Contrat de Ville.

Néanmoins, deux autres espaces, sans faire partie intégrante de la géographie prioritaire n'en demeurent pas moins intéressants en matière de développement d'une animation territoriale de proximité. Il s'agit du **complexe aquatique Alain Bernard** et de **l'hyper centre-ville d'Aubagne**.

Les uns comme les autres s'appuieront sur un maillage efficace de maisons de quartiers municipales et bénéficieront d'une ingénierie adaptée « en mode projets ».

La mobilisation de « l'équipe projets », regroupant des agents de la Politique de la Ville métropolitains et municipaux, de l'Etat, du Département, et le Conseil Citoyens, permettra de produire une animation territoriale de qualité, en adéquation avec les besoins des habitants.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Le territoire d'Aubagne précise pour chacun des enjeux métropolitains, les priorités qu'elle entend développer avec ses partenaires.



« Grandir et s'épanouir »

« **Grandir et s'épanouir** » ne doit pas se limiter aux délimitations administratives qui segmentent souvent la ville en zones distinctes. Au contraire, il est impératif d'élargir les horizons des projets de la politique de la ville pour englober un public varié, rassemblant les jeunes issus des Quartiers Politique de la Ville ainsi que ceux vivant dans d'autres parties de la ville ou de la périphérie. Cette ouverture vise à promouvoir une interaction riche et diversifiée entre jeunes de différents milieux, facilitant ainsi l'échange d'expériences, de visions du monde, et de savoirs. En brisant les cloisonnements géographiques et sociaux, se créent des opportunités pour que tous les jeunes, indépendamment de leur origine ou de leur lieu de résidence, puissent grandir et s'épanouir dans un environnement stimulant et bienveillant.

Il est donc proposé de :

- Renforcer le soutien et l'accompagnement à la scolarité, des enfants et des jeunes.
- Favoriser la réussite éducative des jeunes
- Créer des espaces de rencontres pour soutenir la fonction parentale.
- Aller à la rencontre des jeunes dans les quartiers, et créer des passerelles pour favoriser leur épanouissement.
- Accompagner l'orientation professionnelle des jeunes, et notamment des jeunes femmes.
- Utiliser le sport et la culture comme vecteurs d'insertion sociale et économique en faveur des jeunes.

- Renforcer la prévention spécialisée et la mise en place de chantiers éducatifs pour les jeunes.
- Développer des projets favorisant la mixité des jeunes afin de lutter contre « l'effet quartier » et les préjugés et stéréotypes qui s'y rattachent (mixité de genre, de résidence, d'origine, de statut,).
- Initier des projets favorisant la prévention des discriminations des jeunes.
- Ouvrir des possibles sur la mobilité des jeunes, dont la mobilité internationale.
- Créer des espaces d'épanouissement et de créativité pour les jeunes, favorisant leur pouvoir d'agir.



« Préserver sa santé et sa qualité de vie »

Le Contrat de Ville d'Aubagne entend promouvoir des actions en faveur de l'amélioration du bien-être médico-psycho-social des jeunes et de leurs familles.

Il est donc proposé de :

Créer des projets en faveur de l'amélioration du bien-être des jeunes et de leurs familles

- Mettre en place des actions de prévention et de lutte contre l'obésité
- Développer l'accès à une alimentation saine, équilibrée, durable, et abordable pour tous, au sein des quartiers.
- Développer des actions sport-santé et des activités sportives diversifiées et innovantes de proximité, accessibles et adaptées à tous, au sein des quartiers, dans le cadre notamment du label « Ville active et Sportive ».
- Encourager les actions culturelles favorisant l'expression et le bien être dans la relation à soi et aux autres.

Mieux prendre en compte la santé mentale, notamment des jeunes :

- Mieux prévenir, détecter, orienter, accompagner, et lutter contre les stéréotypes liés à la santé mentale.
- Prévenir les troubles de comportements alimentaires (l'anorexie mentale, la boulimie, l'hyperphagie boulimique, ...), et accompagner les jeunes et leurs familles dans le parcours de soins pluridisciplinaires.

Prévenir les addictions et aider les populations concernées :

- Renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes et de leurs familles (consommations ou comportements à risque)

- Mise en place de projets d'accompagnement et de soutien au sein des quartiers (espace d'échanges, des groupes de parole, des consultations et orientations vers des structures spécialisées...)



« Habiter son logement, son quartier, sa ville »

Il convient de s'engager fortement pour remédier au repli sur soi, à l'isolement personnel (notamment des seniors dans un contexte de vieillissement généralisé), au désœuvrement des jeunes notamment, aux discriminations multiformes qui frappent les quartiers souvent gangrenés par le trafic de stupéfiants et dont l'espace public mériterait d'être réinvesti afin qu'une vie apaisée, dans un environnement de qualité soit possible pour les habitants.

Il est donc proposé de :

- Développer des projets visant à rompre l'isolement dans les quartiers
- Organiser des actions favorisant un vivre ensemble apaisé
- Mettre en place des projets luttant contre la précarité multiforme
- Déployer les démarches d'aller-vers les habitants de manière quotidienne afin de mieux répondre aux besoins – Développer la médiation socio-éducative
- Promouvoir l'implantation de services publics, de nouveaux commerces et équipements au sein des quartiers.
- Encourager les projets d'amélioration du cadre de vie et de rénovation urbaine, favorisant les conditions de vie des habitants au sein des quartiers
- Favoriser les parcours résidentiels ascendants grâce à une offre de logements diversifiée et inclusive.
- Renforcer les actions d'auto-réhabilitation accompagnée des logements en lien avec les ménages concernés.
- Conforter les dynamiques de vie sociale de proximité et de convivialité.
- Développer des projets valorisant « l'image des quartiers » et favorisant leur attractivité, afin de lutter contre les représentations et les discriminations.



« Travailler et entreprendre »

Il est proposé de :

- Encourager les projets de remobilisation, à destination des habitants fragilisés plus ou moins éloignés de l'emploi.
- Encourager les projets innovants visant à connecter les habitants des quartiers aux emplois locaux.
- Développer les actions favorisant l'inclusion par le sport notamment pour les jeunes, et le public féminin.
- Développer les passerelles vers l'emploi des habitants des quartiers : micro chantiers, chantiers d'insertion, marchés clausés, formation et emploi classique.
- Développer l'entrepreneuriat dans les quartiers : Favoriser l'émergence et la consolidation de projets de création d'activité des habitants.



« Accéder à ses droits et s'émanciper »

Cet objectif demeure lui aussi essentiel au vu de l'importance des besoins identifiés par les partenaires du Contrat de Ville. Aussi, afin de lutter contre une spirale négative menant à toujours plus de précarité, d'isolement, de stigmatisation,

Il est donc proposé de :

- **Démultiplier les actions de proximité** (aller-vers dans le quartier, permanences/ateliers collectifs...) en faveur de l'information, de l'orientation, de l'aide aux démarches administratives du quotidien, de lutte contre la précarité énergétique, d'intermédiation entre personnes et/ou administrations/institutions, ...
- **Favoriser l'accès aux droits des habitants** auprès d'institutions comme France Services, France Travail, la Maison de la Justice et du Droit, le CCAS, La Boussole, la Mission locale... Les liens habitants/institutions sont à développer, qu'il s'agisse pour les habitants de renforcer la fréquentation ou l'usage de ces organismes ou, pour ces organismes, d'intervenir « hors les murs » au plus près des habitants...

III – MODALITES ET CONDITIONS DE DEPÔT DES PROJETS

Dans le cadre de l'appel à projets 2025, les projets déposés devront :

- Répondre aux enjeux et aux orientations du territoire d'Aubagne,
- Être les plus adaptés possibles aux besoins des habitants des quartiers concernés,
- Être co-élaborés avec les habitants et l'équipe opérationnelle élargie de la Politique de la Ville.

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les porteurs de projets sont invités à contacter l'équipe opérationnelle élargie de la Politique de la Ville, afin d'être accompagnés dans l'élaboration des projets, par téléphone et/ou mail :

IV-1/ Equipe Métropole

Stéphane ALLEGRINI : chef de service secteur Sud Est
Tel : 07 84 41 15 07
Mail : stephane.alleggrini@ampmetropole.fr

Sophie DELAGE : responsable de division Aubagne – La Ciotat
Tel : 06 70 76 89 05
Mail : sophie.delage@ampmetropole.fr

Linda GOEDERT : responsable d'unité Aubagne
Tel : 06 13 14 33 98
Mail : linda.goedert@ampmetropole.fr

Frédéric BARTHE : chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Tel : 06 71 52 66 07

Mail : frederic.barthe@ampmetropole.fr

Sophie MARECHAL : chargée de la politique Emploi Formation Insertion

Tel : 06 20 97 59 49

Mail : sophie.marechal@ampmetropole.fr

IV-2/ Equipe Communale

Pascal MEZOUAR : Chef de service Citoyenneté et vie des quartiers

Tel : 06 15 10 29 57

Mail : pascal.mezouar@aubagne.fr

IV-3/ Référent Etat

Nadia DAHAMNI : Déléguée du Préfet

Tel : 06 40 37 86 76

Mail : nadia.dahamni@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département

Zoubida MEGUENNI : Chargée de mission politique de la Ville

Tel : 06 69 07 09 48

Mail : zoubida.meguennitani@departement13.fr

IV-5/ Référent Conseil Citoyens

Ahmed CHERIET : Conseil Citoyens du Charrel

Tel : 06 51 51 03 03

Mail : ahmedcheriet@gmail.com

LANCEMENT DE PROGRAMMATION 2025
Territoire de Berre l'étang



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipes communales

IV-3/ Référents Etat

IV-4/ Référents Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

La Commune de Berre l'Etang (14 000 habitants), caractérisée par une démographie naturelle dynamique (plus de 150 naissances et 50 décès par an), est située, au nord-est de l'étang de Berre.

Berre l'Etang compte une population plutôt jeune (54,7% de moins de 44 ans contre 54,2% de moyenne métropolitaine) mais fragile, avec seulement 43% de ménages imposés (53,7% de moyenne métropolitaine), des revenus moyens par ménage inférieurs à 19 000 € par an (23 000 € de moyenne métropolitaine) et un chômage qui touche 11,9% des 15/64 ans (9,6% de moyenne métropolitaine). Enfin, 35,3% des habitants de 15 ans et plus n'ont aucun diplôme (contre 21% de moyenne métropolitaine).

Le nombre de logements sociaux est très important (32%).

L'économie berroise est en pleine mutation, avec notamment :

- Des activités industrielles pétrochimiques ;
- Des activités agricoles ;
- Des activités commerciales et artisanales.

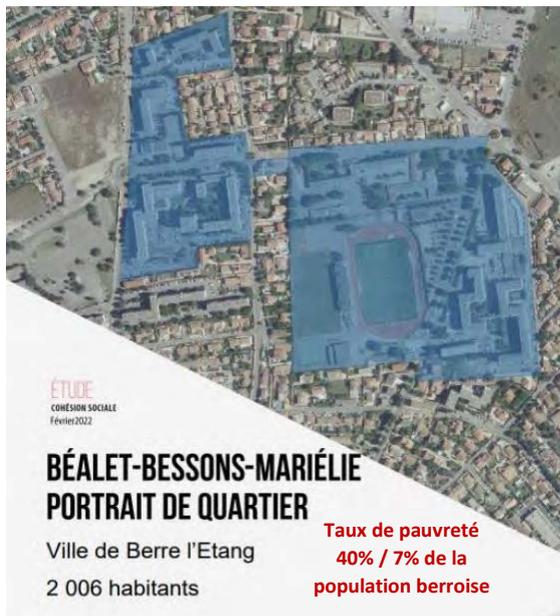
Berre l'Etang cherche par ailleurs des actions vers les loisirs balnéaires, sur terre et sur l'eau, respectueux de l'environnement.

Les objectifs prioritaires des années à venir sont de :

- Développer l'attractivité de la ville pour l'accueil de nouveaux projets ;
- Créer de nouveaux emplois pour répondre aux besoins des Berrois et mieux former la population afin qu'elle puisse postuler aux emplois créés.

Les territoires prioritaires ont été déterminés en fonction de la densité de population à bas revenus, à partir d'un découpage du territoire national. Ce sont les zones dans lesquelles peuvent être présentées des actions bénéficiant d'un financement spécifique « Politique de la ville de l'Etat », ainsi que des autres signataires.

Pour Berre l'étang, la liste officielle de l'Etat (cf. décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023) identifie deux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) :



Le quartier de la Mariélie bénéficie d'un plan de sauvegarde de sa copropriété dégradée.

Son taux de pauvreté atteint 49% de la population du quartier.

Le niveau des revenus des habitants s'établit à 10 880 €/ an en 2020 en moyenne avec un niveau de vie médian de 1 198 € par mois sur le quartier, l'écart atteint 465€ avec celui de la commune.

40% de la population de ce QPV a moins de 25 ans

22 % de personnes seules et une surreprésentation des familles nombreuses avec 13% des ménages composés de 6 personnes ou plus.

Sur le quartier, 26% des ménages sont monoparentaux.

Sur le quartier, le taux de scolarisation des 16-24 ans est de 56%.

La part des 15 ans et plus non-scolarisés, sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 80%.

A l'inverse, la part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur est de 9%.

Le taux d'emploi des 15-64 ans sur le quartier est de 40%.

Le taux d'emploi féminin est bien moins élevé puisqu'il est de 34%.



Au regard des évolutions de la population et de ses revenus, la géographie de ce quartier a été revue, intégrant à présent :

- L'école primaire Frédéric Mistral,
- L'îlot contenu entre les rues Gambetta et Jean Jaurès et les bd Frédéric Mistral et Victor Hugo,
- Un îlot au nord entre la place Joffre, la rue de la République et le bd Victor Hugo,
- 2 extensions au sud-ouest du quartier entre le boulevard Denis Padovani, le bd Frédéric Mistral et la rue de la Liberté.

Le niveau des revenus s'établit à 11 360 €/ an en 2020 avec un niveau de vie médian de 1 332 € par mois sur le quartier, l'écart atteint 331€ avec celui de la commune (cet écart était de 282€ en 2015).

31% de sa population a moins de 25 ans.

La part des personnes âgées de 60 ans et plus est très significatif : 31% des habitants ont 60 ans et plus.

Sur le quartier, 47% des ménages sont monoparentaux, soit près de 200 ménages sur les 407 que compte ce territoire.

Sur le quartier, le taux de scolarisation des 16-24 ans atteint 64%.

La part des 15 ans et plus non-scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 76%. Toutefois, la part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur est de près de 20% alors qu'il n'est que de 15% sur la commune.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 49%.

Le taux d'emploi féminin est de 50%.

La précarité de l'emploi est légèrement moins marquée sur le quartier du Centre-Ville.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Le Contrat des possibles 2024-2030 et la convention communale (cahier 2) fixent les grands enjeux du territoire pour les quartiers prioritaires. Ils sont accessibles en intégralité via le lien : <https://ampmetropole.fr/missions/cohesion-sociale-et-insertion/politique-de-la-ville/contrat-des-possibles/>

La ville de Berre l'étang s'inscrit totalement dans les enjeux métropolitains du Contrat des Possibles 2024-2030 dont *les caps à suivre* sont précisés dans les encadrés.

Le diagnostic socio-économique de Berre l'Etang, les réunions partenariales, l'expertise des référents thématiques et des équipes politique de la ville permettent de dégager des enjeux fondamentaux au sein des quartiers prioritaires déclinés ci-dessous :



Soutien à la fonction parentale et à la petite enfance
Développer un continuum éducatif
Inclusion des publics spécifiques
Insertion par le sport et la culture
Renforcement des liens entre la jeunesse et la culture
Prévention du harcèlement et du cyberharcèlement

- **Lutter contre le décrochage scolaire** et proposer des parcours alternatifs à la voie scolaire classique pour les élèves décrocheurs en favorisant les alliances éducatives.
- **Travailler sur les droits de l'enfant** en développant des actions .
- **Renforcer la proximité** par la proposition de parcours éducatifs diversifiés accessibles.
- **Soutenir les parents dans leur fonction éducative**, en favorisant la co-éducation avec l'école et les acteurs du quartier, les initiatives parentales et leur pouvoir d'agir.



Vers un accès facilité à l'offre de santé pour tous les habitants des QPV
Vers un accès facilité à la prévention
Vers un cadre de vie mieux préservé

- Lutter contre la souffrance psychique et **promouvoir la santé mentale**
- **Favoriser le "bien bouger, bien manger"** notamment auprès des adolescents, parce qu'une ville qui va bien dans sa tête et ses jambes est une ville qui bouge et dont le bien-être physique et moral des habitants est assuré par tous moyens.
- **Soutenir les parents dans la prévention** santé de leurs enfants.
- **Favoriser l'accès aux soins** en développant l'information, la sensibilisation des publics ainsi que l'offre de soins.
- **Développer des actions autour des pollutions sonores et pétrochimiques.**
- **Optimiser et coordonner les cadres institutionnels d'intervention** en réaffirmant que la santé est une priorité et doit être portée par les politiques de droit commun.



Pour l'ouverture du champ des possibles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
Pour un accompagnement à l'emploi et un recrutement inclusif
Vers un environnement social et matériel permettant d'accéder au travail sans frein
Vers une dynamique économique des QPV connectée avec toutes les filières du territoire.

Cette priorité trouve sa place dans un contexte « d'idées reçues », à la fois du côté des employeurs (qui ne se tournent pas spontanément vers les habitants des QPV) et des demandeurs d'emploi (qui ont parfois un sentiment d'illégitimité) et l'existence de freins à l'emploi, notamment en matière de mobilité.

- **Favoriser l'accès des Berrois aux emplois** qui se créent dans la ville, notamment en améliorant leur formation.
- **Lever les freins à la mobilité** et lutter contre les freins à l'emploi.
- **Favoriser le « aller vers » et déconstruire les clichés.**
- **Inciter les entreprises et entrepreneurs à s'adapter** au contexte local et à la spécificité de la jeunesse. Accompagner les entreprises vers des recrutements inclusifs et déconstruire les clichés.



Egalité des droits effective et concrète entre tous les citoyens
Des services publics simples et accessibles permettant l'accès aux droits de tous
Vers une émancipation par le pouvoir d'agir individuel et collectif
La valorisation des initiatives collectives et citoyennes.

- **Renforcer la lutte contre les discriminations.**
- **Développer les ateliers socio-linguistiques** et accompagner les parcours spécifiques pour le public étranger.
- **Développer l'accès à la culture « hors les murs », hors QPV** en favorisant la mixité sociale.
- **Favoriser l'identification des "invisibles"** qui échappent aujourd'hui à la plupart des dispositifs.
- **Développer des actions s'appuyant sur l'expertise des habitants** (ex : ateliers couture et cuisine) comme vectrices d'échanges, d'émancipation et de mixité sociale.
- **Co-construire les projets avec les habitants** en renforçant leur pouvoir d'agir.



*Des territoires ouverts où l'on peut circuler librement
Vers une qualité de vie renouvelée dans son logement et
son environnement immédiat
Un cadre de vie apaisé et des équipements de qualité
Vers des quartiers animés où les services de base et les
commerces de proximité sont accessibles à tous.*

La municipalité souhaite développer les actions en pied d'immeuble. Les formations inter-bailleurs autour du tri, les animations autour du vivre ensemble et les questions d'incivilité, les actions autour du sport et du quotidien seront à développer. Cela pourra être coordonné avec des actions d'aménagement des espaces publics, des actions d'appropriation des lieux de vie partagés.

- **Développer les actions en pied d'immeuble pour favoriser le vivre ensemble** en impliquant les habitants.
- **Utiliser le sport et la culture comme vecteurs de lien social.**
- **Coordonner des actions autour de lieux de vie partagés** en considérant les expertises d'usage des habitants et les projets d'aménagement en cours.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

Réunion de lancement prévue le **vendredi 11 octobre APM salle du Conseil Municipal**

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Institutions	Ressources Contacts	Coordonnées téléphoniques / mails	
Métropole AMP	Véronique LOPEZ Coordonnatrice administratif et financier	Tél : 04.90.17.47.72 veronique.lopez@ampmetropole.fr	
	DGD ADHICT	Roger SERVIES Chargé de projet d'insertion et emploi	Tél : 07.70.26.91.35 roger.servies@ampmetropole.fr
	Pôle de réalisation territoriale	Justine FAURE Cheffe de projet RU	Tél : 06.10.49.33.63 justine.faure@ampmetropole.fr
	Service Politique De la Ville	Elodie SERRANO Coordonnatrice ASV	Tél : 06.10.49.67.76 elodie.serrano@ampmetropole.fr
	Renouvellement Urbain	Stéphanie DEMUYTER Chargée de mission culture et vie sociale - PDV	Tél : 06.40.19.06.47 stephanie.demuyter@ampmetropole.fr
	Insertion et Emploi	Patrice VOLTO Coordonnateur Médiateur QPV	Tél : 06.32.87.53.35 patrice.volto@ampmetropole.fr
	Innovation Sociale	Magali CAVALLIER Responsable de division secteur Salon-de-Provence / Berre l'étang	Tél : 06.46.29.13.89 magali.cavallier-madigout@ampmetropole.fr
Division Nord Secteur Salon/Berre	Nathalie LEBOUC Cheffe de service- Division Nord	nathalie.lebouc@ampmetropole.fr	
Ville de Berre l'étang	Frédéric BOUILLARD Directeur du Pôle Solidarités CCAS	Tél : 04 42 74 93 94 f.bouillard@berreletang.fr	
	Anne-Sophie LUGO Responsable du service Logement et Politique de la Ville	Tél : 04 42 74 93 94 as.lugo@berreletang.fr	
	Mylène JEAMBRUN Service Logement Politique de la Ville	Tél : 04 42 74 93 94 m.jeambrun@berreletang.fr	

Etat	Marion PINATEL Déléguée du Préfet	Tél : 06.79.93.17.41 marion.pinatel@bouches-du-rhone.gouv.fr
Conseil Départemen tal - 13	Michèle LEGENBRE Chargée de territoires Politique de la Ville	Tél : 04.13.31.37.89 michele.legendre@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire d'Istres



Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'État, la commune et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans la cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

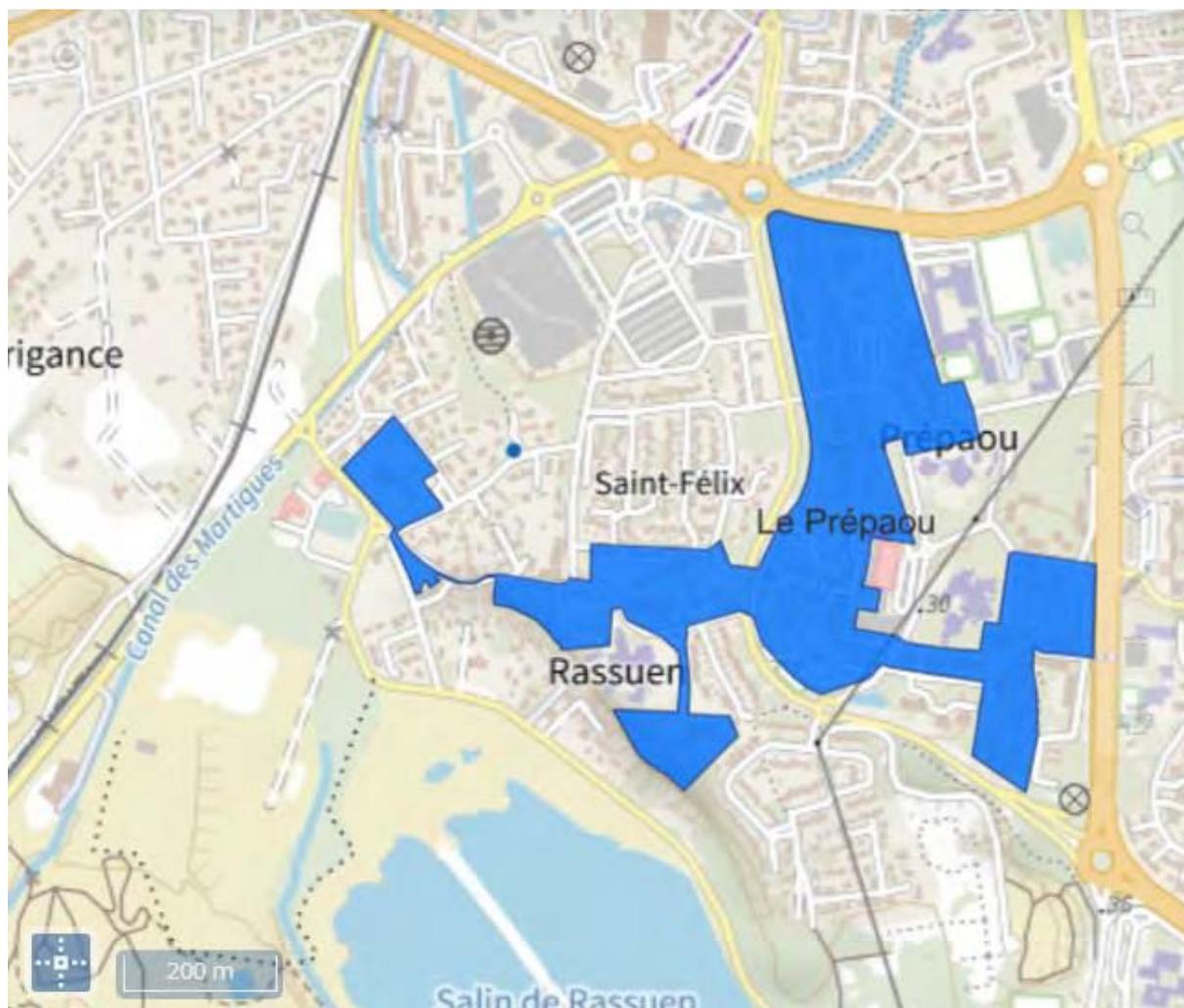
I – PRÉSENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

En 2021, la commune d'Istres comptait 44577 habitants. Ce chiffre est en augmentation de 3,46 % depuis 2015. C'est une commune qui présente un certain équilibre entre la part des jeunes de moins de 20 ans et la part des personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi ces derniers, les 60-74 ans sont 2,3 fois plus nombreux que les 75 ans et plus.

La commune a connu un essor démographique et économique dans les années 70 avec le développement du complexe industriel de Fos-sur-Mer et par la présence de la base aérienne, l'une des plus grandes de France. Autour de celle-ci s'est développé le secteur de l'aéronautique qui regroupe près de 5000 emplois.

La refonte de la géographie prioritaire confirme le quartier du Prépaou comme quartier prioritaire de la politique de la ville. Le quartier compte 3027 habitants en 2020.

Entre 2011 et 2018, les difficultés se sont aggravées dans le QPV du Prépaou, le situant parmi les quartiers de France Métropolitaine qui ont vu leur situation se dégrader le plus fortement³. En 2024, la pauvreté touche 42 % de la population du quartier soit une augmentation de 4 points par rapport à 2018.



Source : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN01365M>

Le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 mentionne, pour la Ville d'Istres, le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) du Prépaou avec un périmètre légèrement augmenté au sud, qui intègre dorénavant la résidence HLM RASSUEN 2 du bailleur 13 Habitat qui comporte 51 logements pour environ 150 habitants.

Les écoles maternelles et élémentaires Clos de la Roche et Élise et Jean MILLE n'intègrent pas cette nouvelle géographie prioritaire mais se situent dans ce que l'État nomme la "bande des 300 mètres".

Ce léger élargissement aura donc de faibles incidences pour la commune d'Istres : maintien dans le Contrat de Ville et légère augmentation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux implantés en QPV.

La commune d'Istres est signataire du Contrat de Ville Métropolitain "Quartier 2030" piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP), compétente pour cette politique publique et une convention communale a été créée, et validée par le Conseil Municipal.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

A l'échelle de la commune, il s'agira de :

- Garantir la sécurité du quotidien avec une police municipale formée, expérimentée, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale.
- Assurer l'équité dans l'occupation de l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité.

Par ailleurs, les enjeux métropolitains sont complétés par des enjeux transversaux spécifiques à la commune :

- Égalité femmes-hommes ;
- Transition écologique et développement durable ;
- Valeurs de la République, de la laïcité et citoyenneté ;
- Accompagnement au numérique, à la digitalisation et lutte contre l'illectronisme.

À la suite de la concertation auprès des acteurs locaux et des habitants, des priorités ont été identifiées et ont permis de dégager des enjeux, en lien avec **les axes définis dans le cadre du Contrat de ville** métropolitain.

- Grandir et s'épanouir
- Travailler et entreprendre,
- Habiter son logement, son quartier, sa ville,
- Préserver sa santé et sa qualité de vie,
- Accéder à ses droits et s'émanciper.

Les grandes orientations déclinées dans la convention communale sont les suivantes :

- Développer la mobilité et l'ambition scolaire des jeunes
- Créer les conditions de l'accès aux études supérieures et formations
- Renforcer les prises en charges pédagogiques et éducatives des enfants et adolescents avant pendant et après le cadre scolaire : programme d'expérimentation « territoire Éducatif Rural »
- Finaliser la rénovation du parc social ancien et dégradé.

En déclinaison du Contrat de ville métropolitain, les orientations de la Commune de Istres, se traduisent de la manière suivante :

Orientations de la commune de Istres		
Grandir & s'épanouir	Il s'agira d'animer et de faire vivre la coordination des acteurs de l'éducation à l'échelle du QPV. Afin d'accompagner au mieux les enfants et les parents vers la réussite éducative, un réseau de professionnels sera créé. Il sera dédié à la question de la réussite éducative des enfants de ce quartier et étudiera l'opportunité de solliciter des programmes d'accompagnement individuel formalisés (Programme de Réussite Éducative (PRE), Cité Éducative...).	Favoriser les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT) et la Convention Territoriale Globale (CTG)
		Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans le territoire du Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).
		Prévenir et de lutter contre toutes les discriminations
		A titre expérimental à l'échelle du QPV (cette mesure pourrait être généralisée par la suite), animer et faire vivre la coordination des acteurs de l'éducation à l'échelle du QPV. Afin d'accompagner au mieux les enfants et les parents vers la réussite éducative, un réseau de professionnels sera créé. Il sera dédié à la question de la réussite éducative des enfants du Prépaou et étudiera l'opportunité de solliciter des programmes d'accompagnement individuel formalisés, (Programme de Réussite Éducative (PRE), Cité Éducative...)
Travailler & entreprendre	Pratiques d'accompagnement à l'emploi et de recrutement inclusives	Lever des freins d'accès à l'emploi
		Accéder aux droits. Accompagner les parcours professionnels ;
		Décliner, à l'échelle de notre territoire QPV, les opportunités nouvelles offertes par le Plan d'Investissement Compétences (PIC) et Pacte Régional
		Proposer aux mères de familles en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail.
Habiter son logement, son quartier, sa ville		La ville porte un projet ambitieux de « pôle social » au Prépaou. Il s'agira de regrouper, dans un équipement accessible et modulable, le centre social des quartiers Sud, ainsi que la France Services et la Mairie Annexe dans des locaux adaptés aux enjeux de ce territoire. Un réaménagement des abords est aussi prévu.
		Pour « bien habiter » dans son quartier, la commune favorisera les bailleurs sociaux dans leurs programmes de rénovation thermique de leurs logements.
		Espaces verts de proximité sécurisés pour les familles.
Préserver sa santé et sa qualité de vie	Faciliter l'accès à la prévention et aux soins des habitant(e)s du Prépaou est un axe important de cette convention communale.	Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP),
		Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre le désert médical, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

III – MODALITÉ ET CONDITIONS DE DÉPÔT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les coordonnées des techniciens concernés par la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du Contrat de ville que vous trouverez ci-après pourront vous être très utiles :

IV-1/ Équipe Métropole

Ali ABDESSELAM – 07 69 94 00 04 / ali.abdesselam@ampmetropole.fr

Karin SCHAEFFER – 06 27 45 48 02 / karin.schaeffer@ampmetropole.fr

IV-2/ Équipe communale d'Istres

Claude MALACARNE - 06 72 62 00 66 / cmalacarne@istres.fr

Sylvie FINO - 06 08 23 70 44 / sylvie.fino@istres.fr

Nathalie BALDYS - 06 84 06 35 72

IV-3/ Référent État

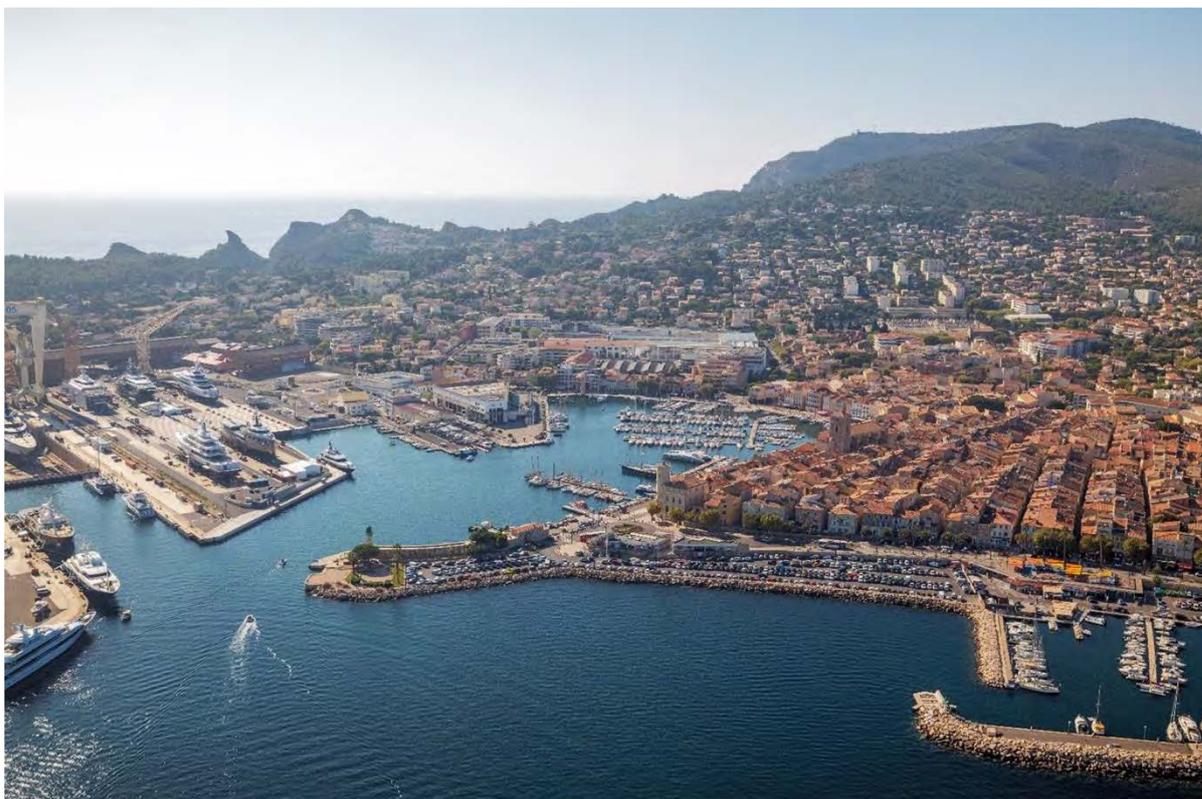
Bruno SOLER - 06 77 37 77 32 / bruno.soler@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département des Bouches-du-Rhône

Zoubida MEGUENNI TANI - 04 13 31 37 68 / zoubida.meguennitani@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire de La Ciotat



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

III – MODALITES ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

I V-1/ Equipe Métropole

I V-2/ Equipe Communale

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisé par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis de d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co- construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

La commune de La Ciotat s'inscrit pleinement dans les cinq grandes orientations du contrat de ville métropolitain :

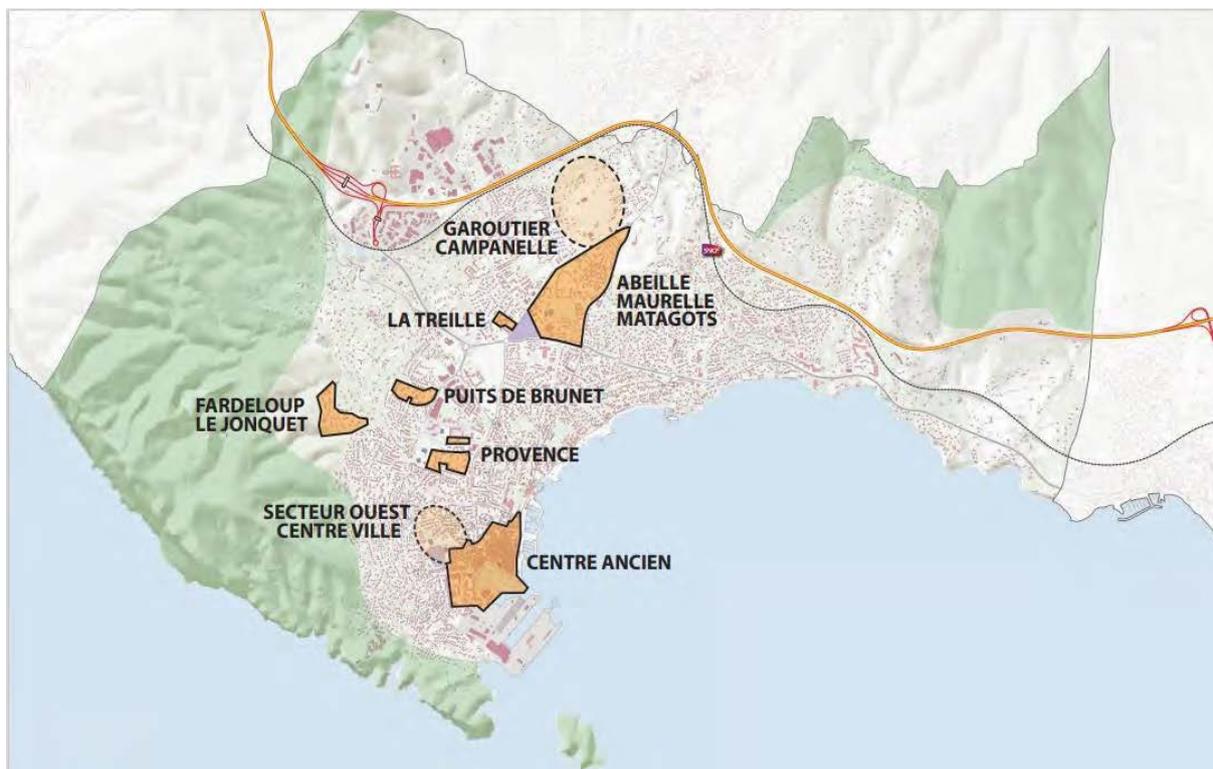
- **Grandir et s'épanouir**
- **Travailler et entreprendre**
- **Habiter son logement, son quartier, sa ville**
- **Préserver sa santé et sa qualité de vie**
- **Accéder à ses droits et s'émanciper**

La ville de La Ciotat précise pour chacun des enjeux métropolitains, les priorités qu'elle entend développer avec ses partenaires, dans le paragraphe II.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE :

La Ville de La Ciotat n'a plus de quartiers prioritaires au titre de la géographie prioritaire défini par l'Etat (depuis 2015), mais des quartiers fragilisés intégrés au contrat de Ville 2024 – 2030.

Le contrat de ville et la convention communale de La Ciotat précisent le périmètre de ses 5 grands quartiers concernés, visibles sur la carte ci-dessous.



Pour les quartiers issus de l'ancienne géographie prioritaire la commune et la Métropole mobiliseront conjointement des crédits spécifiques au titre de la programmation du contrat de ville. Il s'agit des territoires suivants :

- Les quartiers Abeille-Maurelle-Matagots,
- Le quartier de Fardeloup - Le Jonquet,
- Le centre-ville.

Pour les autres territoires identifiés au titre de convention communales, La ville de La Ciotat maintiendra des crédits spécifiques au titre de la programmation, la Métropole portera une attention particulière à la mobilisation de son droit commun sur ces territoires.

- Provence
- Puits de Brunet

Les caractéristiques de ce territoire sont les suivantes :

- Un habitat social et/ou privé fragilisé au sein des différents quartiers hébergeant majoritairement une population à faible ressources.
- Une mixité sociale progressive en cours de développement.
- Des écarts sociaux-éducatifs importants.
- De faibles moyens reliés aux politiques publiques permettant d'accompagner de façon inclusive les publics plus fragiles.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

La ville de La Ciotat précise pour chacun des enjeux métropolitains, les priorités qu'elle entend développer avec ses partenaires.



Grandir et s'épanouir

- Renforcer et coordonner les actions de la naissance à l'âge adulte
- Favoriser l'accueil, l'écoute, l'appui à la parentalité des enfants, des jeunes, et des parents
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Mettre en place un Programme de Réussite Educative sur le territoire
- Favoriser les actions de prévention santé des jeunes et accompagner les familles
- Créer des espaces de lien et d'échanges pour les jeunes au sein des quartiers, des espaces d'expression de leur créativité pour favoriser leur épanouissement
- Soutenir la prévention spécialisée
- Développer la pratique artistique, culturelle, et sportive comme vecteur d'épanouissement et de socialisation des enfants et des jeunes
- Faciliter l'accès aux stages et à l'emploi des jeunes
- Favoriser le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et de leurs familles



Préserver sa santé

- Favoriser les actions d'accompagnement psychologique et pluridisciplinaire pour les personnes les plus fragiles du territoire
- Favoriser les actions de prévention santé auprès des habitants des quartiers
- Faciliter l'accès aux soins des plus fragiles
- Prévenir les troubles du comportement alimentaire, en particulier chez les jeunes (anorexie mentale, boulimie, hyperphagie boulimique), accompagner les jeunes et leurs familles, et former les professionnels
- Prévenir les risques suicidaires, accompagner les jeunes et leurs familles, et former les professionnels
- Favoriser le développement des actions sport-santé
- Développer les actions favorisant une alimentation saine, équilibrée, et abordable, dans les quartiers
- Développer les actions individuelles et collectives visant à rompre l'isolement des plus fragiles
- Créer des actions de solidarité à domicile pour les habitants des quartiers ne pouvant plus se déplacer et se retrouvant extrêmement isolés, notamment dans le cadre de la démarche « ville amis des aînés »



Habiter son logement, son quartier, sa ville

- Développer des projets innovants « d'habiter autrement »
- Construire des projets favorisant l'accompagnement au logement de personnes fragilisées
- Soutenir les actions d'auto-réhabilitation accompagnée des logements dans les quartiers
- Créer de l'habitat digne et accessible pour tous
- Accompagner la création de projets habitants multifonctionnels (habitat et création d'activité)
- Développer les jardins partagés, les systèmes de récupération d'eau de pluie, et les composteurs collectifs dans les quartiers.
- Soutenir les projets de valorisation des espaces naturels en Ville.
- Favoriser les opérations de mobilité douce

- Soutenir les actions de Végétalisation et de Fleurissement dans les quartiers.
- Encourager les actions de récupération et de customisation de meubles et d'objets pour équiper les logements des ménages.
- Améliorer le cadre et les conditions de vie dans les quartiers, en terme d'accessibilité, d'aménagement, de circulation douce, de préservation de l'environnement, de qualité de vie dans le quartier, ...
- Favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social
- Favoriser le désenclavement des quartiers
- Soutenir les services de proximité de qualité, publics et ou privés au sein des quartiers
- Faciliter la mobilité des personnes et des quartiers
- Renforcer la proximité, l'aller-vers dans les quartiers, afin de créer du lien avec les habitants et les relier aux ressources existantes
- Encourager les actions favorisant le lien social intergénérationnel et les moments de convivialité dans les quartiers et dans la Ville



Travailler et Entreprendre

- Faciliter les parcours d'orientation des jeunes
- Encourager les projets de remobilisation et de remise en confiance.
- Favoriser les actions permettant la rencontre entre entreprises et habitants
- Encourager les projets d'économie sociale et solidaire répondant aux besoins des quartiers
- Développer la création d'activité et la formation liée au développement économique du territoire
- Faciliter la connexion des habitants aux potentialités économiques du territoire : Chantiers navals, centre ancien, zone Athélia...



Accéder à ses droits et s'émanciper

- Faciliter par la proximité, l'accès aux droits des plus fragiles (en matière de santé, de logement, d'emploi, ...).
- Mettre en place des actions permettant de mieux comprendre son environnement afin de mieux s'en saisir et s'émanciper.
- Favoriser les actions permettant de développer le pouvoir d'agir des habitants

- Prévenir et lutter contre les discriminations en favorisant le développement du pouvoir d'agir des habitants
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants, en favorisant le développement du pouvoir d'agir des habitants
- Favoriser les actions permettant l'accès à la culture et au sport dans les quartiers, vecteur d'épanouissement

III – MODALITES ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Dans le cadre de cet appel à projets 2025, les projets déposés devront :

- Répondre aux enjeux et aux orientations du territoire de La Ciotat,
- S'adapter aux besoins des habitants des quartiers concernés,
- Être co-élaborés avec les habitants et l'équipe opérationnelle élargie de la Politique de la Ville.

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>.

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

La notice d'utilisation du portail DAUPHIN est accessible.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les porteurs de projets sont invités à contacter l'équipe opérationnelle élargie de la Politique de la Ville, afin d'être accompagnés dans l'élaboration des projets, par téléphone et/ou mail :

IV-1/ Equipe Métropole

Stéphane ALLEGRIANI : chef de service secteur Sud Est

Tel : 07 84 41 15 07

Mail : stephane.allegriani@ampmetropole.fr

Sophie DELAGE : responsable de division Aubagne – La Ciotat

Tel : 06 70 76 89 05

Mail : sophie.delage@ampmetropole.fr

IV-2/ Equipe Communale

Laure PENA : coordinatrice de l'espace petite enfance et chargée de coopération
Convention Territoriale Globale (CTG) sur l'animation Territoriale petite enfance.

Tel : 06 64 13 55 52

Mail : l.pena@mairie-laciotat.fr

Amandine LONG : directrice des politiques associatives

Tel : 04 42 83 85 51

Mail : a.long@mairie-laciotat.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire de Marignane



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve la prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la commune et la Métropole, qui s'est concrétisée par la construction de conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation ; il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent des acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

Dans le cadre du fonctionnement de la politique de la ville, un fort partenariat au sein de la commune s'est développé au fil des années. Il se définit comme le marqueur principal de la mise en œuvre du contrat de ville sur le territoire. Il réunit l'ensemble des acteurs présents. Ce partenariat comprend les acteurs de terrain (associations locales, de quartier), les acteurs institutionnels financeurs (Etat, Métropole, Département, Ville, CAF, bailleurs sociaux) ou non (Education Nationale, France Travail, Mission Locale...), les acteurs sociaux (MDS, Pôle insertion...) et bien-sûr les habitants à travers les membres des conseils citoyens ou les bénévoles d'associations.

Cette culture partenariale facilite la mise en œuvre des différentes politiques publiques au sein des quartiers, en fonction des besoins repérés. Elle contribue également au travail en réseau, à l'élaboration de diagnostics partagés et à la conduite d'actions collectives.

C'est tout naturellement à la suite de ces concertations que les priorités ont été identifiées, permettant ainsi de dégager les enjeux du présent appel à projets, en lien avec les axes définis dans le cadre du contrat de ville métropolitain.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

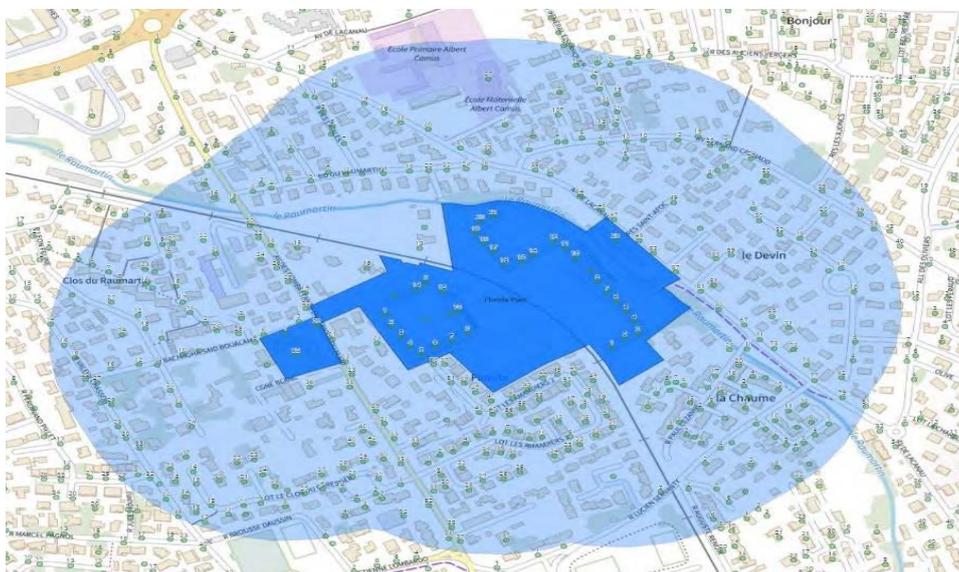
Avec un peu plus de 33 000 habitants, la commune de Marignane est identifiée comme une commune moyenne de la Métropole.

La part des 0-14 ans est plus importante que sur le territoire métropolitain, avec un taux de près de 19 % contre 17,6%, ce qui laisse présager un renouvellement générationnel de la population.

I-1/ La géographie prioritaire

FLORIDA PARC – LA CHAUME

Un QPV enclavé composé de 2 entités spécifiques : une copropriété dégradée et une résidence sociale auxquelles se rajoute l'ensemble d'habitats « Le Carestier »



1 112 personnes vivent dans le quartier Florida Parc / 3% de la population marignanaise

Le QPV est situé de l'autre côté de la D9 qui traverse la ville de Marignane. Le quartier est desservi par une ligne de bus et est entouré de quartiers pavillonnaires.

La résidence de la Chaume appartient au bailleur social 13 habitat tandis que la résidence de Florida est une copropriété dégradée.

La Copropriété Florida Parc a été construite en 1964 pour accueillir les rapatriés d'Algérie. Cet ensemble de 232 logements répartis sur 21 entrées et 5 niveaux est, aujourd'hui, en difficulté (fuites des propriétaires, dégradation avancée du bâti...).

Desservi par un accès unique depuis l'avenue de Lacanau, cela contribue à créer un sentiment d'enfermement et à créer un phénomène de repli identitaire. La résidence fait partie du Programme Opérationnel de Prévention

et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) lancé par la Métropole en 2018.

La Chaume est une opération d'habitat social construite en 1960, composée de 159 logements. Desservie, elle aussi par un accès unique.

Ce quartier présente des problématiques urbaines très spécifiques : le Florida Parc et la cité la Chaume sont coupés en deux par la voie ferrée avec peu de voies de traverse (1 passerelle).

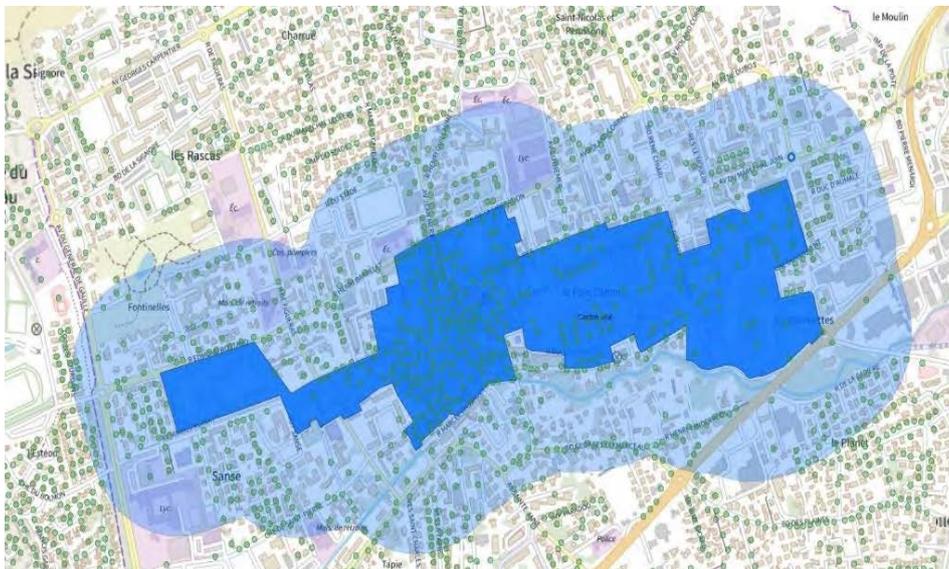
De plus, ces deux zones restent très peu reliées en matière d'accessibilité. L'offre d'équipements est particulièrement faible en matière culturelle et sportive.

La dynamique économique mise en place ces dernières années n'a pas profité aux habitants de ces quartiers. Il est à noter une progression du phénomène des travailleurs pauvres et un décalage persistant entre l'emploi offert dans les pôles d'activités et la demande d'emploi des habitants.

Le Carestier : seul ensemble géré par le bailleur Société Française des Habitations Economiques (SFHE) à Marignane. Il est composé de 77 lots dont 28 appartements et 49 dépendances.

LE CENTRE-VILLE

Malgré les actions déjà engagées sur ce territoire, une intervention de la politique de la ville reste nécessaire



5 450 personnes vivent dans le quartier du Centre –Ville 17% de la population marignanaise

Si le centre-ville de Marignane dispose de nombreux atouts patrimoniaux, il connaît également de graves problèmes de dégradation du bâti et de tensions sociales, y compris en dehors du noyau central historique, ainsi qu'une désagrégation de son tissu commercial.

Les problématiques liées au logement sont lourdes sur l'ensemble du centre-ville, les indicateurs sociaux révèlent une population dont la fragilité est marquée (fuite de la population locale). Le commerce a, sur certains secteurs, totalement disparu.

Ce quartier prioritaire est composé de deux quartiers distincts :

- Le Centre ancien correspondant au périmètre du PNRQAD
- Le Centre-ville composé en majorité de logements sociaux

Les autres quartiers autour sont des résidences plus récentes qui prennent la forme de logements sociaux et de copropriétés :

- ERILIA : le Parc Camoin et les Raumettes
- UNICIL : le Saint Pierre V
- Les copropriétés : parc Saint-Georges, parc Saint-Louis, parc Méditerranée, parc Hélène Boucher

Les enjeux majeurs de ces QPV sont :

- **Améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants en intégrant l'habitat, le cadre de vie, la mobilité et la prévention de la délinquance**
- **Connecter les publics à l'offre d'emploi du territoire**
- **Organiser une action publique globale sur le centre-ville**
- **Lutter contre le décrochage scolaire.**

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE



Elaborer une politique communale globale partagée dédiée à l'éducation

- Favoriser la **co-éducation** entre l'école, les parents et le quartier
- Soutenir les parents dans leur **fonction éducative**
- Accompagner **les jeunes** dans leur scolarité
- Favoriser les **alliances éducatives** autour des jeunes en voie de décrochage scolaire
- Œuvrer en faveur de l'**épanouissement** et l'accès à la culture, le sport, des jeunes, dans un **environnement pacifié**
- Confronter, **à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents** et mettre en valeur leur potentiel dans un climat de respect et de bienveillance



Développer les actions d'amélioration du cadre de vie et redonner du pouvoir d'agir aux habitants

- Impliquer fortement les habitants dans l'action sur leur **cadre de vie (gestion des déchets, sensibilisation au tri...)**
- Impulser et soutenir des **initiatives associatives** notamment à destination des enfants et des jeunes
- Renforcer les dispositifs existants en matière de **prévention, de sécurité**
- Œuvrer ensemble pour un cadre de vie apaisé
- Collaborer étroitement avec les services de l'Habitat et des copropriétés dégradées, de la **résorption de l'habitat indigne et du PNRQAD**
- Développer une dynamique de proximité et travailler à développer des évènements autour du **vivre-ensemble**



Construire le lien entre les publics en insertion et le monde économique réel

- Engager un partenariat fort avec les **entreprises locales (emplois, formations, stages...)**
- Mieux connecter les publics prioritaires aux **dynamiques d'emplois locales**
- Mieux capter les publics en renforçant les **démarches d'aller-vers** et **valoriser les compétences** des habitants
- Soutenir les **outils de formation innovants** dans les parcours d'accompagnement et d'insertion
- Développer les dispositifs d'accompagnement de l'entrepreneuriat et la création d'entreprises grâce à des conditions fiscales favorables
- **Accompagner l'orientation des jeunes et leur ouvrir tout un champ des possibles**



- Informer, sensibiliser et accompagner les habitants sur l'**accessibilité aux soins et l'offre existante dans leur quartier**
- Développer des réponses coordonnées permettant de lutter contre la **souffrance psychique** des habitants
- Poursuivre le travail engagé sur les actions **d'éducation à la santé** (alimentation, sédentarité, sommeil, ...)

Développer des réseaux d'acteurs permettant « l'aller-vers » : les habitants, les personnes isolées, les jeunes



- Développer les actions d'**inclusion numérique**
- Promouvoir les nombreux **dispositifs existants** (France Service, CDAD, travailleur social en commissariat, réseau violences conjugales...)
- Accompagner la levée des freins préalables (sociolinguistiques, mobilité...)

Vers un meilleur accès aux droits des publics spécifiques (isolés, seniors, jeunes)

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

- Les acteurs associatifs sont invités à se rapprocher dans un premier temps de l'équipe projet territoriale communale pour toute nouvelle demande de subvention
- La participation à la réunion de lancement de l'appel à projets est fortement recommandée pour une bonne appréhension du territoire, de ses enjeux et partenaires.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX



Métropole Aix-Marseille-Provence

Division Politique de la Ville -
Renouvellement Urbain – Martigues / Port-de-Bouc /
Marignane - Emilie CAMBIAGGI

emilie.cambiaggi@ampmetropole.fr

07.60.74.59.91

Clémence VALERY – clemence.valery@ampmetropole.fr

06.16.35.53.50

Christine PISCHEDDA – christine.pischedda@ampmetropole.fr

06.27.45.39.99



Equipe Projet Territoriale Marignane

Chef de Service – Direction Opérationnelle des
Politiques Contractuelles – Politique de la Ville /
CLSPD

Nadine DUPRAT – nadine.duprat@ville-marignane.fr

04.42.31.11.37

Assistante

Sylvie PERAL – sylvie.peral@ville-marignane.fr

04.42.31.12.71



Préfecture des Bouches-du-Rhône

Déléguée du Préfet

Marion PINATEL

marion.pinatel@bouches-du-rhone.gouv.fr

06.79.93.17.41



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Service Politique de la Ville et Habitat
Pôle Animation sociale et Politique de la ville

Chargée de Territoire

Zoubida MEGUENNI-TANI

zoubida.meguennitani@departement13.fr

04.13.31.37.68

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 TERRITOIRE DE MARSEILLE



Contrat des possibles : AAP 2025

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – LA VILLE DE MARSEILLE ET SES QPV

I – 1/ les QPV et la situation socio-économique

I – 2/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II – 1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropoles

IV-2/ Equipes communales

IV-3/ référents Etats

IV-4/ référents Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 par les partenaires signataires du nouveau Contrat de Ville du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche innovante se trouve une meilleure prise en compte des spécificités territoriales résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la Ville de Marseille, le Conseil Départemental, les Bailleurs Sociaux, les Centres Sociaux, le tissu associatifs local, les collectifs et représentants d'habitants et la Métropole Aix-Marseille. Celles-ci ont permis d'identifier les défis à venir ainsi que les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans la cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

En s'appuyant sur la mise en place des projets de quartier et sur son animation territoriale, cette approche permettra d'impulser une dynamique commune et d'assurer un développement harmonieux et durable des différents secteurs de la Politique de la Ville. Les opérateurs de terrain, notamment de grande proximité, constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle manière de faire.

Cet Appel à projets 2025 vise donc à favoriser l'émergence d'actions cohérentes avec les enjeux territoriaux inscrits dans la convention communale de la Ville de Marseille. Il doit être aussi l'occasion de promouvoir de nouvelles actions adaptées à destination des habitants des quartiers prioritaires en lien avec la dynamique des Projets de Quartier

I – La Ville de Marseille et ses Quartiers prioritaires

I – 1/ les QPV et la situation socio-économique

Deuxième commune de France, Marseille comptabilise **870 321 habitants¹**, soit **46% de la population de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence** (1 903 173 habitants en 2020)

En matière de géographie prioritaire, la Métropole dispose de 66 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, dont 41 sont situés à Marseille, soit 62 % des QPV métropolitain, regroupant 80 % des habitants des QPV de la Métropole. On observe donc **une surreprésentation de la population vivant en QPV au sein de la commune de Marseille avec près de 240 000 habitants²** (soit l'équivalent de Lille), ce qui représente près de **30% de la population marseillaise**. Avec près d'un tiers de la population communale en quartier prioritaire³, la ville de Marseille est la **4^{ème} commune de France de plus de 100 000 habitants avec la plus forte part d'habitants en QPV** derrière Saint-Denis en Seine-Saint-Denis (71%), Mulhouse dans le Haut-Rhin (45%) et Argenteuil dans le Val-d'Oise (34%).

Le décret du 28 décembre 2023 définissant la nouvelle géographie prioritaire permet un découpage correspondant mieux à la zone de vie des habitants, passant de 35 à 41 QPV.

La surreprésentation des habitants marseillais au sein de la géographie prioritaire métropolitaine s'explique notamment par l'**importante densité de population et par la taille conséquente des quartiers prioritaires marseillais**, plus qu'ailleurs où les QPV sont très souvent cantonnés à des résidences / cités de petites ou moyennes tailles. A titre d'exemple, le **centre-ville de Marseille concentre à lui seul près de 105 000 habitants en QPV** (soit l'équivalent de la commune de Nancy) et le **Grand Saint Barthélémy 23 000 habitants** (soit l'équivalent de la commune de Manosque ou Miramas). A eux



¹ Source : INSEE RP 2020

² Source : INSEE RP 2018

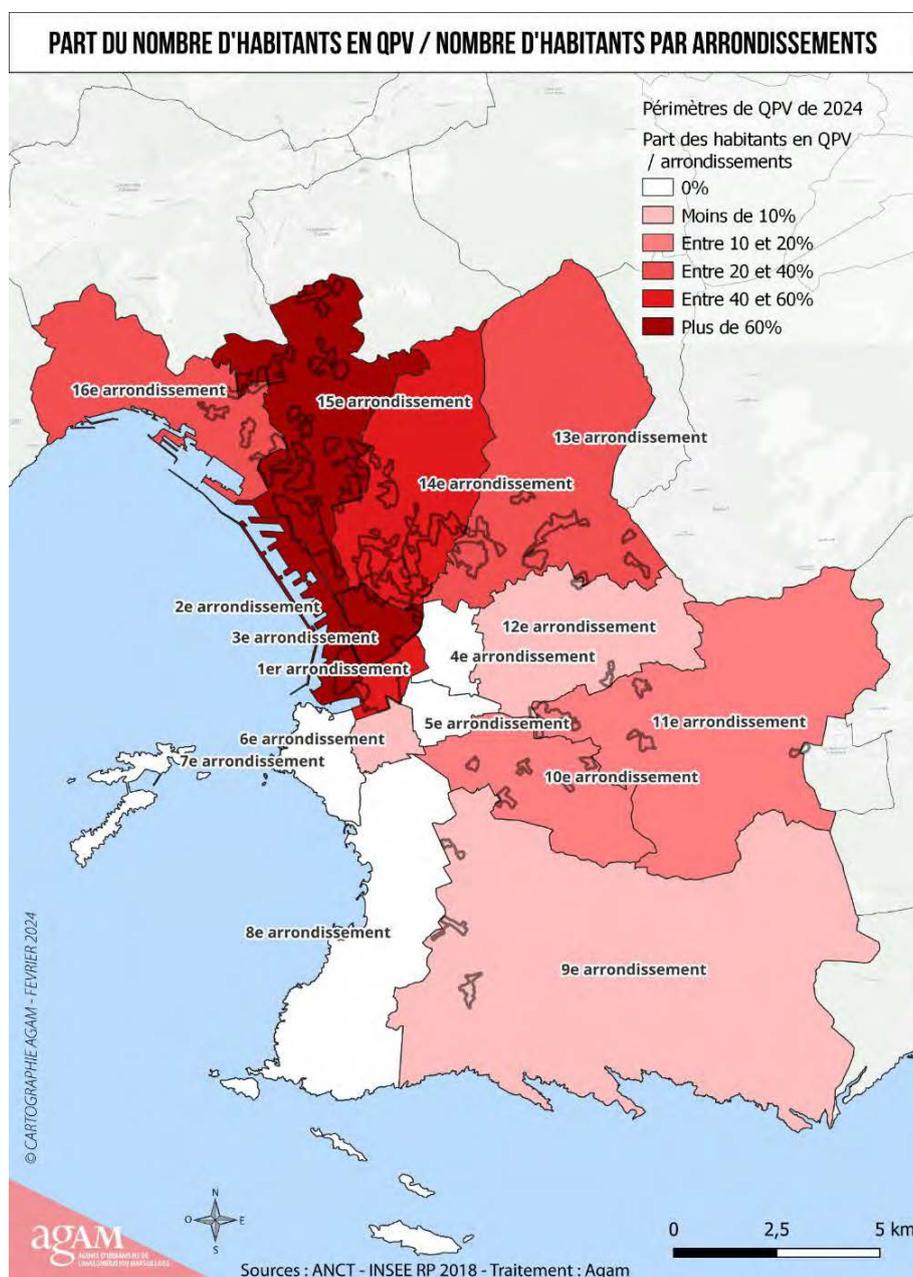
³ Rappel : avant 2015, la population en CUCS à Marseille était de 48% et 28% en ZUS

deux, ces territoires regroupent près de **128 000 habitants** (soit l'équivalent de Limoges).

Comme le souligne l'Observatoire des inégalités, **Marseille est, en volume, la commune qui connaît le plus grand nombre d'habitants vivant dans un quartier où le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 30%** (244 000, contre 102 000 à Paris et 85 000 à Strasbourg).

I – 2/ La géographie prioritaire, poches de précarité

Rapportés à l'échelle des arrondissements, on constate sans surprise des **parts d'habitants vivant en QPV plus importantes dans ceux du nord de la ville** (64% de la population du 15^{ème} arrondissement vit en QPV, 56% dans le 14^{ème}, 32% dans le 16^{ème} et 31% dans le 13^{ème}) ainsi que les arrondissements centraux (95% de la population du 3^{ème} arrondissement, près de 80% pour le 2nd arrondissement et près de 60% pour le 1^{er} arrondissement).



II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS

Le nouveau contrat de ville métropolitain, et la convention communale de la Ville de Marseille, propose une nouvelle dynamique d'animation territoriale et des outils, afin d'être au cœur des préoccupations des habitants et de leurs besoins.

Cela se traduit par :

- **Revenir à des échelles de proximité**, celle du quartier vécu par l'habitant, par un ancrage territorial affirmé : faire revenir les services publics au sein des quartiers et s'appuyer sur les initiatives associatives locales autour de centres sociaux structurants.
- **Ré-humaniser les relations à travers l'aller-vers** pour raccrocher les habitants aux dispositifs existants : développer les actions de médiation dans tous les champs (santé, emploi, formation, sports, loisirs, accès aux droits, etc.) face à la dématérialisation des services publics avec des référents qui écoutent, réorientent et évitent les ruptures de parcours.
- **Favoriser la prise en compte des habitants par la concertation et la co-construction**, pour s'assurer que la parole des habitants soit pleinement entendue et que les projets répondent à leurs attentes en mobilisant systématiquement l'expertise d'usage des habitants (notamment au travers des conseils citoyens et des tables de quartier).
- **Soutenir les initiatives des associations de grande proximité et des collectifs habitants** en leur permettant de développer leur pouvoir d'agir par la création d'outils et de démarches souples et réactives à l'échelle du quartier.

Au vu des enjeux qui dépassent largement les champs de compétences de la Ville et plus largement les moyens de la Politique de la ville, le Contrat de Ville doit jouer un rôle d'assembler et de facilitateur entre les politiques publiques portées par les différentes institutions et les acteurs de proximité, pour agir de manière renforcée et priorisée. Cela passe notamment par :

- **Le pilotage renforcé** autour d'un projet de territoire commun entre l'Etat, la Métropole et la Ville de Marseille coordonné par des équipes de proximité qui ont une connaissance fine du territoire et de ses acteurs.
- **Une meilleure lisibilité des dispositifs du droit commun** (pour les professionnels et les habitants) et une optimisation de leur mobilisation dans une logique d'approche globale et articulée en facilitant leur adaptation aux spécificités et besoins du territoire. A cet égard, le dispositif des cités éducatives est vu comme une modalité de coordination inspirante.
- **Une approche intégrée de la rénovation urbaine** intégrant l'accompagnement social, éducatif et économique.
- **La réaffirmation du rôle central des centres sociaux dans l'animation globale du quartier** en soutenant et facilitant leur intervention.
- **Une incitation forte aux dynamiques collectives et partenariales** en favorisant l'interconnaissance entre les acteurs pour favoriser la co-construction de projets communs.

A travers cet appel à projet, les signataires du Contrat de Ville affirment, à travers leur engagement au sein de la convention communale leur volonté d'agir de manière renforcée et concertée pour les quartiers prioritaires autour de quatre orientations prioritaires :

- **Désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité**

Cela doit passer par :

- Le soutien à des actions proposant des solutions adaptées aux différents usages des habitants en terme de mobilité
- La proposition d'actions permettant la mobilité à l'échelle de Marseille, voire de la Métropole pour une meilleure appréhension et connaissance du territoire
- Le développement d'actions favorisant l'accès aux services publics, aux commerces et aux équipements sportifs et culturels par l'optimisation de l'offre existante ou la création d'offres mobiles.
- La Promotion et l'accompagnement des actions de mobilité nationale/internationale en s'appuyant sur les dispositifs existants, ou en allant chercher d'autres sources de financement

- **Lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité**

Il sera question de :

- Proposer des projets favorisant l'accès à l'emploi et à la formation
- Lutter contre toutes les formes de discrimination
- L'Initiative de nouveaux projets santé/environnement en direction des personnes sédentaires
- Permettre l'accès aux soins et à des actions de prévention en santé
- Favoriser le développement d'actions intergénérationnelles en valorisant les compétences des plus âgés et créer les conditions pour permettre le « bien vieillir »
- Développer les actions et services permettant de vivre dignement dans son logement
- Favoriser le lien social, l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous

- **Favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité**

- Contribuer à des espaces de sérénité par l'animation des lieux de vie de proximité
- Créer des événements communs organisés par plusieurs quartiers autour d'une thématique partagée
- Développer des projets d'embellissement des espaces et de végétalisation des quartiers
- Impliquer les habitants sur les questions environnementales et donc offrir aux habitants une opportunité concrète d'améliorer leur lieu de vie
- Renforcer la présence sur site par des actions coordonnées entre acteurs

- **Soutenir l'épanouissement et les parcours des jeunes de la petite enfance à l'insertion professionnelle**

- Développer des démarches d'éducation populaire et la pratique artistique et sportive comme vecteur d'épanouissement et de socialisation
- Mettre en place des actions favorisant la réussite éducative dès le plus jeune âge en associant pleinement les parents
- S'inscrire dans l'offre des actions de réussite éducative afin de proposer une vraie logique de parcours en articulation avec les « cité éducative » et le PRE
- Faciliter la poursuite des études et accompagner les jeunes adultes dans un parcours d'insertion professionnelle
- Accompagner les familles dans les parcours de réussite de leurs enfants et renforcer les actions de lutte contre le décrochage scolaire
- Soutenir le développement de projet porté par des association ou collectifs de jeunes

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Pour les acteurs intéressés, souhaitant se positionner sur cet Appel à Projet, des équipes territoriales, composées de référents Métropole, Etat, Ville et Conseil Départemental, sont à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questionnements et vous accompagner à déposer votre dossier. Vous trouverez ci-dessous, par secteur, les noms et coordonnées des agents pouvant être sollicités

Pour les dossiers tout Marseille contacter les 3 Chefs de services

- **Salaheddine MEBARKI**, Chef de Service 15/16
salahdine.mebarki@ampmetropole.fr
- **Leila Jouini-Ikhlef**, Chef de Service 13/14
Leila.ikhlef@ampmetropole.fr
- **Stéphane Allegrini**, Chef de Service Grand Centre-Ville, Grand Sud Huveaune
- stephane.allegrini@ampmetropole.fr

Secteur 15^{ème}/16^{ème} arrondissement

Equipe Métropoles

- **Salaheddine MEBARKI**, Chef de Service SE1
salahdine.mebarki@ampmetropole.fr
- **Dalila EL JAOUADI**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV La Viste, QPV Consolat)
dalila.eljaouadi@ampmetropole.fr
- **Carole BOUVET**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Notre Dame Limite)
carole.bouvet@ampmetropole.fr
- **Bénédicte PELESTIN**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Plan d'Aou/ST Antoine, QPV St Henri, QPV St André)
benedicte.pelestin@ampmetropole.fr
- **Fatima BENCHENNI**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Castellane-Bricarde)
fatima.benchenni@ampmetropole.fr
- **Farida BAOUZ**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Aygalades, QPV Les Crottes-Cabucelle, QPV St Louis-Campagne Lévêque,...)
farida.baouz@ampmetropole.fr
- **Nadia BOUZIDI**, Chargée de mission Projet Urbain
nadia.bouzidi@ampmetropole.fr
- **Remi ESCOUSSAT**, Chargé de mission Projet Urbain
remi.escoussat@ampmetropole.fr
- **Raphaele VERDIER**, Cheffe de Projet Dossiers transversaux SE1
raphaele.verdier@ampmetropole.fr
- **Pierre AKA-MELI**, Coordinateur Atelier Santé Ville SE1
pierre.aka-melli@ampmetropole.fr
- **Soraya POSTEL**, Assistante
Soraya.postel@ampmetropole.fr
- **Houaida NECER**, Assistante
houaida.necer@ampmetropole.fr

Référents Ville de Marseille

- **Cathy VIVODTZEV**, Cheffe de projet Politique de la Ville
cvivodtzev@marseille.fr
- **Jean-Baptiste BENALET**, Chef de projet Politique de la Ville
jbenazet@marseille.fr

Référents Etat

- **Martin GIONNANE**, Délégué du Préfet sur les QPV Maurelette/Tilleuls/Le Castellans/Bassens/La Viste/Les Aygalades
martin.gionnane@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Stéphanie MOUREN**, Déléguée du Préfet sur les QPV La Calade/Valnatureal/Campagne Lévêque/Les Crottes/Cabucelle/Consolat/Ruisseau Mirabeau
stephanie.mouren@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Nadia VIEUX**, Déléguée du Préfet sur les QPV Savine-Bosphore/Notre Dame Limite
nadia.vieux@bouches-du-rhone.gouv.fr

- **Nathalie RANGUIS**, Déléguée du Préfet sur QPV Castelane-Bricarde/Plan d'Aou-St Antoine/St Henri/St André
nathalie.ranguis@gmail.com

Référents Département

- **Anne GRAS**, Chargée de territoire SE1
anne.gras@departement13.fr

Secteur 13^{ème} et 14^{ème} arrondissement

Equipe Métropole

- **Leila Jouini-Ikhlef**, chef de Service
Leila.ikhlef@ampmetropole.fr
- **Caroline BEUCHOT**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV La Rose/ La Marie /Les Olives)
caroline.beuchot@ampmetropole.fr
- **Marion CHRETIEN**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Frais Vallon /Petit Séminaire/ Balustres-Cerisaie)
marion.chretien@ampmetropole.fr
- **Lydie PELISSIER**, Chargée de Mission Développement Territorial (QPV Malpassé / Corot / St-Just / les Lilas)
lydie.pelissier@ampmetropole.fr
- **Nidal ABDELKRIM**, Chargé de Mission Développement Territorial (QPV Bon secours / Font Vert/ Cité SNCF/ la Benausse / les Rosiers/ les Marronniers / Burel /Paul Strauss / Duplessis)
nidal.abdelkrim@ampmetropole.fr
- **Jules LE HÉRISSE**, Chargé de Mission Développement Territorial (QPV Flamants /Iris/ le Mail/ Picon/ Busserine / Campus 1 et 2/ Château Vento
jules.leherisse@ampmetropole.fr
- **En cours de recrutement** : Chargé de Mission Développement Territorial (QPV Grand Canet /Sainte Marthe / Campagne Larousse/ Jean Jaures /Petit Canet, Arnavaux / Maison Blanche / Le petit Canet /Ambrosini)
- **Gabrielle RASTOIN**, Cheffe de Projet Dossiers transversaux SE2
gabrielle.rastoin@ampmetropole.fr
- **Benoît FERRARIS**, Chargé de mission Projet Urbain
benoit.ferraris@ampmetropole.fr
- **Linda DIZ**, Assistante
linda.diz@ampmetropole.fr

Référents Ville de Marseille

- **Camille COUSIN**, Cheffe de projet Politique de la Ville
cacousin@marseille.fr
- **Nora PRIMUS**, Cheffe de projet Politique de la Ville
nprimus@marseille.fr
- **Arthur RICHARD**, Chef de projet Politique de la Ville
arrichard@marseille.fr

Référents Etat

- **Karine BADEY**, Déléguée du Préfet sur les QPV Ouest du 13^{ème}

- karine.badey@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Hélène MENANTEAU**, Déléguée du Préfet sur les QPV Est du 13ème helene.menanteau@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Fabienne BENET**, Déléguée du Préfet sur les QPV Est du 14ème fabienne.benet@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Thibault BLUM**, Délégué du Préfet sur les QPV sur les QPV ouest du 14ème thibault.blum@bouches-du-rhone.gouv.fr

Référent Département

- **Hakim ALLIK**, Chargé de territoire SE2 hakim.allik@departement13.fr

Secteur Grand Centre-Ville/Secteur Grand Sud Huveaune

Equipe Métropole

- **Stéphane Allegrini**, Chef de Service Grand Centre-Ville, Grand Sud Huveaune stephane.allegrini@ampmetropole.fr
- **Patrice MONTET**, Responsable de Division Grand Centre-Ville, Grand Sud Huveaune patrice.montet@ampmetropole.fr

Secteur Grand Centre-Ville

- **Charlotte Battaglia**, Chargée de Mission Développement Territorial (Secteur 3ème arrondissement) charlotte.battaglia@ampmetropole.fr
- **Joana Fidalgo**, Chargée de Mission Développement Territorial (Secteur 3ème arrondissement) joana.fidalgo@ampmetropole.fr
- **Louise Azzoni**, Chargée de Mission Développement Territorial (Secteur 1er arrondissement) louise.azzoni@ampmetropole.fr
- **Nora Bellil**, Chargée de Mission Développement Territorial (Secteur 2ème arrondissement) nora.bellil@ampmetropole.fr
- **Christelle Dufilh**, Chargée de Développement Projets Urbains (Secteur 3ème arrondissement) christelle.dufilh@ampmetropole.fr
- **Sophie Roudil**, Coordinatrice Atelier Santé Ville sophie.roudil@ampmetropole.fr
- **Patricia Castagno**, Assistante Grand Centre-Ville et Grand Sud Huveaune patricia.castagno@ampmetropole.fr

Référents Ville de Marseille

- **Nora Primus**, Cheffe de Projet Politique de la Ville (1er et 2ème arrondissement) nprimus@marseille.fr
- **Jean-Baptiste Benazet**, Chef de Projet Politique de la Ville (2ème et 3ème arrondissement)

jbenazet@marseille.fr

Référents Etat

- **Alexia Lozano**, Déléguée du Préfet (1^{er} et 2^{ème} arrondissement)
alexia.lozano@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Elsa Ferri Battini**, Déléguée du Préfet (3^{ème} arrondissement)
elsa.ferri-battini@bouches-du-rhone.gouv.fr

Référent Département

- **Michèle Legendre**, Chargée de Territoire
michele.legendre@departement13.fr

Secteur Grand Sud Huveaune

Equipe Métropole

- **Leslie Carduana**, Chargée de Mission Développement Territorial (11 et 12^{ème} arrondissement)
leslie.carduana@ampmetropole.fr
- **Julien Lavie**, Chargé de Mission Développement Territorial (9 et 10^{ème} arrondissement)
julien.lavie@ampmetropole.fr
- **Antoine Pateffoz**, Chargé de Développement Projets Urbain
antoine.pateffoz@ampmetropole.fr
- **Ulysse Robert**, Coordinateur Atelier Santé Ville
ulyse.robert@ampmetropole.fr

Référent Ville de Marseille

- **Guillaume Seze**, Chef de Projet Politique de la Ville (9, 10, 11, 12^{ème} arrondissement)
gseze@marseille.fr

Référents Etat

- **Catherine Stavrinou**, Déléguée du Préfet (11 et 12^{ème} arrondissement)
catherine.stavrinou@bouches-du-rhone.gouv.fr
- **Marie Josée Garcia**, Déléguée du Préfet (9 et 10^{ème} arrondissement)
mariejose.garcia13@gmail.com

Référent Département

- **Hakim Hallik**, Chargé de Territoire
hakim.allik@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 Territoire de Martigues



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **LAMETROPOLE**
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

 ville de
Martigues

 DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisé par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

Le nouveau Contrat de Ville métropolitain s'articule autour de cinq grandes orientations : grandir et s'épanouir, habiter son quartier, son logement, sa ville, travailler et entreprendre, préserver sa santé et sa qualité de vie, et accéder à ses droits tout en s'émancipant.

À Martigues, les enjeux de cohésion sociale dans les quartiers de grands ensembles sont structurés depuis les années 2000 par les conventions de Gestion Urbaine de Proximité (GUP). Ces conventions, renouvelées dans le cadre du contrat de ville, guident les interventions municipales dans les quartiers de logements sociaux, en coordination avec les bailleurs pour l'aménagement du cadre bâti et des espaces extérieurs. Elles encadrent également les actions sociales portées par les services publics et les associations, tout en favorisant la participation citoyenne et la concertation de proximité.

Malgré les efforts déployés, la précarité reste un enjeu majeur à Martigues. L'inflation et le contexte économique actuel aggravent les dynamiques sociales, accentuant les inégalités. Dans ce cadre, il est essentiel d'adapter les stratégies pour faire face aux nouveaux défis économiques et sociaux, tout en conservant une approche globale dans la lutte contre les disparités persistantes.

I – PRÉSENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Martigues, située au sud-ouest de l'étang de Berre et bordée par la mer Méditerranée, s'étend sur 7 144 hectares, comprenant 697 hectares de forêts et 40 kilomètres de côte. Son développement urbain a commencé à la fin des années 60, en lien avec l'essor de l'activité industrialo-portuaire à Lavéra et Fos-sur-Mer. La ville s'est développée en respectant un équilibre entre les centres urbains historiques, les grands ensembles, les villages périurbains et les zones pavillonnaires.

Martigues compte 48 506 habitants, avec une répartition de 47,7 % d'hommes et 52,3 % de femmes. Le parc immobilier de la ville comprend 25 227 logements, dont 7 303 sont des logements sociaux collectifs, représentant 28,9 % du parc total et abritant 37,6 % de la population. Parmi ces logements sociaux, 3 291 sont situés dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), soit 45 % du parc social collectif et 13 % du parc total de la ville, une proportion supérieure à la moyenne nationale.

Composition sociale des logements en QPV par territoire

Mas de Pouane : Ce quartier comprend 602 logements sociaux, gérés principalement par SEMIVIM et 13 HABITAT, hébergeant 1 419 habitants. Parmi eux, 160 personnes sont âgées de 60 à 74 ans, et 139 familles sont monoparentales, représentant 29,2 % des foyers. On y dénombre également 281 étrangers, avec une augmentation de 152 % depuis 2011. Le taux de pauvreté dans ce quartier atteint 53 %, en hausse de 9 points depuis 2013 (source 2024).

Notre Dame des Marins : Ce quartier compte 728 logements sociaux, tous gérés par 13 HABITAT, et abrite 1 793 habitants. 237 personnes ont entre 60 et 74 ans, et 139 familles monoparentales (24 % des foyers) y résident. Le nombre d'étrangers est de 303, en augmentation de 100 % depuis 2011. Le taux de pauvreté y est de 47 %, soit une augmentation de 5 points depuis 2013 (source 2024).

Canto Perdrix/4 Vents : Ce secteur comprend 929 logements, répartis entre plusieurs bailleurs sociaux comme ERILIA LOGIREM, CDC HABITAT, SEMIVIM, et une copropriété privée. Il accueille 2 791 habitants. On y compte 315 personnes âgées de 60 à 74 ans. Canto Perdrix abrite 137 familles monoparentales (26 % des foyers), tandis que 4 Vents en compte 45 (15 % des foyers). Le nombre d'étrangers dans la zone de Canto Perdrix est de 333, avec une augmentation de 73 % depuis 2011. Le taux de pauvreté dans ce secteur est de 37 % (source 2024) à Canto Perdrix (en hausse de 10 points depuis 2013) et de 16 % à 4 Vents.

Boudème/Les Deux Portes/Bargemont : Ce territoire regroupe 822 logements sociaux, gérés par plusieurs bailleurs tels que ERILIA LOGIREM, 13 HABITAT, ADOMA, ERILIA, et ALOTRA. Il abrite 1 574 habitants. On retrouve 35.8 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi, et 47 % de taux de pauvreté (au seuil de 60%).

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

À Mas de Pouane, il est essentiel de développer des actions ciblées pour les jeunes de moins de 20 ans, tout en soutenant l'emploi des femmes et en réduisant le taux de pauvreté, l'amélioration de l'intégration des nouveaux arrivants, en passant par l'accès au droit et l'alphabétisation des publics.

À Notre Dame des Marins, il est nécessaire de renforcer les initiatives en faveur de la jeunesse, de promouvoir l'emploi féminin, et d'améliorer le niveau de scolarisation, d'optimiser l'intégration des nouveaux arrivants par le biais de l'accès aux droits et de l'alphabétisation des publics. La lutte contre le trafic de stupéfiants est également un enjeu majeur, tout comme la requalification urbaine pour résoudre les problèmes structurels du quartier.

Sur Canto Perdrix, l'insertion des jeunes doit être favorisée, tout en soutenant l'emploi des femmes et en intensifiant la lutte contre le trafic de stupéfiants. L'objectif est également de soutenir l'intégration des nouveaux arrivants via un meilleur accès aux droits et l'alphabétisation des publics.

Enfin, à Boudème/Les Deux Portes/Bargemont, il est important d'améliorer l'accès aux services publics à Bargemont et de faciliter l'accès des seniors aux services de droit commun tout en développant un axe prévention.

La réhabilitation du parc social de Boudème, ainsi que le désenclavement du quartier, sont des priorités, de même que la création d'équipements de vie et de loisirs pour renforcer la cohésion sociale.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé /

thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

Les porteurs de projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets devront nécessairement participer à la réunion organisée par la ville de Martigues sur la coordination des actions du contrat de ville avec le programme des centres sociaux. Cette réunion se tient généralement entre mai et juin de l'année en cours.

De plus, les porteurs de projets devront être autonomes dans la gestion de la communication liée à leur action, y compris pour l'affichage et la diffusion d'informations.

Les porteurs de projet seront tenus de participer à une réunion de présentation de leurs projets devant les conseils citoyens, à titre consultatif, afin de recueillir un premier avis avant la tenue du comité technique.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX



Métropole Aix-Marseille-Provence

**Division Politique de la Ville -
Renouvellement Urbain – Martigues / Port-de-Bouc /
Marignane**

Emilie CAMBIAGGI
emilie.cambiaggi@ampmetropole.fr
07-60-74-59-91

Claire AUSSILLOUX
claire.aussilloux@ampmetropole.fr
07-76-23-41-81

Christine PISCHEDDA
christine.pischedda@ampmetropole.fr
06-27-45-39-99



Ville de Martigues

Directeur Proximité et Développement Local
Axel SAMUEL - axel.samuel@ville-martigues.fr
04-42-44-32-24

Chef du Service Développement des quartiers
Sébastien VONNER - sebastien.vonner@ville-martigues.fr
04-42-44-31-55

Chargée de Développement Social Urbain NDM/Canto-Perdrix
Souade KHAFIF - souade.khafif@ville-martigues.fr
04-42-44-33-11

Chargé de Développement Social Urbain Mas de Pouane/Bargemont
Rémi BERLIET - remi.berliet@ville-martigues.fr
04-42-44-32-53

Chargée de Développement Social Urbain Boudème/Les Deux Portes/Grès
Yasmine BOUCENNA - yasmine.boucenna@ville-martigues.fr
04-13-29-53-03



Préfecture des Bouches-du-Rhône

Déléguée du Préfet
Hayet BENMAROUF
hayet.benmarouf@bouches-du-rhone.gouv.fr
06-40-37-42-03



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Service Politique de la Ville et Habitat
Pôle Animation sociale et Politique de la ville
Chargée de Territoire
Zoubida MEGUENNI-TANI
zoubida.meguennitani@departement13.fr
04-13-31-37-68

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire de Miramas



Contrat des Possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets Politique de la Ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des Possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'État, la Commune et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des Possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation ; il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs et les habitants qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

Dans ce cadre, la commune de Miramas souhaite poursuivre la dynamique déjà engagée et favoriser l'émergence d'actions de fonctionnement cohérentes avec les enjeux territoriaux, en s'assurant de la promotion d'actions diversifiées et adaptées à destination des habitants des quartiers prioritaires de Miramas.

Par ailleurs, la commune de Miramas affirme sa volonté politique d'intégrer pleinement « la Politique de la Ville » aux initiatives municipales, par le développement de projets urbains favorisant la mixité, le développement durable, l'accès équitable aux services publics et la création d'espaces communs propices à la cohésion sociale.

De même, la participation des habitants est au cœur des politiques municipales, tout comme la Politique de la Ville qui a la volonté de renforcer la participation citoyenne dans les quartiers et d'associer davantage les habitants.

I – PRÉSENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

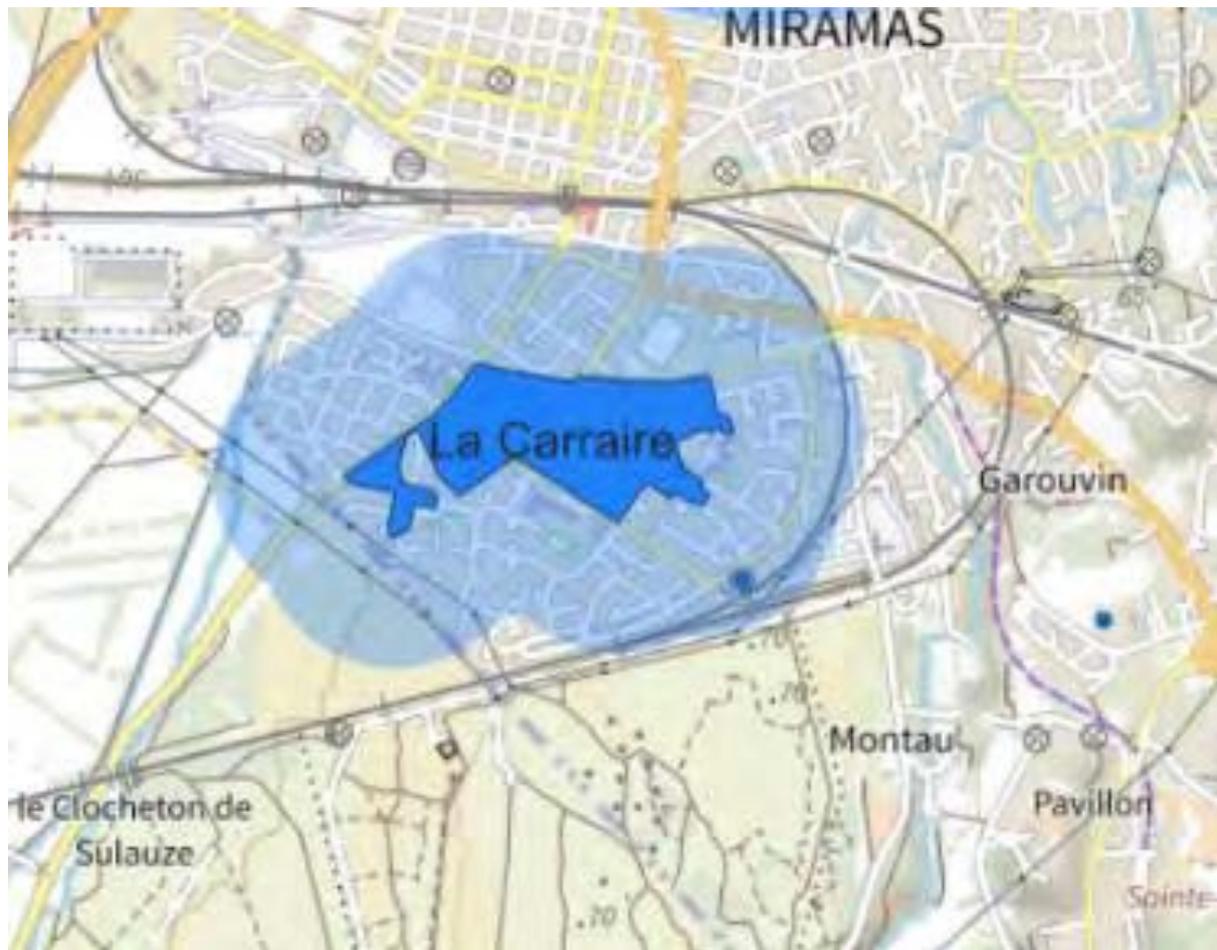
Le développement démographique, économique, social et urbain de la commune a reposé en grande partie sur la création puis l'extension de sa gare ainsi que sur l'accueil des populations ouvrières venues travailler dans les usines de Fos-sur-Mer et du pourtour de l'étang de Berre à partir des années 1970. La crise de l'emploi des années 80 a particulièrement affecté le territoire. Après plusieurs décennies marquées par une précarisation croissante de sa population, d'importants phénomènes de délinquance et l'image d'une commune pauvre ayant une qualité de vie médiocre, depuis environ une dizaine d'années, avec l'aide de ses partenaires institutionnels et de ses forces vives, la commune a engagé un travail de transformation sociale et urbaine ambitieux. Le Contrat de ville et le NPNRU ont été intégrés à une politique globale de développement local et ont ainsi pu jouer un rôle significatif en matière de réduction des inégalités. Les dynamiques partenariales sont fortes dans tous les domaines de la vie des habitants et la qualité de vie s'est grandement améliorée. Cependant, la précarité reste très forte. Elle s'explique en partie par la concentration de logements sociaux (34%). En 2020, la population communale se caractérise par une part importante de retraités (25%), d'ouvriers (17,5%), et d'employés (16,4%) (Source : Insee, RP2020, part de la population de 15 ans ou plus).

Le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, sur la base des données corrélées de l'INSEE « Revenus médians par unité de consommation ».

La commune de Miramas compte deux quartiers prioritaires :

- Pour le QPV La Carraire, il n'y a pas eu de modification du périmètre : la population qui réside dans ce quartier est de 1 709 habitants.
- Pour le QPV la Maille, il y a eu une extension significative : la population qui réside dans ce quartier est de 6 885 habitants.

Quartier prioritaire 2024 La Carraire



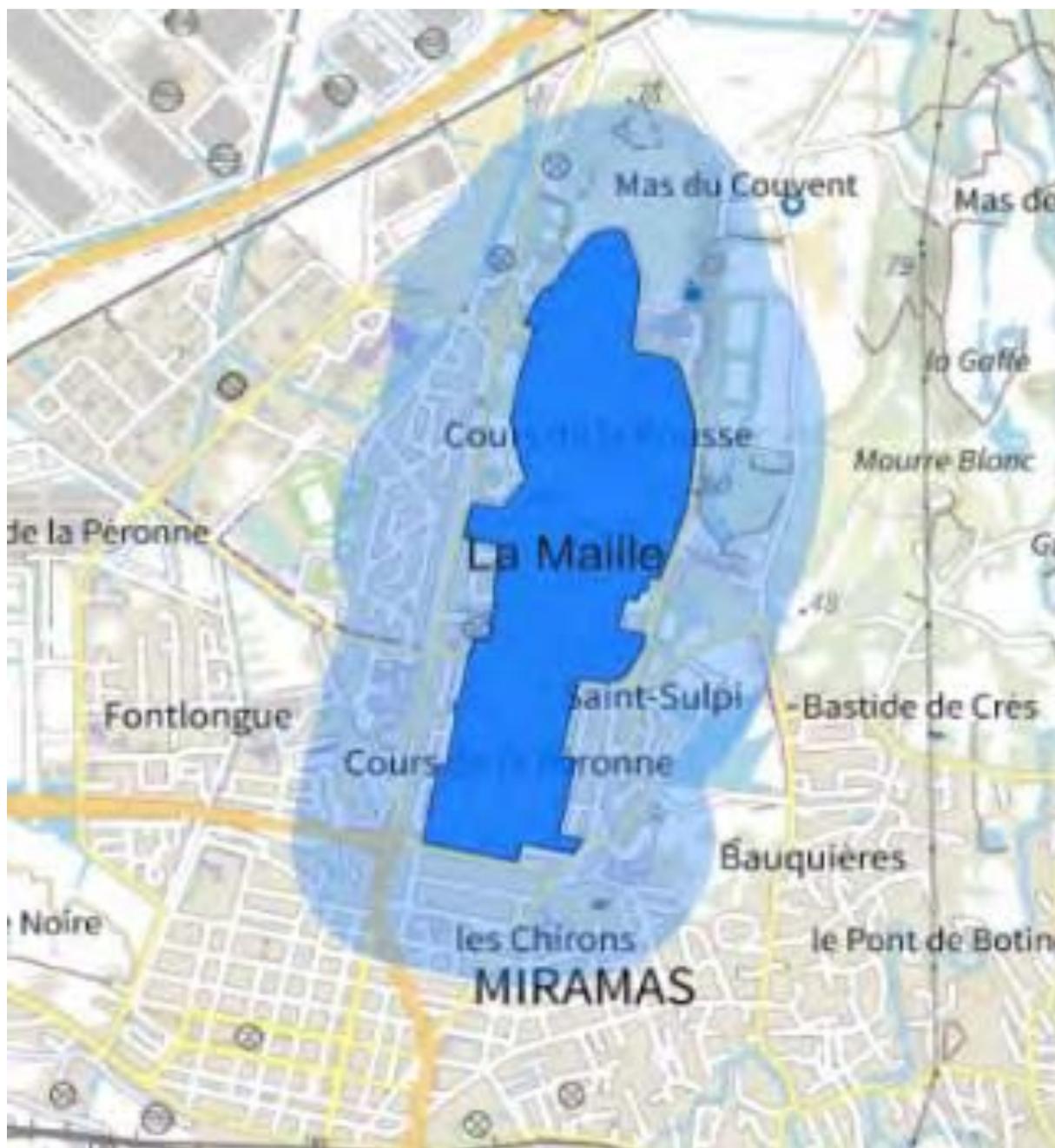
Source : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN013661>

➡ **La Carraire** (au sud) comprend une partie du quartier Monteau.

Le quartier de La Carraire compte 1 709 habitants (données 2020).

Au regard de la nouvelle géographie prioritaire, le centre-ville de Miramas, anciennement reconnu en tant que Territoire de Veille Active, s'inscrit comme une poche de précarité pour la commune.

Quartier prioritaire 2024 La Maille – Miramas



source: <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN013661>

- ➔ **La Maille** (au nord), englobe les quartiers de La Maille 3, La Maille 2, La Maille 1, Mercure, Les Molières.

La géographie prioritaire de la Maille a été redéfinie, incluant de nouvelles zones. Cette nouvelle géographie tient mieux compte de l'évolution des réalités socio-économiques locales.

Le nouveau QPV La Maille correspond à La Rousse 1, 2 et 3, soit 6 885 habitants en 2020.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) les quartiers Maille I et Mercure ont été intégrés comme projet d'intérêt national. Les orientations ont été validées lors du Comité National d'Engagement du 22 octobre 2018. Ce dernier entérine le démarrage du projet autour d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain et de quatre axes d'interventions.

Les 4 axes stratégiques ont guidé l'élaboration du projet :

1. Valoriser l'activité commerciale et économique ; développer une économie adaptée au quartier
2. Désenclaver le quartier en le reliant à la ville par des espaces publics qualitatifs et écologiques
3. Diversifier et améliorer l'offre résidentielle en facteur de la mixité sociale et de parcours résidentiels positifs
4. Requalifier les équipements pour répondre aux besoins des habitants du quartier et du territoire.

D'un point de vue opérationnel, le projet urbain est caractérisé par :

- La poursuite de la continuité piétonne reliant les quartiers au centre-ville
- Le développement d'un réseau piéton par une continuité à l'est et des traversées structurantes
- L'amélioration des déplacements automobiles en créant une nouvelle rue en cœur de quartier, des ouvertures vers les axes périphériques et en supprimant les impasses
- Le maintien des équipements animant le cœur du quartier en y ajoutant un nouveau centre social/maison du droit et en réhabilitant l'école Giono
- Le regroupement des professionnels de santé et les commerces le long de l'avenue du Levant
- Le développement de l'économie sociale et solidaire
- La diversification de l'habitat sur le foncier le plus approprié, avec la construction de 250 nouveaux logements dont 48 logements en accession sociale bénéficiant, 144 destinés à l'accession libre et 58 en locatif libre à réaliser par AFL
- La démolition de 178 LLS et de 8 logements privés, d'équipements publics et commerciaux pour une restructuration en profondeur du quartier
- La réhabilitation de l'ensemble des 623 logements sociaux en BBC rénovation
- La résidentialisation des 241 LLS aux endroits adaptés

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

La ville de Miramas est empreinte d'une véritable culture partenariale facilitant la mise en œuvre des politiques publiques, ceci tant au niveau politique qu'au niveau technique. Cette dimension contribue grandement au travail en réseau, à l'élaboration de diagnostics partagés et à la conduite d'actions collectives.

À la suite de la concertation auprès des acteurs locaux et des habitants, des priorités ont été identifiées et ont permis de dégager des enjeux en lien avec **les axes définis dans le cadre du Contrat de ville** métropolitain.

- ➡ Grandir et s'épanouir,
- ➡ Travailler et entreprendre,
- ➡ Habiter son logement, son quartier, sa ville,
- ➡ Préserver sa santé et sa qualité de vie,
- ➡ Accéder à ses droits et s'émanciper.

Les grandes orientations déclinées dans la convention communale sont les suivantes :

- **La place des habitants** : placer la démocratie participative au cœur du projet, l'habitant en tant qu'acteur de la vie locale dans toutes ses dimensions et non plus uniquement en tant qu'usager ;
- **La transition écologique comme outil de développement du territoire** : créer des espaces de vie sains et accessibles à tous ;
- **La délocalisation d'équipements communaux au cœur des QPV** : maison du projet, maison du droit, tiers-lieu « Mix'cité », antenne municipale de proximité.

En déclinaison du Contrat de ville métropolitain, les orientations de la commune de Miramas, se traduisent de la manière suivante :

- **Grandir et s'épanouir**

La ville de Miramas a fait de l'éducation un axe prioritaire garantissant un accès élargi à la réussite scolaire et de la mise en cohérence de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs.

ORIENTATIONS QPV MIRAMAS				
Apprentissage Scolarité	Lutter contre le décrochage scolaire	Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes	Favoriser la découverte du monde professionnel	Développer l'esprit critique
Parentalité	Soutenir les parents dans leur fonction éducative.	Favoriser la co-éducation entre l'école, les parents et le quartier.	Lutter efficacement contre les phénomènes de harcèlement (scolaire, réseaux sociaux, etc.)	
Sports et loisirs	Proposer un parcours de loisirs éducatifs diversifiés et de proximité.	Développer une offre de vacances de qualité permettant de sortir du quartier.	Inciter à la découverte et faciliter l'accès aux sites naturels environnants pour la pratique physique et sportive.	
Accès à la culture	Renforcer une offre de pratique culturelle et artistique diversifiée (théâtre, musique, cinéma, lecture, numérique, culturelle et scientifique).	Renforcer l'éducation aux médias et aux enjeux de la société dès le plus jeune âge.	Favoriser l'accès à l'offre culturelle locale.	
Jeunesse	Favoriser leur engagement citoyen.	Faire émerger et accompagner les potentialités des jeunes.		
Ouverture du champ de possibles	Faciliter l'accès à une diversité d'orientations (stages, écoles, métiers, formations...)	Favoriser les expériences de mobilités nationales et internationales.		

Les "**Cités éducatives**" sont un label d'excellence qui visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les axes d'intervention de la Cité éducative de Miramas sont :

- Conforter le rôle de l'école ;
- Promouvoir la continuité éducative ;
- Ouvrir le champ des possibles (<https://www.citeseducatives.fr/cite/miramas>).

- **Travailler et entreprendre**

Le développement économique, l'emploi et l'insertion sont les principaux enjeux de la commune de Miramas et doivent être moteurs pour l'ensemble du territoire et de ses habitants.

ORIENTATIONS QPV MIRAMAS				
Développement économique / ESS	Renforcer et soutenir l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires.	Accompagner la création d'entreprises et susciter l'émergence de projets.	Entreprendre autrement avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.	
Emploi	Créer des passerelles entre les demandeurs d'emploi et l'entreprise et faciliter l'accès au marché de l'emploi classique en apportant des réponses innovantes.	Favoriser la démarche « d'aller-vers » pour informer le public des dispositifs de l'emploi existants (PLIE/ Mission locale / Initiative Ouest Provence...).	Agir sur la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi et/ou à la formation.	Renforcer la qualification des demandeurs d'emploi des QPV sur les filières en tension ou émergentes sur le territoire. Renforcer les rencontres demandeurs d'emploi / employeurs à travers des événements sportifs.
Insertion par l'activité économique	Favoriser l'emploi via le développement ou le soutien à une offre locale d'insertion par l'activité économique.			
Levée des freins et ouverture des possibles	Proposer des programmes de formation linguistique pour lever les freins et améliorer l'employabilité.			
Axes transversaux : inclusion et lutte contre les discriminations	Agir sur les facteurs de discriminations à l'embauche.	Former les acteurs de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle sur les problématiques de discriminations.		

- **Habiter son logement, son quartier, sa ville**

L'ambition de la ville de Miramas se traduit par :

- Une politique de l'habitat axée sur la mixité sociale (aussi bien dans la production et la répartition de l'offre que dans l'accompagnement des parcours résidentiels) ainsi que sur la maîtrise énergétique.
- Un désenclavement par une amélioration de la mobilité des habitants ainsi que par un changement d'image des quartiers.
- Le déploiement d'une gestion urbaine de proximité.
- Le développement de l'offre de services, d'équipements et de commerces qui assure une égalité d'accès et qui participe au maintien du lien social et à la requalification des quartiers.

ORIENTATIONS QPV MIRAMAS		
Espaces publics	Proposer des projets de transition écologique tels que l'agriculture urbaine...	Favoriser un cadre de vie agréable et propice à la mixité sociale (installation de mobiliers urbains).
Logement et mixité sociale	Développer des actions de sensibilisation à l'appropriation du logement, aux enjeux de la transition écologique (économie d'énergie...).	Engager des actions pour lutter contre l'habitat indigne, améliorer la qualité du logement, et favoriser l'accès à un logement décent.
Accessibilité pour tous	Favoriser les déplacements « doux » au sein des quartiers prioritaires. Pour le QPV Nord, s'appuyer sur les démarches engagées dans le cadre de la rénovation urbaine.	

- **Préserver sa santé et sa qualité de vie**

Le Plan Local de Santé Publique représente la feuille de route en santé de la ville de Miramas en direction des habitants des quartiers prioritaires. Issu d'une large concertation partenariale (diagnostic partagé de territoire en 2022 – groupes de travail santé métropolitains en 2023) il sera finalisé en 2024 (validation en comité de pilotage) et annexé à la présente convention.

ORIENTATIONS QPV MIRAMAS		
Maladies chroniques	Favoriser l'accès durable des publics précaires à une alimentation de qualité et agir sur l'environnement alimentaire et physique afin de le rendre plus favorable à la santé.	Poursuivre et renforcer le déploiement de programmes de prévention et d'éducation (nutrition, activité physique, APA) pour promouvoir des modes de vie sains et une meilleure prise en charge des maladies chroniques, dépistage...
Santé mentale	Proposer des actions dans les champs de la santé mentale et des addictions, visant la réduction des risques et des dommages.	
Accès aux soins	Favoriser l'accès aux soins et les parcours de santé des populations vulnérables.	
Prévention	Favoriser des actions de promotion de la santé au plus près des habitants.	

- **Accéder à ses droits et s'émanciper**

Garantir à tous les citoyens le respect de l'accès aux droits implique une politique ambitieuse en termes de lutte contre les discriminations, d'égalité, de numérique et tout autre politique publique. L'égalité constitue le cœur de l'action municipale.

ORIENTATIONS QPV MIRAMAS		
L'accès aux services publics, aux droits sociaux et juridiques	Poursuivre et renforcer l'offre des services en matière d'accès aux droits	Favoriser l'accès aux droits de santé en articulation avec l'ensemble des acteurs investis dans l'accès aux droits et l'accompagnement des publics les plus précaires
L'autonomie des publics	Favoriser l'accès aux savoirs de bases pour une meilleure insertion à la vie sociale (participation à la vie citoyenne, accès aux droits).	
L'inclusion numérique	Lutter contre la fracture numérique visant à former les habitants les plus éloignés des pratiques numériques.	
La culture comme vecteur d'ouverture culturelle	Promouvoir des parcours artistiques et culturels pour tous.	Favoriser la découverte d'actions culturelles et artistiques « hors les murs » dans l'objectif d'inciter les habitants des quartiers prioritaires à fréquenter les lieux culturels.

III – MODALITÉ ET CONDITIONS DE DÉPÔT DES PROJETS

Si votre projet s'inscrit dans les axes et priorités de la Cité éducative, vous serez alors invité(e) à prendre contact avec la Chargée de projet opérationnel afin d'être informé(e) des modalités de dépôt et de fonctionnement :

Olivia Gauthier – o.gauthier@mairie-miramas.fr – 06 98 75 25 62.

Pour tout nouveau projet, nous vous invitons à prendre contact avec la Chargée de projet dès sa phase de conception afin notamment d'apprécier avec elle son éligibilité.

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visés. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les coordonnées des techniciens concernés par la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du Contrat de ville que vous trouverez ci-après pourront vous être très utiles :

IV-1/ Équipe Métropole

Augustine MARTIN - 06 21 26 11 27 / augustine.martin@ampmetropole.fr

Karin SCHAEFFER – 06 27 45 48 02 / karin.schaeffer@ampmetropole.fr

IV-2/ Équipe communale de Miramas

Razia DHUNY – 04 90 58 79 77 / pol-ville@mairie-miramas.fr / r.dhuny@mairie-miramas.fr

IV-3/ Référent État

Bruno SOLER – 06 77 37 77 32 / bruno.soler@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département des Bouches-du-Rhône

Zoubida MEGUENNI TANI –04 13 31 37 68 / zoubida.meguennitani@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 TERRITOIRE DE PERTUIS



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipes communales

IV-3/ Référents Etat

IV-4/ Référents Département

INTRODUCTION

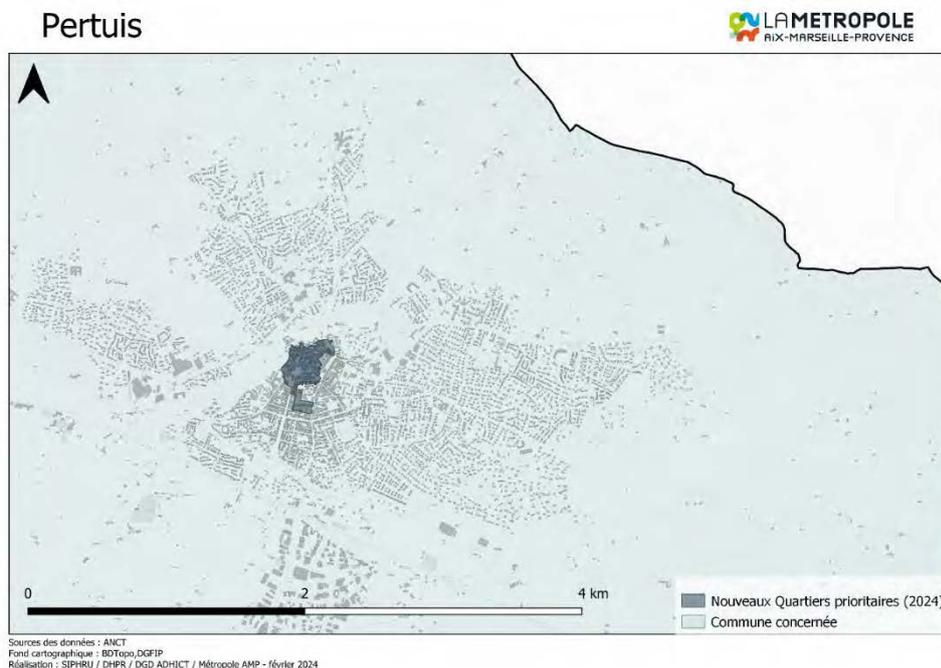
Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la commune et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE



La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les modalités étaient détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers

étaient définis par un décret du 30 décembre 2014. La géographie prioritaire a été actualisée et est entrée en vigueur le 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023).

Le territoire retenu pour ce contrat « Engagements quartier 2030 », englobe désormais une école primaire (Marsily). En revanche, Le nouveau périmètre, réduit au bas du parking de Croze, exclut désormais les résidences du Belvédère et de la Tintaine.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

LA SANTE ET LA SANTE MENTALE

La ville et les partenaires souhaitent renforcer leurs interventions en la matière et notamment dans une logique préventive, en augmentant l'offre de services et les accompagnements dès le plus jeune âge, afin de limiter les interventions plus « curatives » au moment de l'adolescence.

La mise en place d'un atelier santé ville constituerait une opportunité et une suite logique à la dynamique partenariale déjà bien engagée sur le sujet.

L'ASV permettrait de coordonner, non seulement un volet « santé » généraliste, mais aussi renforcer les actions en matière de santé mentale.

La lutte contre le harcèlement scolaire et les violences est également un sujet qui nécessite de renforcer les moyens. Sans qu'il ne s'agisse d'un phénomène particulièrement prégnant sur la commune, la juste médiatisation et la mise en conscience de certains agissements génèrent incidemment des besoins, des interpellations, qu'il convient de traiter.

Les enjeux portent également sur :

- Eduquer à la nutrition et prévenir les problèmes de surpoids ;
- Sensibiliser les enfants et leurs parents à la notion d'équilibre alimentaire ;
- Informer et orienter le public vers les dispositifs de droit commun (planning familial, consultation jeunes consommateurs, centre médico-pédagogique ...) ;
- Le développement d'une politique sportive tenant compte des freins à la pratique ;
- Promouvoir l'activité physique ;
- L'amélioration et la diversification de l'offre sportive en direction des publics (enfants, jeunes, femmes, seniors) tout en privilégiant la relation enfants/parents ;
- L'orientation et l'accompagnement du public vers les structures de droit commun.

LA REUSSITE EDUCATIVE

La réussite éducative reste un enjeu fort sur la commune qui compte une population importante de jeunes. Plusieurs données objectivées interpellent sur les difficultés scolaires que rencontrent une partie des jeunes : le taux de décrochage scolaire, notamment dans le passage du collège au lycée (reste important et plus particulièrement exacerbé pour les jeunes filles ; l'absentéisme scolaire, notamment en collège, est, lui aussi, préoccupant pour les partenaires. La réussite éducative, c'est aussi :

- Favoriser la réussite scolaire ;
- Favoriser l'épanouissement hors temps scolaire ;
- Diagnostiquer et lutter contre le phénomène d'absentéisme et de décrochage scolaire, et plus particulièrement en direction des enfants scolarisés en école élémentaire ;
- Favoriser la maîtrise de la langue, la prévention et la lutte contre l'illettrisme ;
- Favoriser la médiation culturelle et l'accès à la culture en direction des habitants du quartier prioritaire ;
- Favoriser le mieux vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté ;
- Accompagner les collégiens dans la recherche de stages en entreprise.

LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Le soutien à la parentalité apparaît comme une clé de voûte reliant les deux enjeux précédents et un objectif à poursuivre et amplifier à l'aune des évolutions constatées tant sur le plan de la santé mentale et de la prise en compte de la santé des enfants, que sur le plan de la réussite éducative.

Sans que cela soit documenté spécifiquement sur la ville de Pertuis, les études menées à l'échelle nationale, établissent un lien entre monoparentalité, difficultés éducatives, handicaps (notamment les « DYS »), et moindre réussite scolaire. S'il ne s'agit pas d'une fatalité ni même d'un lien de causalité exclusif, la monoparentalité constitue néanmoins un statut propice à augmenter les fragilités et la vulnérabilité.

L'EMPLOI ET L'INSERTION

La commune, au travers du Bureau Municipal de l'Emploi (BME) et ses partenaires, en premier lieu desquels la Mission Locale et France Travail, poursuivront par ailleurs leurs actions en matière d'insertion et d'emploi.

- Lever les freins à l'emploi (mobilité, mode de garde, maîtrise de la langue ...) et aller vers les publics les plus éloignés de l'emploi (en particulier les jeunes, femmes et seniors) ;
- Améliorer l'insertion sociale et socioprofessionnelle des jeunes ;
- Renforcer l'accès à l'offre de formation pour les habitants du quartier prioritaire ;
- Favoriser la clause d'insertion ;
- Favoriser la création d'entreprise par un accompagnement spécialisé ;
- Renforcer les actions autour de la découverte des métiers.

LE LOGEMENT

La commune est confrontée à un double phénomène en matière d'habitat : d'une part, elle ne dispose pas d'une offre de logements sociaux suffisants par rapport à la demande (1 logement pour 7 demandes – DDETS), et d'autre part, plus particulièrement dans le centre ancien, le taux de vacance des logements privés est important. Le parc privé ancien est composé de petits logements, segment justement déficitaire dans le parc social.

Le parc privé dans le centre ancien reste majoritairement dégradé ou ne répondant pas aux standards en termes de confort thermique notamment. Une concession d'aménagement a été déployée qui permet de conduire des réhabilitations progressives et une remise sur le marché. Parallèlement, la ville a mis en place le « permis de louer ».

Le Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) sur la commune de PERTUIS est estimé entre 8,4 et 10% du parc des résidences privées, et comme pour la majorité des communes des pôles urbains, ce parc concerne principalement son centre ancien.

C'est pourquoi, dans le cadre de son action en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, la commune a souhaité mettre en place le dispositif d'Autorisation Préalable à la Mise en Location (APML) sur son territoire communal, mieux connu sous le nom de « Permis de louer ».

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022 sur la commune de Pertuis. Il permet d'effectuer un contrôle des logements en amont de leur mise en location, afin de vérifier que ces derniers ne présentent pas de risque pour la santé et la sécurité des futurs occupants.

Depuis sa mise en œuvre effective, le dispositif a permis de contrôler 290 logements, et a débouché sur 157 avis favorables sous condition de travaux avant mise en location du logement, qui ont entraîné la réalisation de travaux afin de mettre les logements en conformité.

Outre son objectif principal ayant trait à la lutte contre l'habitat indigne, le permis de louer est un dispositif de nature à favoriser l'amélioration de l'habitat du parc privé, en raison de la réalisation de travaux visant à mettre en conformité le logement, mais également, de manière plus générale la qualité de vie dans le centre-ville.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Merci de saisir nos partenaires institutionnels prioritairement par mail

IV-1/ Equipe Métropole

Thierry NICOLAS Chargé de Développement Territorial,
thierry.nicolas@ampmetropole.fr

IV-2/ Equipes communales

Youcef LARKAT directeur général adjoint direction prévention accès au droit
y.larkat@mairie-pertuis.fr

Jean-François PANICOT directeur adjoint direction prévention accès au droit
jf.panicot@mairie-pertuis.fr

IV-3/ Référent Etat

Attention : Mme la déléguée du préfet Christiane BOUCHET n'est plus en fonction à partir du 30 septembre 2024.
Dans l'attente de son remplacement prendre attache auprès du secrétariat du sous-préfet pref-secretariat-spcm@vaucluse.gouv.fr

IV-4/ Référent Département

Jean-Christophe CONUS chargé de projets service prévention des exclusions et développement social local
christophe.conus@vaucluse.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire de Port-de-Bouc



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

VILLE DE
PORT DE BOUC
www.portdebouc.fr



DÉPARTEMENT
BOUCHES-
DU-RHÔNE



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire

Port-de-Bouc compte 16 651 habitants dont 6 713 en quartiers prioritaires. Deux quartiers sont classés en QPV :

- Les Aigues Douces / La Lèque : 2 359 habitants
- Tassy / Les Comtes / Les Amarantes : 4 354 habitants



[Source : sig.ville.gouv.fr/territoire/QN01324M](https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN01324M)

Le quartier des Amarantes qui compte 721 habitants (source <https://spot.agam.org/tb/qva>, RP 2018) est intégré au QPV des Comtes depuis le 01/01/2024 suite au décret 2023-1312 du 28 décembre 2023 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le portrait de territoire du quartier des Aigues Douces-La Lèque

Le quartier des Aigues Douces – La Lèque est implanté sur le site de la Presqu'île de Port-de-Bouc au Sud-Ouest du Port Renaissance. Englobant la quasi-totalité de la presqu'île, le quartier se situe ainsi à proximité immédiate du centre-ville de Port-de-Bouc.

Les habitants des Aigues Douces et de La Lèque représentent 2 359 habitants (980 familles) soit 14.2 % de la population de Port-de-Bouc. La taille moyenne des ménages est de 2,6 personnes.

- 40 % de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté avec un revenu médian de 1 187 €, taux plus important qu'à l'échelle de la commune (22%) et de la métropole (19%)
- Le taux de couverture de la complémentaire santé solidaire est de 46% chez les moins de 18 ans
- La part des 16-24 ans non scolarisés sans diplôme augmente depuis 2008 aux Aigues Douces passant de 24% en 2008 à 32% en 2019
- Le taux d'emploi des 15-64 ans est inférieur à celui de l'ensemble des QPV métropolitains (38% contre 45%) particulièrement chez les femmes (32%)
- 35 % des ménages du quartier sont monoparentaux (23 % à l'échelle communale)
- Le niveau de vie médian est bas et s'établit à 1 187 € mensuels (1 566 euros pour la Ville de Port-de-Bouc et 1 790 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence)
- Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans ni en emploi, ni en étude évolue favorablement sur les Aigues Douces entre 2008 et 2019 mais concerne 30% des jeunes
- Le taux d'emploi précaire des femmes est de 34% aux Aigues Douces et de 35% aux Comtes, plus élevé que pour les hommes (22% et 29%)

Le portrait de territoire du quartier des Comtes-Tassy-Les Amarantes

Situé au nord du centre-ville de Port-de-Bouc et du Port Renaissance, et au sud de la RN 568, ce quartier est composé de 3 entités différentes, le quartier Tassy / Bellevue / Jean Jaurès, le quartier des Comtes et depuis le 1er janvier 2024, le quartier des Amarantes.

Le QPV compte 4 354 habitants (2 102 familles) soit 26 % de la population de Port-de-Bouc (actualisation du nombre d'habitants avec l'intégration des Amarantes dans le QPV depuis le 1/01/2024 qui compte 721 habitants).

- 38 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté et 24 % d'entre elles sont couvertes par les minima sociaux. Le niveau de vie médian s'établit à 1 227 € mensuel (1 566 € pour la Ville de Port-de-Bouc et 1 790 € pour la Métropole Aix-Marseille-Provence) ;
- Le taux de couverture de la complémentaire santé solidaire est de 45% chez les moins de 18 ans ;
- La part des 16-24 ans non scolarisés sans diplôme est de 17% en 2019 ;
- Un taux de scolarisation des 16-24 ans de 41 % (QPV Aix-Marseille de 62 % et Port-de-Bouc 49 %) ;
- Le taux d'emploi des 15-64 ans (37%) est inférieur à celui de l'ensemble des QPV métropolitains ainsi qu'à celui de la moyenne communale ;
- Les femmes sont surreprésentées sur ce quartier (52%), et 24% d'entre elles ont moins de 25 ans ;
- 1/3 des moins de 26 ans sont demandeurs d'emploi ;
- La précarité de l'emploi est plus marquée sur ce territoire (26% des emplois précaires contre 18% à l'échelle de la ville) ;

- Le quartier compte également une concentration de ménages monoparentaux (36%) contre 23% à l'échelle communale ;
- Les moins de 25 ans représentent environ 30 % des personnes habitant le quartier ;
- Les ménages composés d'une seule personne représentent une part importante des ménages dans le QPV des Comtes Tassy, avec une augmentation significative de 32% à 42%.

A l'image des autres quartiers de la politique de la ville, le QPV des Comtes-Tassy-Les Amarantes présente plusieurs signes de vulnérabilité : augmentation des personnes seules en lien avec le vieillissement prononcé de la population, fragilisation de la structure familiale, précarisation de l'emploi, difficulté d'accès au marché du travail, tout comme aux soins et à la santé, en particulier chez les femmes et les jeunes.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II – 1/ Spécifiques à la commune

Le Contrat de ville constitue un « outil » pour relever les défis auxquels les habitants des quartiers de la géographie prioritaire sont plus particulièrement confrontés. Les projets et actions devront répondre, à travers le Contrat de ville, aux 5 enjeux prioritaires identifiés pour améliorer les conditions de vie des habitants des QPV et réduire les inégalités territoriales.

Le diagnostic socio-économique de Port-de-Bouc, les réunions partenariales, l'expertise des référents thématiques et des équipes politique de la ville permettent de dégager des priorités d'intervention à renforcer au sein des quartiers prioritaires sur les cinq enjeux.

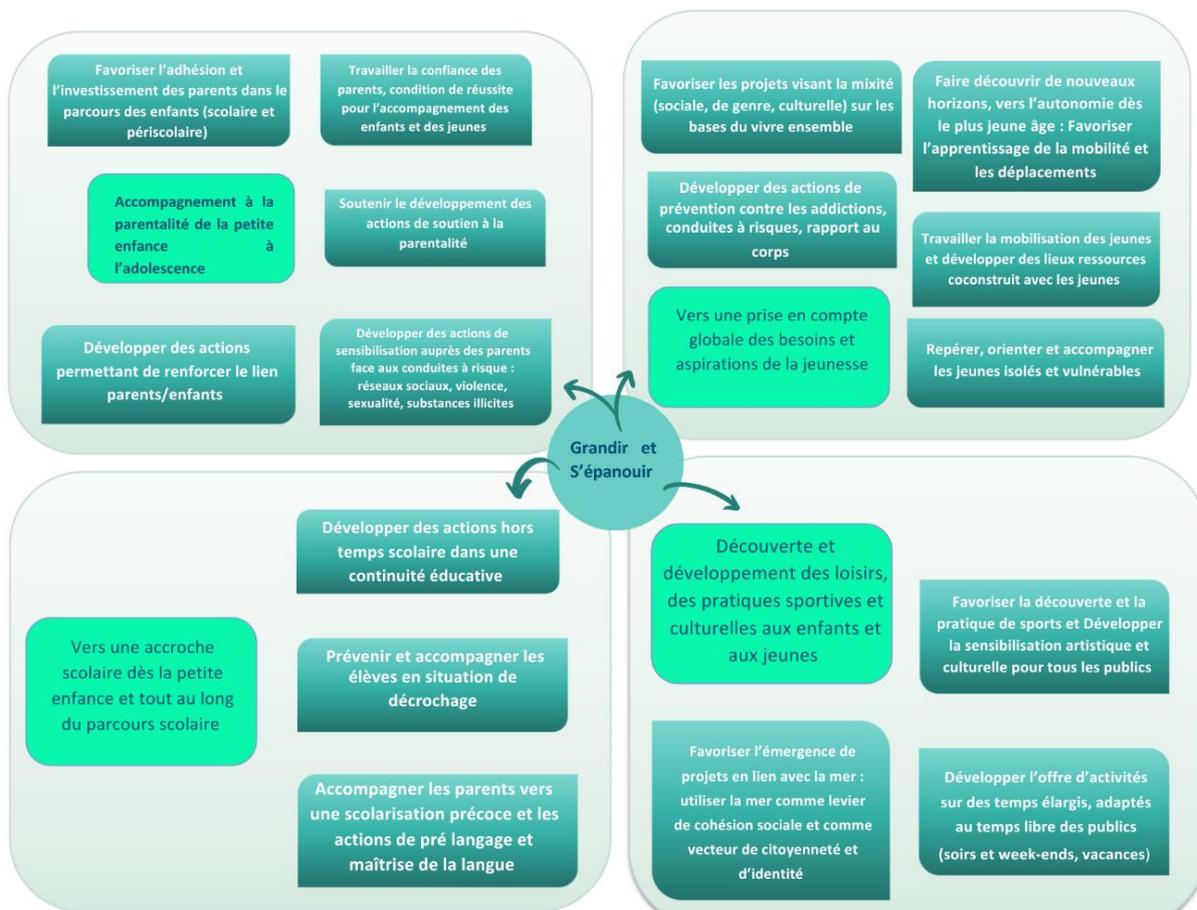
1. Grandir et s'épanouir

Les enjeux prioritaires identifiés :

Priorité 1 : Favoriser la scolarisation précoce et les actions de pré-langage et de maîtrise de la langue afin de favoriser l'accroche scolaire avec des actions spécifiques menées auprès des jeunes filles et des parents ;

Priorité 2 : Accompagner et soutenir la parentalité, de la petite enfance à l'adolescence : instaurer un lien de confiance avec les parents, favoriser des projets de proximité pour encourager cette confiance des parents, déconstruire les représentations dans tous les temps (scolaire et périscolaire) ;

Priorité 3 : Développer les actions permettant d'assurer la continuité éducative extrascolaire / Faire découvrir de nouveaux horizons.



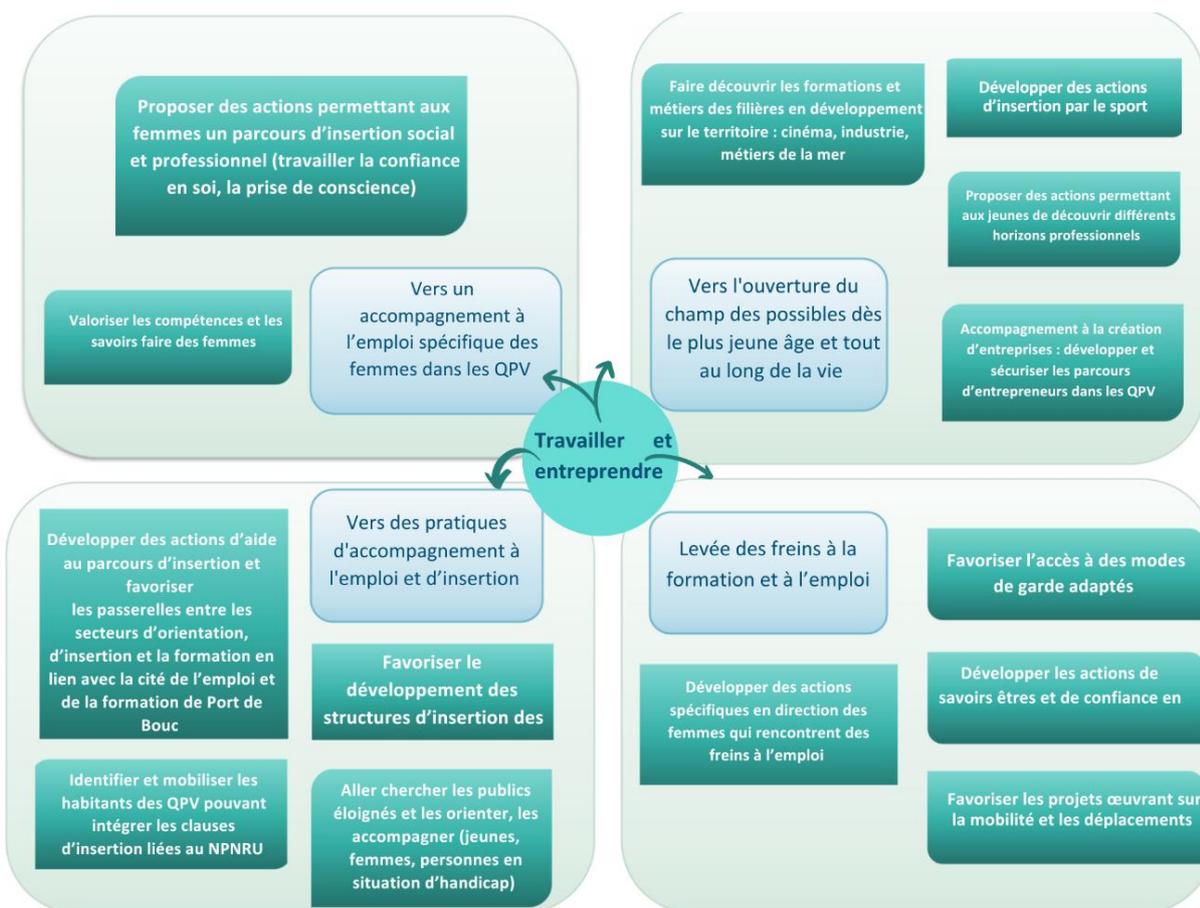
2. Travailler et entreprendre

Les enjeux prioritaires identifiés :

Priorité 1 : Développer des actions spécifiques en direction des femmes qui rencontrent des freins à l'emploi / Renforcer les coopérations autour de l'accompagnement social des femmes en recherche d'emploi / Aller chercher les publics éloignés et les orienter, les accompagner (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap) ;

Priorité 2 : Développer les actions de savoir-être et de confiance en soi / Faire connaître et animer la coopération et le réseau d'acteurs / Favoriser les projets œuvrant sur la mobilité /les déplacements ;

Priorité 3 : Faire découvrir les métiers et filières en développement sur le territoire : cinéma, industrie, métiers de la mer / Développer de nouvelles formations et orientations des jeunes.



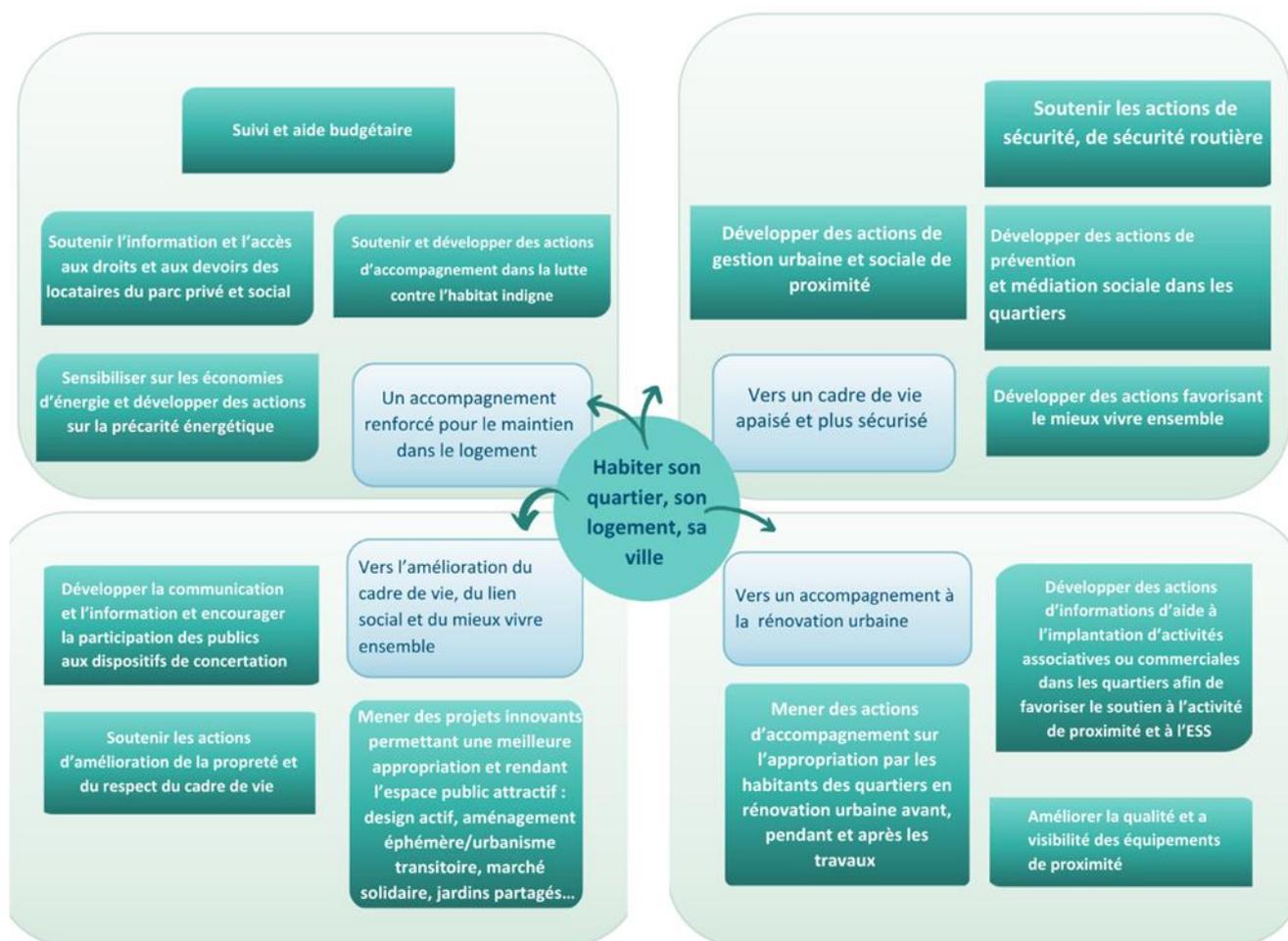
3. Habiter sa ville, son quartier, son logement

Les enjeux prioritaires identifiés :

Priorité 1 : Renforcer la prévention et la sécurité ;

Priorité 2 : Propreté, respect du cadre de vie par des actions de sensibilisation ;

Priorité 3 : Amélioration du cadre de vie, lien social et mieux vivre ensemble.

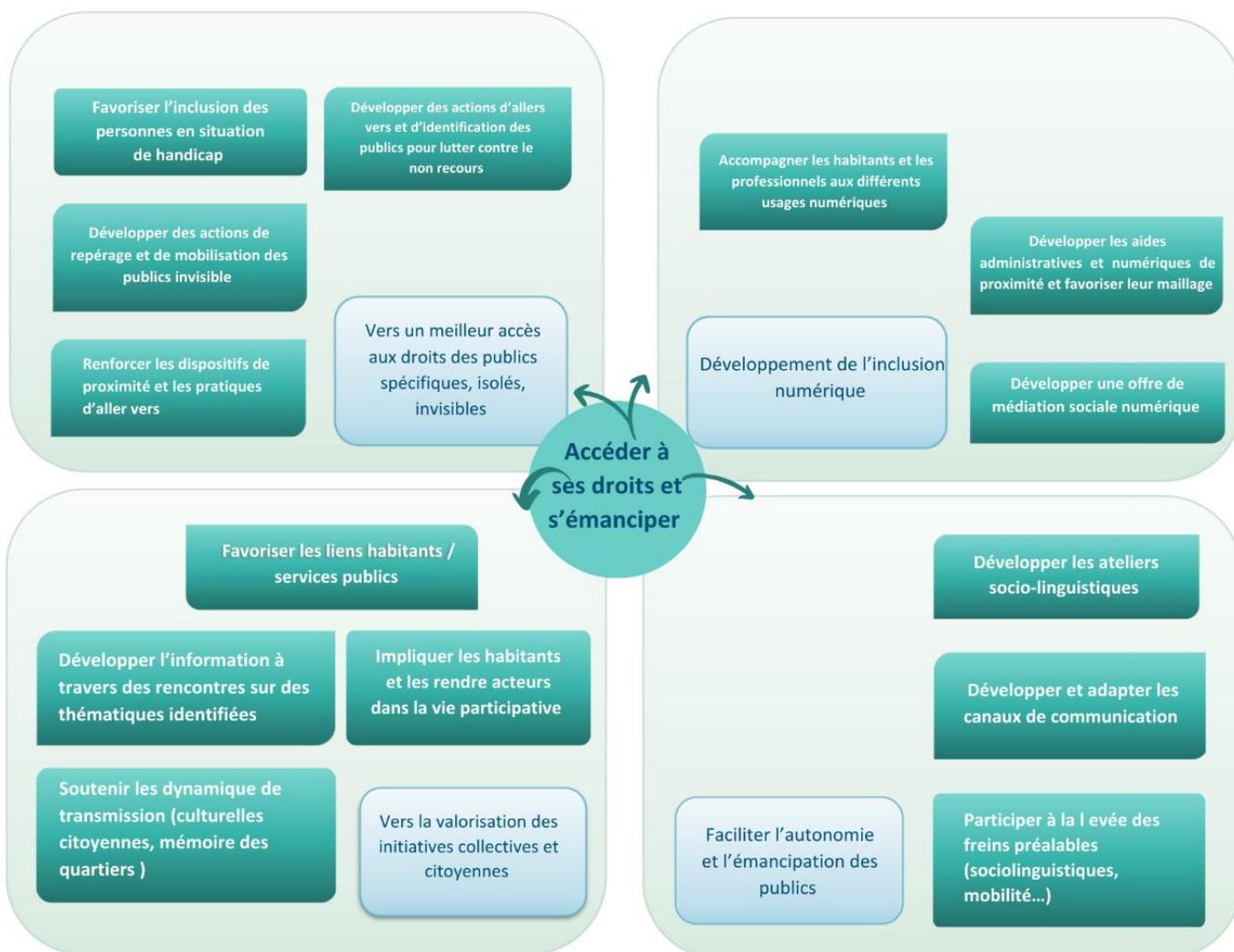


4. Accéder à ses droits et s'émanciper

Les enjeux prioritaires identifiés :

Priorité 1 : Faciliter l'accès aux droits, lutter contre le non-recours aux droits et prévenir les ruptures d'accompagnement / Repérer et mobiliser le public invisible ;

Priorité 2 : Développer l'information et encourager la participation des publics aux dispositifs de concertation / Impliquer les habitants et les rendre acteurs dans la vie participative.



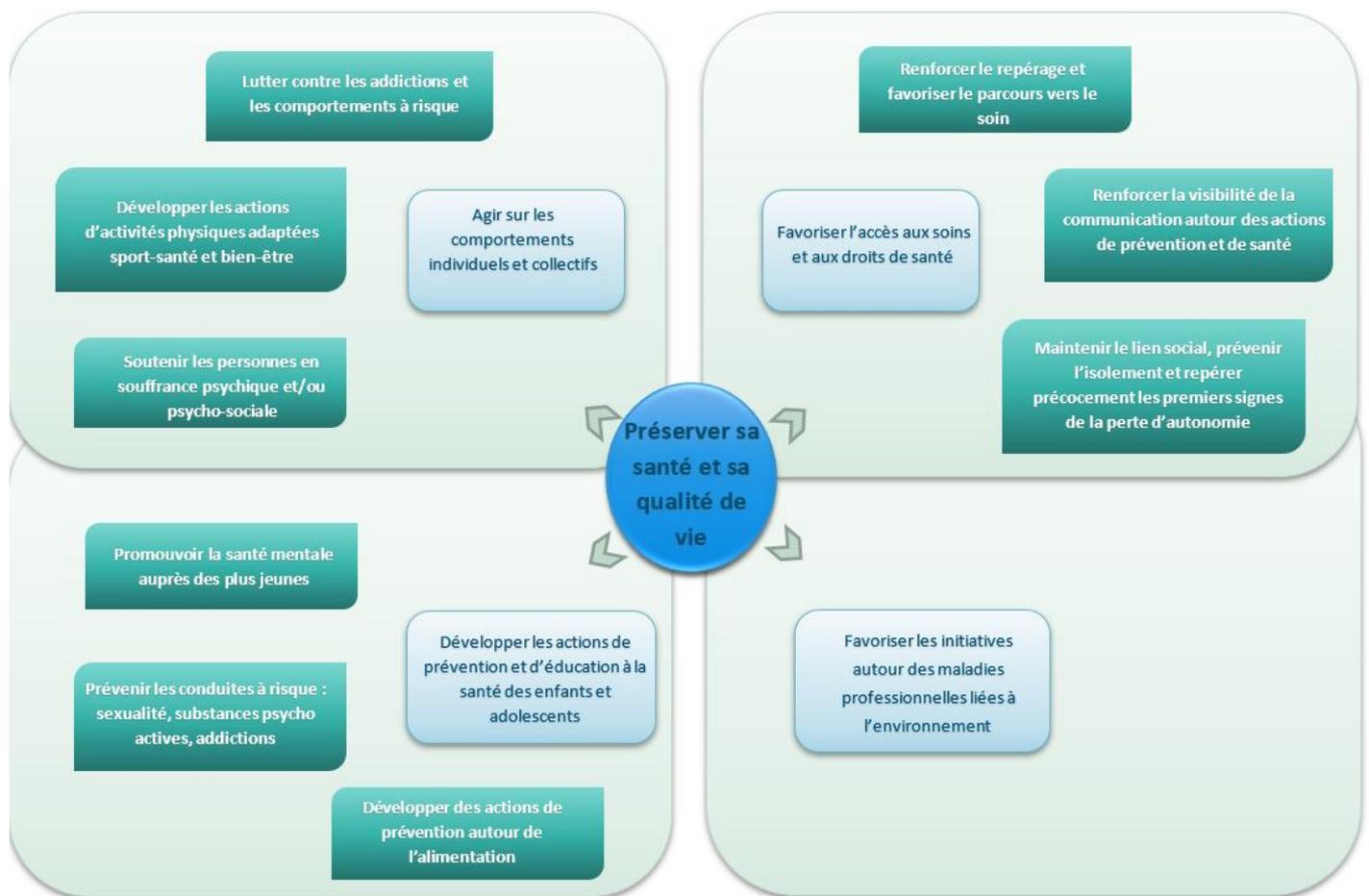
5. Préserver sa santé

Les enjeux prioritaires identifiés :

Priorité 1 : Renforcer le repérage et favoriser le parcours vers le soin (permettre l'accès aux soins) ;

Priorité 2 : Soutenir les personnes en souffrance psychique et/ou psycho-sociale/ Proposer des actions en faveur de la santé mentale des plus jeunes ;

Priorité 3 : Maintenir le lien social, prévenir l'isolement et repérer précocement les premiers signes de la perte d'autonomie / Lutter contre les addictions et les comportements à risque, notamment des jeunes.



Les réponses aux enjeux de la convention communale doivent s'appuyer sur les outils et dispositifs existants en optimisant les politiques de droit commun et l'ensemble des dispositifs politique de la ville.

6. Les publics prioritaires

- Les jeunes : une jeunesse présente et volontaire mais qui présente des difficultés tant sur le plan scolaire, social que sur le plan de l'insertion et de l'accès à l'emploi ;
- Les familles monoparentales : avec une attention particulière portée aux femmes ;
- Les personnes isolées et particulièrement le public sénior.

7. Les projets de quartier

Les projets de quartier, au sein du cadre défini par la convention communale, représentent une approche novatrice et participative visant à instaurer un changement positif et durable au niveau local. Feuilles de route opérationnelles sur les

quartiers, ils devront mettre en synergie et en mouvement les écosystèmes partenariaux dans la durée. Ils chercheront à développer des réponses concrètes aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Le périmètre d'un projet de quartier englobe les limites géographiques précises qui définissent l'étendue territoriale du projet. Il s'agit d'une délimitation spatiale stratégique.

Pour la commune de Port-de-Bouc, les périmètres des projets de quartiers retenus sont les suivants :

- Les Aigues Douces / La Lèque
- Les Comtes
- Tassy / Bellevue / Jean Jaurès
- Les Amarantes

Ces périmètres déterminent les zones d'intervention privilégiées pour la mise en œuvre des actions et des initiatives spécifiques à chaque projet de quartier. Les projets répondant aux enjeux identifiés lors de la construction des projets de quartiers seront privilégiés.

III – MODALITES ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX



Métropole Aix-Marseille-Provence

Division Politique de la Ville -
Renouvellement Urbain – Martigues / Port-de-Bouc /
Marignane

Emilie CAMBIAGGI
emilie.cambiaggi@ampmetropole.fr
07-60-74-59-91

Claire AUSSILLOUX
claire.aussilloux@ampmetropole.fr
07-76-23-41-81

Christine PISCHEDDA
christine.pischedda@ampmetropole.fr
06-27-45-39-99



Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Service Politique de la Ville et Habitat
Pôle Animation sociale et Politique de la ville

Chargée de Territoire
Zoubida MEGUENNI-TANI
zoubida.meguennitani@departement13.fr
04-13-31-37-68



Préfecture des Bouches-du-Rhône

Déléguée du Préfet
Hayet BENMAROUF
hayet.benmarouf@bouches-du-rhone.gouv.fr
06-40-37-42-03



Ville de Port-de-Bouc

Chef de Projets
Fabienne SANCHEZ
fabienne.sanchez@portdebouc.fr
04-42-40-65-06

Chargée de missions
Caroline PISANI
caroline.pisani@portdebouc.fr
04-42-40-65-76

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025

Territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la commune et la Métropole qui s'est concrétisé par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartiers, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs et les habitants qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

Dans ce cadre, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône souhaite poursuivre la dynamique déjà engagée et favoriser l'émergence d'actions de fonctionnement cohérentes avec les enjeux territoriaux en s'assurant de la promotion d'actions diversifiées et adaptées à destination des habitants du quartier prioritaire.

Le renfort des coopérations entre les différents acteurs du territoire pour construire avec les premiers concernés, les habitants, des actions qui répondent à leurs besoins et contribuent au développement du quartier et au rayonnement/attractivité de la ville est également visé.

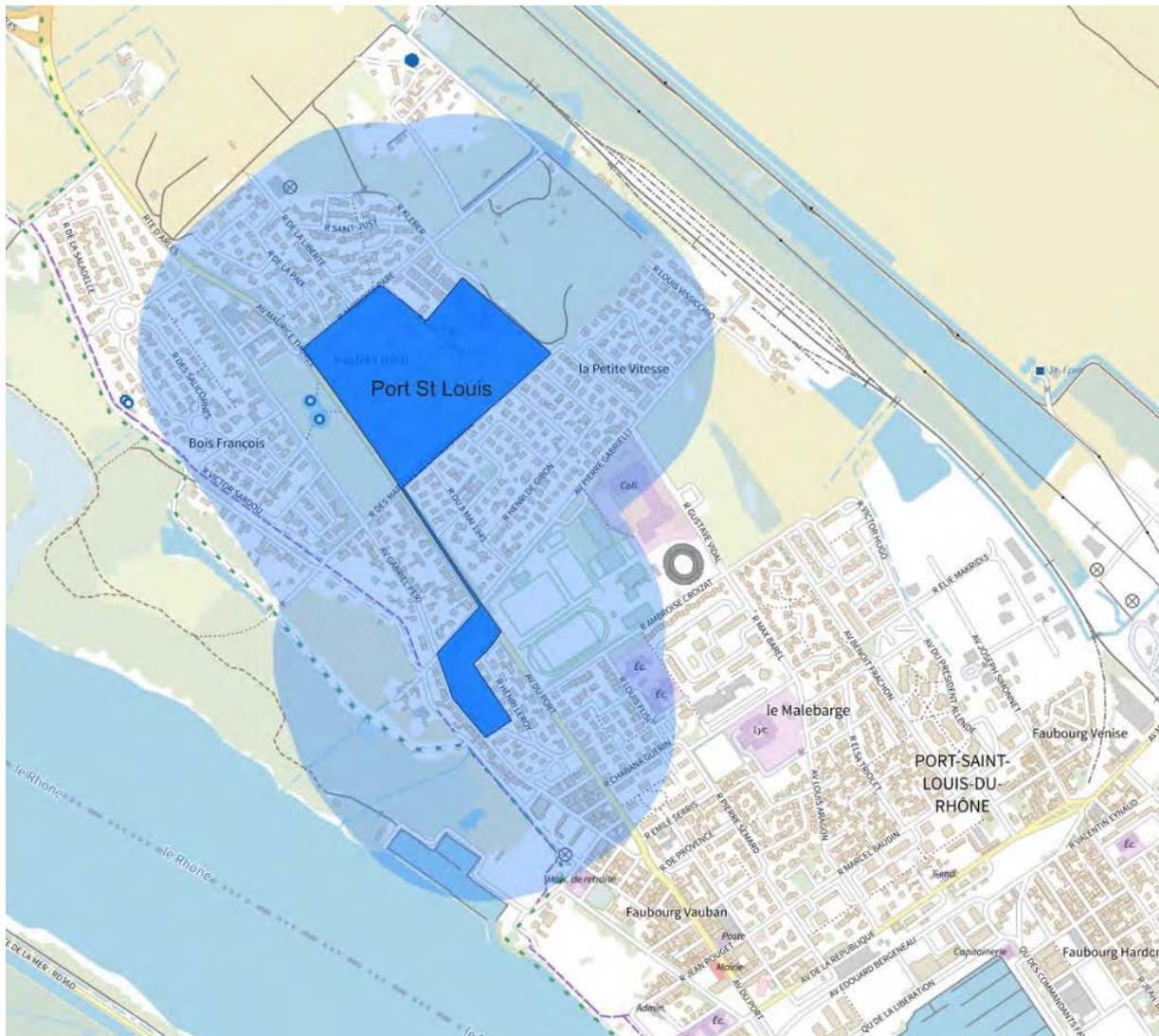
Tout en respectant les orientations ciblées dans le projet de quartier relatives à la participation des habitants, au cadre de vie, à l'éducation/ l'ambition scolaire et à la mobilité et à la coordination territoriale et la mise en cohérence de tous les dispositifs sur le territoire QPV de la Ville (CTG, PEDT, CLSPD, TER, Petite ville de demain, contrat de ville...)

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Port-Saint-Louis-du-Rhône se caractérise comme une centralité rayonnante à l'échelle de son bassin de vie. Le développement du pôle d'équilibre est par conséquent un enjeu majeur du territoire passant notamment par le renforcement de l'offre économique en fonction du poids de la commune et en complémentarité avec les pôles voisins, notamment Fos-sur-Mer. Le développement de la commune doit concilier avec de forts enjeux environnementaux.

Le cœur de ville s'est constitué autour de l'avenue du port et du monumental bassin central, siège historique de l'activité portuaire. La vie de proximité s'organise en « faubourgs », quartiers d'habitat à fortes identités. Ces faubourgs sont reliés par l'avenue du port, véritable colonne vertébrale nord/sud de la commune. Dotés de services, commerces et équipements, ils apportent à leurs habitants une réponse

efficace aux besoins du quotidien avec en complément des équipements culturels et sportifs diversifiés et de qualité mais aussi la présence d'un collège et d'un lycée privé technique et général. Cette offre est essentielle à la qualité de vie des habitants dans un territoire éloigné du reste de la métropole et qui compte une importante population de séniors mais aussi des ménages pauvres potentiellement captifs. La commune compte 47% de logements sociaux et un taux de pauvreté parmi les plus élevés du département.



Quartier prioritaire 2024 Port-Saint-Louis-du-Rhône

Source : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN01371N>

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers Prioritaires de la ville (QPV). Les modalités étaient détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers étaient définis par un décret du 30 décembre 2014. La géographie prioritaire a été actualisée et est entrée en vigueur le 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023).

La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône compte un quartier prioritaire.

Le quartier héberge 1093 habitants (<https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN01371N>) dont environ 76% habitant la résidence du Vauban (pour 366 logements de 13 Habitat qui vont connaître une réhabilitation à partir de cette année et 66 logements de Famille et Provence) et 24% la résidence le Stade (pour 126 logements de Famille et Provence).

Ses habitants connaissent des signes de précarité financière similaires aux habitants des QPV de la Métropole.

En termes de taux de pauvreté, en 2020, les QPV d'AMP se situent entre 25% et 59%. Au niveau des QPV français ce taux s'élève à 42,3% en 2020. A l'échelle du QPV de Port-Saint-Louis-du-Rhône, la résidence du Vauban comptabilise 34% de taux de pauvreté (taux identique à 2017) mais avec le carreau principal (de 853 habitants) dont le taux de pauvreté est de 39% contre 37% en 2017.

Pour la résidence le Stade ce taux s'élève à 30% (contre 28% en 2017).

Au total, sur l'ensemble du QPV, ce taux s'élève à 45%.

Un vieillissement de la population important au sein de la résidence du Stade :

En effet, alors que la moyenne de la résidence le Vauban s'élève à 18% de 65 ans ou plus (13% de 65 – 79 ans et 5% de 80 ans ou plus), ce taux est de 26% pour la résidence le Stade (17% de 65 – 79 ans et 9% de 80 ans ou plus).

La Résidence du Stade est à l'heure actuelle confrontée à une forte présence de personnes âgées, ce qui n'est pas encore le cas pour la résidence le Vauban, mais que cette dernière risque de connaître au vu de l'accélération du vieillissement de sa population dans les années à venir.

Toutefois, l'indice de jeunesse, favorise un renouvellement de la population. Ce qui n'est pas le cas sur la résidence du Stade.

Une plus forte présence de grandes familles à Vauban et de personnes isolées sur le Stade :

La part des ménages d'une personne est bien plus importante dans la résidence du Stade avec un taux de 43% (contre 37% en moyenne sur la commune), ce qui laisse présager d'une forte présence de personnes âgées, mais aussi isolées.

La résidence le Vauban est bien moins concernée avec un taux de 39%.

A l'inverse, les ménages de grande taille (5 personnes ou plus) se situent dans la résidence le Vauban, dont le taux est de 10% (contre 4% en moyenne sur la commune), alors qu'il est de 5% sur la Résidence du Stade.

Le QPV est composé de deux cités HLM aux caractéristiques d'occupation différente.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

À la suite de la concertation auprès des acteurs locaux et des habitants, des priorités ont été identifiées en lien avec **les axes définis dans le cadre du Contrat de ville métropolitain**.

- Grandir et s'épanouir
- Travailler et entreprendre
- Habiter son logement, son quartier, sa ville

- Préserver sa santé et sa qualité de vie
- Accéder à ses droits et s'émanciper.

Les priorités 2025 issues des grandes orientations de la convention communale sont les suivantes :

- Développer la mobilité et l'ambition scolaire des jeunes
- Faciliter l'accès aux études supérieures et aux formations
- Renforcer les prises en charges pédagogiques et éducatives des enfants et des adolescents avant, pendant et après l'école
- Articuler le volet éducatif du contrat de ville avec le dispositif « Territoire Educatif Rural » et la Convention Territoriale Globale
- Finaliser la rénovation du parc social ancien et dégradé : réhabilitation du quartier Vauban et Place Mireille : projet urbain de valorisation et d'intégration au reste du tissu urbain
- Renforcer l'intervention publique pour garantir l'accès aux droits et réduire les inégalités.

En déclinaison du Contrat de ville métropolitain, les orientations de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, se traduisent de la manière suivante :

Axes définis dans le contrat de ville métropolitain	Orientations de la commune de Port Saint-Louis-du-Rhône	
Grandir et s'épanouir		Accompagnement à la scolarité (Renforcement des dispositifs d'accompagnement scolaire, Lutte contre le décrochage scolaire, Parentalité et participation des parents dans l'accompagnement scolaire des Enfants)
		Accès aux apprentissages et à la culture des jeunes des quartiers (démocratie culturelle, valorisation du patrimoine local, engagement des jeunes dans la vie culturelle, création d'espaces culturels inclusifs).
Travailler et entreprendre		Problématique de mobilité des jeunes pour accéder aux zones d'emplois (Amélioration des infrastructures de transport, solutions de mobilité alternative, accompagnement à la mobilité),
		Niveau de qualification des jeunes trop faible par rapport à l'offre d'emploi locale (programmes de formation professionnelle, orientation et conseil professionnel, favoriser la poursuite d'études post-bac par les jeunes).
		S'appuyer sur les structures d'insertion pour organiser des job-dating pour les jeunes des quartiers de Port-Saint-Louis-du-Rhône (plateformes d'insertion professionnelle, Partenariats avec les entreprises locales et renforcement des chantiers d'insertion)
		S'appuyer sur les filières en extension sur la commune (Plaisance, Eolien flottant, Décarbonation industrielle)
Habiter son logement, son quartier, sa ville		Adaptation de l'habitat aux besoins des populations, notamment des seniors (Aménagement et rénovation des logements)
		Gestion urbaine de proximité (Maintenance et entretien des équipements publics, Sécurité et tranquillité publique)
		La transition écologique dans l'habitat et isolation du parc de logements sociaux (Rénovation énergétique des bâtiments, sensibilisation et formation des résidents, incorporation des énergies renouvelables)
		Qualité des espaces publics, embellissement et végétalisation (développement des espaces verts et biodiversité, mobilier urbain et accessibilité, actions de sensibilisation à l'embellissement).

Préserver sa santé et sa qualité de vie		La prévention des addictions, notamment chez les jeunes, est un enjeu majeur notamment sur l'usage du protoxyde d'azote.	
		La problématique des troubles de l'attention (Dépistage et accompagnement précoces, formation des enseignants et des éducateurs),	
		L'accès aux soins pour tous, à tous les âges de la vie (Renforcement de l'offre de soins),	
		Politiques tarifaires inclusives,	
		Sensibilisation et prévention.	
	Le suivi de la santé mentale	Développement des services de santé mentale	
		Programmes de sensibilisation à la santé mentale	
		Partenariats avec les acteurs locaux	
	Programme de lutte contre l'obésité et le diabète dans les quartiers	Programmes d'éducation nutritionnelle,	
		Initiatives favorisant l'activité physique,	
		Suivi médical et accompagnement personnalisé.	
Accéder à ses droits et s'émanciper.		L'inclusion numérique des seniors (Programmes de formation adaptés, création d'espaces numériques dans les quartiers).	
		L'implication des jeunes dans le renouvellement des équipes associatives (programmes de mentorat, inclusion des jeunes dans les instances décisionnelles).	
	Accompagnement technique, financier et administratif pour les citoyens engagés dans des associations de quartier		Centres de ressources pour les associations,
			Soutien à la recherche de financements,
			Promotion de l'animation associative locale dans les quartiers et de la participation citoyenne (événements de rencontre et d'échange, développer des dispositifs visant à favoriser la participation des habitants à la vie de quartier).

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les coordonnées des techniciens concernés par la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation du Contrat de ville que vous trouverez ci-après pourront vous être très utiles :

IV-1/ Equipe Métropole

Karin SCHAEFFER / karin.schaeffer@ampmetropole.fr / 06.27.45.48.02

IV-2/ Référent Communal de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Nathalie RAYMOND - Responsable Cohésion Sociale- Chargée de mission politique de la ville – n.raymond@portsaintlouis.fr /06.84.83.24.83

IV-3/ Référent Etat

Bruno SOLER – Délégué du Préfet pour l'Egalité des chances – 06.77.37.77.32 / bruno.soler@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département des Bouches-du-Rhône

Zoubida MEGUENNI TANI – Chargée de territoires – 04.13.31.37.68
zoubida.meguennitani@departement13.fr

LANCEMENT DE PROGRAMMATION 2025

Territoire de Salon-de-Provence



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire, poches de précarité

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipes communales

IV-3/ Référents Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la commune et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Située dans le département des Bouches-du-Rhône, à 52 km de Marseille, à 35 km d'Aix-en-Provence, à 40 km d'Arles, Salon-de-Provence est au cœur d'une unité urbaine regroupant 4 communes et 61 835 habitants en 2017. En tant que Ville-Centre, Salon-de-Provence a une vocation résidentielle (89% de résidences principales), avec une prépondérance de l'habitat collectif (63% à Salon contre 38% à l'échelle du Pays Salonais).

L'INSEE recense 45 000 habitants en 2020, avec une évolution croissante de la population depuis 2013, identique à l'ensemble du Pays Salonais de +0,5/an. Ce gain de population est visible chez les plus jeunes et sur la tranche 45 – 59 ans.

La majorité des familles salonaises ont des enfants à charge, les couples représentent 43% des ménages (contre 25% à l'échelle départementale) et 14% sont des familles monoparentales. Le vieillissement de la population est moins marqué qu'ailleurs, malgré une part de retraités importante (24,7%). Sur le plan sociologique, les employés et les professions intermédiaires sont les plus nombreuses et représentent une part plus élevée que dans l'ensemble du département. Les ouvriers sont également plus représentés à Salon que dans les Bouches-du-Rhône (17,7% contre 9%) alors que les cadres ne représentent que 13%.

La pauvreté touche 17% des ménages salonais, dont 23% des moins de 30 ans (28% sur AMP).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont identifiés au regard du critère de revenu de la population qui y réside. Ces quartiers sont identifiés comme prioritaires par les pouvoirs publics qui visent à traiter les difficultés dans ces quartiers et à réduire les inégalités entre les territoires. Elle s'opère en favorisant la cohésion sociale et urbaine par le soutien financier à des actions en direction des populations les plus fragiles.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a actualisé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Au regard de ce décret, deux quartiers ont été retenus pour la commune de Salon de Provence :



Le quartier des Canourgues bénéficie d'un programme de renouvellement urbain NPNRU « Projet Canourgues 2030 ».

La commune de Salon-de-Provence, a affirmé sa volonté de poursuivre son engagement sur le quartier des Bressons-Blazots malgré son absence dans la liste officielle des QPV (taux de pauvreté 20%). La municipalité a choisi de manière délibérée de maintenir ce périmètre dans ses initiatives locales de développement urbain et social.

Quelques données clés des deux quartiers prioritaires de Salon-de-Provence sont en annexe 1.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Le Contrat des possibles 2024-2030 et la convention communale cahier 2) fixent les grands enjeux du territoire pour les quartiers prioritaires. Ils sont accessibles en intégralité via le lien : <https://ampmetropole.fr/missions/cohesion-sociale-et-insertion/politique-de-la-ville/contrat-des-possibles/>

La ville de Salon s'inscrit totalement dans les enjeux métropolitains du Contrat des Possibles 2024-2030 dont *les caps à suivre* sont précisés dans les encadrés, elle y a fixé des axes de priorités dans sa convention communale, déclinés dans cet appel à projets.



Soutien à la fonction parentale et à la petite enfance
Développer un continuum éducatif
Inclusion des publics spécifiques
Insertion par le sport et la culture
Renforcement des liens entre la jeunesse et la culture
Prévention du harcèlement et du cyberharcèlement

Renforcer le soutien scolaire et l'orientation professionnelle des jeunes pour accompagner les enfants et les jeunes vers la réussite par des parcours sans rupture, ni décrochage en encourageant l'alliance éducative (école, parents, acteurs éducatifs du quartier) notamment sur les temps extra-scolaires.

Développer des actions de mobilisation, d'expérimentation en partenariat avec les organismes de formation, la Chambre économique et l'armée, afin d'ouvrir le champ des possibles et de sensibiliser les jeunes aux valeurs de travail, de coopération et de citoyenneté.

Favoriser l'égalité des chances et déconstruire les préjugés genrés des secteurs d'activités.

Promouvoir toute forme d'espaces d'échanges entre les jeunes et les acteurs de la sécurité civile pour favoriser un dialogue apaisé et pérenne.

Développer l'organisation de rencontres régulières, d'ateliers interactifs et promouvoir des dispositifs de médiation sociale.

Favoriser une mixité des jeunes au-delà des frontières des QPV.

Faciliter l'accès à une offre variée d'activités par la levée des freins. Développer des initiatives culturelles, sportives ou encore des projets d'engagement citoyen, conçus pour attirer un large éventail de jeunes. L'objectif est de créer des espaces de partage où les différences sont perçues comme une richesse plutôt qu'un obstacle, encourager la solidarité, et le respect mutuel.



Vers un accès facilité à l'offre de santé pour tous les habitants des QPV
Vers un accès facilité à la prévention
Vers un cadre de vie mieux préservé

Lutter contre l'obésité et promouvoir une alimentation saine et abordable ainsi qu'une pratique d'activité physique régulière pour les habitants, en développant :

- Des programmes d'éducation nutritionnelle et d'activités physiques adaptées ciblant les enfants et leurs familles ;
- Des partenariats avec les marchés, et les producteurs pour faciliter l'accès à des produits frais et de qualité, privilégier les circuits courts et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Des ateliers pour apprendre à cuisiner à tous et à tous âges ;
- Le soutien d'initiatives locales comme les restaurants d'insertion et/ou des tiers-lieux culinaires qui permettent de créer des espaces de convivialité autour de l'alimentation et répondre à un besoin à venir dans le cadre du NPRU des Canourgues ;
- Les conditions favorables à la pratique d'activités physiques régulières au cœur du quartier.

Prévenir les addictions, lutter contre la souffrance psychique et aider les populations concernées, en développant :

- Des actions d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes et des familles avec les partenaires de proximité ;
- Des activités de prévention spécifiques conçues pour engager activement les jeunes, renforcer leurs compétences psychosociales et la résilience ;
- Des dispositifs d'accompagnement et de soutien destinés aux personnes à risque ou déjà affectées par des problématiques d'addiction ;
- La mobilisation et la participation des habitants des QPV dans les initiatives de prévention. ;
- La coopération entre les différents acteurs institutionnels, associatifs, et le secteur privé pour créer un réseau solide et cohérent de prévention.



Pour l'ouverture du champ des possibles dès le plus jeune âge et tout au long de la vie
Pour un accompagnement à l'emploi et un recrutement inclusif
Vers un environnement social et matériel permettant d'accéder au travail sans frein
Vers une dynamique économique des QPV connectée avec toutes les filières du territoire.

Soutenir et accompagner l'entrepreneuriat dans le développement de projets :

- Créer un écosystème favorable au développement de projets innovants et durables, qui contribuent à la revitalisation des quartiers prioritaires et à la création d'emplois de qualité ;
- Déployer des programmes d'accompagnement personnalisé, destinés à guider les futurs entrepreneurs tout au long de leur parcours (mentorat, ateliers thématiques, coaching en développement d'affaire, recherche de partenariats stratégiques).

Optimiser l'insertion comme support du projet socio-professionnel :

- Renforcer les dynamiques collectives, partenariales de proximité afin de mieux capter, informer le public et l'accompagner vers les acteurs de l'insertion et de l'emploi ;
- Favoriser les rencontres entre demandeurs d'emploi, habitants des QPV et employeurs du territoire, dans un cadre valorisant les ressources, luttant contre les préjugés ;
- Soutenir les initiatives locales de développement d'un restaurant d'insertion et/ou un tiers-lieu culinaire en réponse aux implantations futures d'accueil d'étudiants du projet de renouvellement urbain des Canourgues. L'approche vertueuse vise à associer l'insertion et le « bien manger ».



*Egalité des droits effective et concrète entre tous les citoyens
Des services publics simples et accessibles permettant l'accès aux droits de tous
Vers une émancipation par le pouvoir d'agir individuel et collectif
La valorisation des initiatives collectives et citoyennes.*

Soutenir les projets culturels qui favorisent l'émancipation des habitants :

- Permettre la découverte d'actions culturelles et artistiques de qualité hors QPV, favorisant la mixité sociale par un accompagnement réduisant les freins d'accès (psychosociaux, mobilité, économique...). L'objectif est de créer des espaces de rencontre et de partage pour combattre les stéréotypes et idées reçues ;
- Développer et valoriser les pratiques artistiques et culturelles innovantes de proximité, avec une mixité d'usage qui contribuent à réduire les fractures numérique et culturelle, favorisent l'expression de la parole, l'épanouissement et l'émancipation des individus ainsi qu'à renforcer l'identité collective.

Développer la promotion de l'égalité et sensibiliser autour des préjugés pour lutter contre toutes formes de discrimination.



*Des territoires ouverts où l'on peut circuler librement
Vers une qualité de vie renouvelée dans son logement et son environnement immédiat
Un cadre de vie apaisé et des équipements de qualité
Vers des quartiers animés où les services de base et les commerces de proximité sont accessibles à tous.*

Vivre son quartier, sa ville.

La stratégie du projet NPRU des Canourgues vise à réintégrer le quartier dans un processus global de développement, en le considérant comme une ressource

forte de la ville et du pays salonnais. « Oxygéner, mixer, ouvrir » sont les maîtres mots du projet urbain.

En complément au projet NPRU des Canourgues, les actions PDV devront se développer par une dynamique projet multi-partenaire et l'implication des parties prenantes.

- Développer la gestion urbaine sociale de proximité et considérer l'expertise d'usage des habitants dans la co-construction avec l'ensemble des partenaires concernés ;
- Soutenir les projets de transition écologique (économie d'énergie, nature en ville, agriculture urbaine, réemploi.) ;
- Développer l'art dans l'espace public et la collaboration entre habitants et artistes ;
- Développer une démarche d'urbanisme favorable à la santé ;
- Encourager l'usage des mobilités douces par des aménagements adéquates, des parcours avec des signalétiques adaptées, l'identification des lieux ressources et des actions de sensibilisation auprès des habitants ;
- Révéler et valoriser les potentiels d'usage des espaces en friche ou non-exploités ;
- Conforter l'appropriation et le sentiment d'appartenance au quartier par des actions d'embellissement du cadre de vie.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Institutions	Personnes Ressources	Coordonnées téléphoniques / mails
Métropole AMP DGD ADHICT Pôle de réalisation territoriale Service Politique De la Ville Renouvelle ment Urbain Insertion et Emploi Innovation Sociale Division Nord Secteur Salon/Berre	Véronique LOPEZ Coordonnatrice administratif et financier	Tél : 04.90.17.47.72 veronique.lopez@ampmetropole.fr
	Roger SERVIES Chargé de projet d'insertion et emploi	Tél : 07.70.26.91.35 roger.servies@ampmetropole.fr
	Justine FAURE Cheffe de projet RU	Tél : 06.10.49.33.63 justine.faure@ampmetropole.fr
	Elodie SERRANO Coordonnatrice ASV	Tél : 06.10.49.67.76 elodie.serrano@ampmetropole.fr
	Stéphanie DEMUYSER Chargée de mission culture et vie sociale - PDV	Tél : 06.40.19.06.47 stephanie.demuyter@ampmetropole.fr
	Patrice VOLTO Coordonnateur Médiateur QPV	Tél : 06.32.87.53.35 patrice.volto@ampmetropole.fr
	Magali CAVALLIER Responsable de division secteur Salon-de-Provence / Berre l'étang	Tél : 06.46.29.13.89 magali.cavallier- madigout@ampmetropole.fr
Nathalie LEBOUC Cheffe de service- Division Nord	nathalie.lebouc@ampmetropole.fr	
Etat	Nathalie MATHIEU Déléguée du Préfet	Tél : 06.31.34.16.27 nathalie.mathieu@bouches-du- rhone.gouv.fr
Conseil Départemen tal - 13	Michèle LEGENBRE Chargée de territoires Politique de la Ville	Tél : 04.13.31.37.89 michele.legendre@departement13.fr

Réunion de lancement 14h le lundi 7/10 – salle du Conseil – FOCH

ANNEXE 1 / Quelques chiffres clés des deux quartiers prioritaires de Salon-de-Provence

Les chiffres clés du quartier des Canourgues

ÉTUDE | agam

compas



3 455 habitants soit **7,6%** de la population salonnaise



44% de la population a moins de 25 ans (vs. **30%** ville entière)



17% de la population a 60 ans ou plus (vs. **25%** ville entière)



2,8 personnes en moyenne par ménage (vs. **2,2** ville entière)



28% des ménages sont composés d'une personne (vs. **37%** ville entière)



37% des ménages sont des familles monoparentales (vs. **19%** ville entière)



15% de la population d'origine étrangère (vs. **6%** ville entière)



Un niveau de vie mensuel moyen de **1 067€** (vs. **1 743€** ville entière)



Un taux de pauvreté de **53%** (vs. **17%** ville entière)



30% des ménages bénéficient des minima sociaux (vs. **10%** ville entière)



24% des assurés sociaux bénéficient de la complémentaire santé solidaire (vs. **7%** ville entière)



79% des 15 ans et plus non scolarisés ont un bas niveau de formation (sans diplôme ou < BAC) (vs. **51%** ville entière)



9% des 15 ans et plus non scolarisés ont un diplôme BAC+2 ou sup. (vs. **30%** ville entière)



41% des 15-64 ans sont en emploi (vs. **63%** ville entière)



34% des salariés 15-64 ans sont en emploi précaire (vs. **18%** ville entière)

Les chiffres clés du quartier de la Monaque

ÉTUDE | agam

compas



1 669 habitants soit **3,7%** de la population salonnaise



37% de la population a moins de 25 ans (vs. **30%** ville entière)



18% de la population a 60 ans ou plus (vs. **25%** ville entière)



2,4 personnes en moyenne par ménage (vs. **2,2** ville entière)



31% des ménages sont composés d'une personne (vs. **37%** ville entière)



30% des ménages sont des familles monoparentales (vs. **19%** ville entière)



20% de la population d'origine étrangère (vs. **6%** ville entière)



Un niveau de vie mensuel moyen de **1 277€** (vs. **1 743€** ville entière)



Un taux de pauvreté de **35%** (vs. **17%** ville entière)



19% des ménages bénéficient des minima sociaux (vs. **10%** ville entière)



17% des assurés sociaux bénéficient de la complémentaire santé solidaire (vs. **7%** ville entière)



76% des 15 ans et plus non scolarisés ont un bas niveau de formation (sans diplôme ou < BAC) (vs. **51%** ville entière)



13% des 15 ans et plus non scolarisés ont un diplôme BAC+2 ou sup. (vs. **30%** ville entière)



50% des 15-64 ans sont en emploi (vs. **63%** ville entière)



30% des salariés 15-64 ans sont en emploi précaire (vs. **18%** ville entière)

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 TERRITOIRE DE SEPTEMES LES VALLONS



Contrat des possibles : AAP 2025

Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – SEPTEMES LES VALLONS ET SON QPV

I – 1/ La ville et la situation socio-économique des habitants

I – 2/ La géographie prioritaire, poches de précarité, territoires à enjeux

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropoles

IV-2/ Référent communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 par les partenaires signataires du nouveau Contrat de Ville du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche innovante se trouve une meilleure prise en compte des spécificités territoriales résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, la Ville de Septèmes, le Conseil Départemental, le bailleur social Villogia, le Centre Social de la Gavotte-Peyret, le tissu associatif local et les représentants d'habitants. Résultant d'un travail de concertation au cours de l'année 2024, cette approche a permis d'identifier les défis à venir ainsi que les orientations propres au quartier de la Gavotte-Peyret. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans la cadre de la réalisation du projet de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cet Appel à projets 2025 vise donc à favoriser l'émergence d'actions cohérentes avec les enjeux territoriaux inscrits dans la convention communale de la Ville de Septèmes. Il doit être aussi l'occasion de promouvoir de nouvelles actions adaptées à destination des habitants du quartier de la Gavotte-Peyret.

I – La Ville de Septèmes-les-Vallons et son quartier prioritaire

I – 1/ les QPV et la situation socio-économique

Septèmes-les-Vallons est une commune d'environ 11 800 habitants, situé au Nord de Marseille, limitrophe du quartier Notre Dame Limite, et qui est desservie par les principaux axes de circulation du secteur avec l'autoroute A7 et la route nationale N8.

La période « Des Trente Glorieuses », comme bon nombre de communes dans le département, a permis un fort développement de Septèmes, notamment à la fin des années 1970, par un doublement de sa population. C'est dans ce contexte, d'extension notamment des quartiers Nord de Marseille, et de la création du quartier Notre Dame Limite autour de l'hôpital Nord, que la ville s'est étendue dans le Sud-Est, avec tout d'abord l'implantation d'une cité provisoire de 94 logements puis la construction du quartier « La Gavotte-Peyret ». Avec environ 513 logements à sa construction (70-72) puis 420 logements sociaux après la destruction de la tour M en 1980, répartis au sein de 14 bâtiments dont trois tours de 15 et 17 étages, l'ensemble a été rénové en 2021 par le bailleur Vilogia (l'ancien bailleur social était Logirem). Classé quartier prioritaire en Politique de la ville, depuis la loi Lamy de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le quartier réunit à ce jour environ 1 420 habitants.

Depuis environ une dizaine d'années, avec l'aide de ses partenaires institutionnels et des forces vives du territoire, les élus de la ville ont engagé un travail de transformation urbain ambitieux du quartier de la Gavotte-Peyret. La requalification du parc de logement de ce quartier, ainsi que de ces espaces extérieurs, dans le cadre du programme ITI FEDER, réalisés par le bailleur, sont à l'image des ambitieux projets portés par l'actuelle municipalité.

I – 2/ La géographie prioritaire, poches de précarité

Le quartier de la Gavotte-Peyret ressemble à de nombreux QPV de la Métropole, non seulement par son agencement physique, similaire à cet urbanisme des grands ensembles des « trente glorieuses », mais aussi à travers ses caractéristiques socio-économiques et démographiques.

Cela se traduit principalement par :

- Une concentration des ménages de grande taille qui est liée à l'offre de logement de grande taille disponible, mais aussi par une part importante des ménages (+de 50%) vivant en dessous du seuil de pauvreté avec un revenu médian mensuel de 1 033 euros.
- Un vieillissement de la population avec une part importante de ménage résidant depuis plus de 10% sur le QPV (64%, moyenne QPV Métropole est de 48%).
- Une explosion des familles monoparentales, post-Covid, mais qui est systémique à l'échelle des QPV métropolitain et donc une part importante de ménage dépendants des prestations sociales (environ 50%)
- 1/3 de la population active est au chômage depuis plus deux ans, avec une forte proportion de femmes.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS

Au vu des éléments du diagnostic territorial présenté ci-dessus, il ressort que le nouveau Contrat de ville 2024/2030 et cet appel à projet 2025 devront s'attacher à proposer des axes de travail autour des questions suivantes :

- Familles monoparentales et parentalité
- Vieillesse de la population
- Formation des jeunes et politique d'insertion professionnelle
- Mobilité infra communale et pendulaire

Pour se faire, et en reprenant, les objectifs de la convention communale, l'appel projet 2025 de la Ville de Septèmes propose d'agir de manière renforcée autour des cinq objectifs prioritaires suivant :

- **S'épanouir et vivre ensemble**

- Favoriser le développement d'action intergénérationnelle en valorisant les compétences des plus âgés
- Créer les conditions de services et d'actions pour permettre le « bien vieillir »
- Favoriser le lien social et l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous
- Soutenir le développement de projet porté par des association ou collectifs de jeunes

- **Préserver sa santé et pérenniser sa qualité de vie**

- L'Initiative de nouveaux projets santé/environnement en direction des personnes sédentaires
- Proposer des actions autour de la pratique sportive et du bien-être pour tous les publics
- Permettre l'accès aux soins et à des actions de prévention

- **S'émanciper et accéder à ses droits les plus essentiels**

- Proposer des projets favorisant l'accès à l'emploi et à la formation
- Le développement d'actions facilitant l'accès aux services publics et aux équipements sportifs et culturels
- Faciliter la poursuite des études et accompagner les jeunes adultes dans un parcours d'insertion professionnelle
- Encourager et accompagner les familles vers les dispositifs idoines permettant la persévérance et éviter les décrochages scolaires

- **Avoir la possibilité de se mouvoir**

- Le soutien à des actions proposant des solutions adaptées aux différents usages des habitants en terme de mobilité
- Faciliter les mobilités pendulaires en proposant une offre nouvelle et alternative à la voiture
- La promotion et l'accompagnement des actions de mobilité nationale/internationale en s'appuyant sur les dispositifs existants, ou en allant chercher d'autres sources de financement

- **Habiter son quartier, sa ville et avoir un cadre de vie apaisé**
 - Contribuer à des espaces de sérénité par l'animation des lieux de vie de proximité,
 - Impliquer les habitants sur les questions environnementales et leur offrir une opportunité concrète d'améliorer leur lieu de vie
 - Renforcer la présence sur site par des actions coordonnées entre acteurs

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme de la Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du « guide Dauphin d'aide à la saisie », vous trouverez en annexe de cet appel à projets un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Pour les acteurs intéressés, souhaitant se positionner sur cet appel à projets, des équipes territoriales, composées de référents Métropole, Etat, Ville et Conseil Départemental, sont à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questionnements et vous accompagner à déposer votre dossier.

Vous trouverez ci-dessous les noms et coordonnées des agents pouvant être sollicités pour les différents secteurs :

Equipe Métropole :

- Salaheddine MEBARKI, Chef de Service Métropole Aix-Marseille-Provence
Salaheddine.mebarki@ampmetropole.fr
- Nadia BOUZIDI, Chargée de mission Projet Urbain
nadia.bouzidi@ampmetropole.fr
- Remi ESCOUSSAT, Chargé de mission Projet Urbain
remi.escoussat@ampmetropole.fr
- Pierre AKA-MELI, Coordinateur Atelier Santé Ville SE1
pierre.aka-melli@ampmetropole.fr

- Soraya POSTEL, Assistante
Soraya.postel@ampmetropole.fr

Référents Ville de Septèmes-les-Vallons :

- PierreBOURRELY@ville-septemes.fr

Référents Etat :

- Nadia VIEUX, Délégué du Préfet
nadia.vieux@bouches-du-rhone.gouv.fr

Référents Département :

- Anne GRAS, Chargée de territoire
anne.gras@departement13.fr

LANCEMENT PROGRAMMATION 2025 TERRITOIRE DE VITROLLES



Contrat des possibles

Engagements « Quartiers 2030 »



SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

I-1/ La géographie prioritaire

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

II-1/ Spécifiques à la commune

III – MODALITE DE DEPOT DES PROJETS

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

IV-1/ Equipe Métropole

IV-2/ Equipe communale

IV-3/ Référent Etat

IV-4/ Référent Département

INTRODUCTION

Le lancement de l'appel à projets politique de la ville 2025 de la Métropole Aix-Marseille-Provence marque un premier acte significatif de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie territoriale inscrite au titre du Contrat des possibles.

Au cœur de cette nouvelle approche se trouve une prise en compte des spécificités territoriales, résultant d'une collaboration étroite entre l'Etat, les communes et la Métropole qui s'est concrétisée par la construction des conventions communales. Celles-ci ont permis d'identifier de façon précise les défis et les orientations propres à chaque territoire. Cette démarche participative, qui sera approfondie dans le cadre des projets de quartier, doit garantir l'adéquation avec les réalités et les spécificités locales des projets déposés par les acteurs associatifs au titre de l'appel à projets 2025. Cet Appel à projets reste fondamental pour venir appuyer les démarches de déploiement des politiques de droit commun sur les quartiers qui demeurent les premiers outils de la Politique de la ville.

Le Contrat des possibles se caractérise par sa flexibilité et son ouverture à l'innovation, il encourage la recherche de solutions créatives et adaptées aux contextes variés des territoires de la Métropole.

Cette approche novatrice s'appuiera enfin sur une démarche de co-construction permanente avec les porteurs associatifs qui constituent les acteurs essentiels pour la réussite de cette nouvelle dynamique.

I – PRESENTATION SUCCINCTE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VITROLLES

Située entre le plateau de l'Arbois et l'Étang de Berre, Vitrolles est au centre de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les deux QPV présents sur la commune, quartier Centre et la Frescoule, à l'instar de l'ensemble des quartiers prioritaires de la métropole, sont caractérisés non seulement par le niveau de pauvreté mais surtout par sa forme multi-dimensionnelle, avec des freins associés comme l'absence de mobilité, la faiblesse des niveaux de formation, l'éloignement de l'emploi, les difficultés d'accès aux droits, le non-recours aux politiques de droit commun. Au regard de la démographie, les enfants et les femmes sont les premiers impactés.

PORTRAIT DE LA FRESCOULE



Source : AUPA

Le quartier de La Frescoule est situé au sud de la ville de Vitrolles. Il souffre d'un déficit d'attractivité en dépit de points forts et d'une politique volontariste des pouvoirs publics et bailleurs sociaux.

Bien qu'il soit bien desservi en transports en commun, il est relativement éloigné du centre-ville.

Le quartier bénéficie d'une physionomie agréable, sans grands ensembles, mais avec des immeubles de petite hauteur.

En revanche, l'avenue du 8 mai, artère centrale, peine à garder ses commerces ouverts, avec beaucoup de locaux vides et fermés. Elle est largement fréquentée par des groupes de jeunes, avec la présence d'un réseau de trafic de stupéfiants.

Il y a peu d'inégalités à l'intérieur du quartier, mais dans le même temps une homogénéité sociale relative et pas ou peu de porosité avec la zone d'activité de l'Anjoly, et son public d'actifs qui n'investit pas le quartier pendant la pause méridienne.

La Frescoule fonctionne comme un « sas » de transition, dans la mesure où les familles ne restent pas durablement dans le quartier.

La population est jeune, majoritairement familiale, et peu qualifiée : 29 % de la population a moins de 15 ans¹, avec une part élevée de familles avec enfants, dont environ 45 % est monoparentale².

Le taux de scolarisation des 16-24 ans, de 54 % seulement, est notable car très faible. 63% des 15 ans et plus sortis du système scolaire n'ont pas de diplôme ou un niveau inférieur au bac (contre 46 % sur la moyenne vitrollaise).

On constate le développement de phénomènes d'isolement parmi les 14 % de personnes plus de 60 ans, mais aussi chez les personnes vulnérables, et les hommes seuls.

Les revenus proviennent majoritairement de l'activité (à 67%), avec 50 % de la frange 15-64 ans en emploi. 30 % des habitants sont titulaires des minimas sociaux.

¹Indice de jeunesse de 3,2 contre 1,7 sur l'ensemble des QP

²Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires CAF

PORTRAIT DU SECTEUR CENTRE



Source : AUPA

Il est géographiquement situé au centre de la ville de Vitrolles, compris entre le centre administratif au nord, le centre commercial au sud, l'autoroute A7 à l'ouest et le piémont du plateau de l'Arbois à l'est. Il est traversé par l'avenue des Salyens qui constitue une véritable colonne vertébrale pour la ville en reliant ses différents pôles.

Un quartier peuplé et rénové, en cœur de ville

Avec 6 341 habitants, soit 18% de la population de Vitrolles et 26% de la population des QPV, Vitrolles Centre est l'un des quartiers prioritaires les plus peuplés du Pays d'Aix. Il est subdivisé en quatre zones : Les Pins, La petite Garrigue, Le Liourat et les Hermes. Le Programme de rénovation urbaine de 2008, avec les premiers travaux lancés en 2009, ont permis de se concentrer sur le seul quartier des Pins et d'amorcer une véritable transformation du quartier et des conditions de vie des habitants, en complémentarité d'une politique municipale très volontariste d'implantations de service public qui a véritablement décroisonné ce quartier.

Au-delà du PRU, une dynamique de projet a été engagée et dépasse les frontières du Cœur de projet, avec la construction d'un multiplexe cinématographique, la réhabilitation d'ensembles de logements sociaux et l'aménagement des espaces publics, particulièrement dans le quartier des Hermes.

Le quartier fait l'objet d'un nouveau programme de rénovation urbaine qui s'inscrit dans la continuité du premier programme. L'objectif du projet est d'améliorer les conditions de vie tout en continuant à décroisonner et lutter contre l'entre-soi. Le second objectif du NPNRU est d'assurer la cohérence des projets mis en œuvre sur le secteur Centre avec les dynamiques à l'œuvre au sud (zone d'activité, zone commerciale) et au Nord (PRU1).

Le secteur centre fonctionne comme une « nasse », dans la mesure où 55 % des habitants y sont installés depuis plus de 10 ans, avec un indice de fragilité des ménages déjà sur place plus important que pour les familles qui arrivent. Très peu de turnover (seulement 6% des ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans) dans un habitat constitué à 97% de logement sociaux au sein du quartier. L'indice de mixité y est très faible.

Une population jeune et en difficulté : 42 % a moins de 25 ans, avec un indice de vulnérabilité des mineurs à 35.5%³, soit un niveau élevé (30,3% à l'échelle des QPV du Pays d'Aix). En dépit d'un taux de scolarisation actuel des 16-24 ans de 61% (soit identique à la moyenne communale), la part des 15 ans et plus sortis du système scolaire sans diplôme ou avec un niveau infra-bac est très importante, à 72 %.

³Source : COMPAS,2019

Une part grandissante de séniors et de personnes isolées : avec 16% du quartier qui a 60 ans ou plus, **plus d'un tiers des séniors de Vitrolles vit dans ce quartier**. En revanche, la part de personnes seules au sein des ménages est plus importante qu'à l'échelle de Vitrolles (31% soit 7 points de plus).

Un niveau de pauvreté important lié à un faible taux d'emploi, et qui plus est, d'emploi précaire : 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté. On constate une disparité entre le niveau de vie médian aux Pins, très bas, et celui un peu plus élevé du Liourat par exemple.

La part des habitants 15-64 ans du Centre en emploi est de 45%⁴ (emplois précaires).

Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 20 % entre 2016 et 2021. Les catégories les plus touchées sont les moins de 26 ans (+11%) et plus de 50 ans (+29%), en parfaite adéquation avec la structuration démographique du quartier.

Une part importante des familles monoparentales : 31% des familles monoparentales vitrollaises sont domiciliées sur le secteur Centre.

II – LES ENJEUX ET LES GRANDES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE

Les orientations formulées dans cette déclinaison communale sont définies en fonction des enjeux spécifiques des quartiers prioritaires de Vitrolles, à l'issue du bilan des programmations précédentes, des remontées de terrain quotidiennes de l'ensemble des acteurs locaux œuvrant dans les quartiers, mais également d'un travail de réflexion collectif, notamment mené lors des travaux préparatoires de la convention communale du Contrat des possibles 2024-2030 avec l'ensemble des parties prenantes de la politique de la ville (bailleurs sociaux, associations, représentants d'habitants, services municipaux, Etat, la Métropole, CAF, Département et autres partenaires institutionnels).

Ces orientations doivent donc être considérées comme des priorités d'intervention, non seulement pour répondre aux besoins des habitants des QPV, mais aussi pour inscrire ces quartiers dans une dynamique territoriale plus large.

C'est pourquoi elles doivent être entendues comme un cadre d'instruction, pour la Ville et ses partenaires, des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville pour l'année 2025.

Par ailleurs les projets déposés devront également être ancrés localement, afin de pouvoir mobiliser les publics ciblés, soit à travers la co-construction en amont avec un ou des opérateur(s) déjà actif(s) sur les QPV (services publics, associations, etc.), soit à travers un lien établi, préalablement au dépôt du dossier, avec les services opérationnels de la politique de la ville de Vitrolles.

⁴Chiffre INSEE 2019- ce taux est dans la moyenne des QPV de la métropole,

Orientation 1 : Décloisonnement des quartiers

L'objectif poursuivi est prioritairement celui de favoriser la mixité sociale, soit en incitant les habitants des quartiers prioritaires à élargir leur périmètre de vie physique et psychique, soit en créant des espaces et des temps permettant aux personnes extérieures aux quartiers de les fréquenter, pour favoriser les rencontres et l'inscription des QPV dans des dynamiques de territoire plus larges. Deux axes, déclinés en sous thématiques.

1- Ouvrir les horizons, créer des perspectives

Par la mobilité physique :

- Projets proposant **un accompagnement-type Aide aux déplacements**, aide aux permis et à l'achat de véhicules, prêts de véhicule, mobilités douces etc.
- Projets de “ **premiers pas**” **incluant sorties et découvertes** dans un périmètre régional voire national ;
- Projets favorisant **l'appropriation des ressources naturelles du territoire**.

Par la mobilité psychique et le développement du pouvoir d'agir :

- Projets permettant de travailler **les questions d'estime de soi, d'ambitions, de trajectoires et projets personnels** ;
- Projets permettant de **faire le lien entre les habitants des QPV et la dynamique culturelle et sportive du territoire** :
 - Actions permettant **de susciter l'intérêt et la participation des habitants des QPV** aux grandes manifestations culturelles et sportives locales ;
 - Actions favorisant **le lien et l'accès aux équipements culturels** de la Ville par le travail de médiation (Combattre le sentiment d'illégitimité des habitants à pousser la porte, communiquer sur l'offre de service) ;
 - Actions permettant de **rendre perceptible** (notamment pour les parents d'enfants), **la plus-value à pratiquer une activité sportive et/ou culturelle** récurrente ;
 - Actions permettant **l'initiation et la découverte de toutes formes d'arts et de pratiques sportives**, avec une diversité de propositions en dehors des activités stéréotypiques associées à l'image des QPV (foot, Street art, rap, etc.) ;
 - Actions permettant de **valoriser les cultures, arts de faire, visions du monde des habitants** en vue d'une meilleure compréhension entre les différents groupes sociaux et culturels.

Par le renforcement du lien social

- **Projets de socialisation pour les personnes les plus vulnérables** (vieillissantes/ isolées/ éloignées/ avec problématiques sociales) pour repérer, impliquer, orienter notamment vers les services et dispositifs de droit commun sociaux et d'accès aux droits (Maison du Droit – Point Justice, Permanences numériques France services, actions d'alphabétisation, etc.), mais aussi les centres sociaux, la Maison Pour Tous etc.
- **Projets en lien avec la stratégie de prévention de la délinquance** (CLSPD) qui promeuvent le vivre ensemble, les valeurs de la République, la lutte contre toutes formes de discrimination, de racisme et de haine, notamment dans le but de prévenir le repli sur soi, le communautarisme, voire la radicalisation dans des idéologies extrémistes avec une attention particulière pour les publics en marge, notamment lorsqu'ils sont jeunes.
 - Actions visant à **l'éducation aux médias**, notamment sur les usages des réseaux sociaux ;
 - Actions de **sensibilisation sur les fake news**, le complotisme, et le développement des idéologies anti-républicaines ;
 - Actions de **renforcement de l'esprit critique** (vérifier une information, s'informer, diversifier ses sources, argumenter, contre-argumenter, débattre sans diaboliser son contradicteur).

2 - Favoriser l'attractivité des quartiers

Favoriser la fréquentation par d'autres publics tout en permettant aux habitants de mieux vivre leur quartier

- Projets visant à **proposer des manifestations et/ou la proposition de services susceptibles d'attirer toutes sortes de publics**, en priorité des personnes ne vivant pas dans le secteur, dans l'optique de temps fédérateurs conviviaux rassemblant les habitants et les personnes extérieures.
- Projets permettant **d'animer le quartier** à travers des activités récurrentes et des rendez-vous identifiés.
- Projets concourant à **la participation habitante**, notamment celles impliquant **le développement de projets « cadre de vie » par les habitants** en lien avec les Conseils Citoyens. Les projets autour de jardins collectifs dans les quartiers prioritaires seront, en particulier, soutenus.

Accompagner les transformations urbaines en cours

Une attention particulière sera portée **au renouvellement urbain en cours sur le quartier du Liourat** :

- Projets visant à **l'appropriation des transformations par les habitants** ;
- Projets visant à la **mobilisation et au concours des habitants autour du projet urbain**, de la nouvelle identité du quartier, de la définition des nouveaux services à proposer en réponse aux besoins des habitants

- Projets visant à **dynamiser et animer les espaces et/ ou équipements**, notamment ceux nouvellement aménagés ou créés dans le cadre des opérations de réhabilitation - requalification

Orientation 2 : Climat des quartiers, sécurité et tranquillité publique

L'objectif est de **penser le climat des quartiers dans une globalité**, en faisant **le lien entre la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (programme d'action du CLSPD), **la gestion urbaine sociale de proximité, la cohésion sociale entre les habitants**. Dans l'idée que le mieux vivre ensemble et la restauration d'un lien de confiance avec les institutions et l'environnement permet de prévenir dégradations et faits de délinquance.

C'est pourquoi seront prioritairement soutenus :

- **Les projets qui participent à la création du lien social :**
 - Actions facilitant **le bon fonctionnement urbain et social des quartiers**, dans une approche de gestion urbaine et sociale de proximité, comme les actions visant à promouvoir le vivre ensemble et les règles de vie en société, notamment autour de la question des déchets et partages des espaces publics, dans une démarche de transition écologique ;
 - Actions favorisant **les rencontres entre les catégories sociales et entre les générations** ;
 - Actions déclinées dans **le domaine de l'habitat et du cadre de vie, menée dans une optique de transition écologique**, avec des réalisations pour la maîtrise de l'énergie, le respect des espaces publics. Une attention particulière sera portée aux actions de sensibilisation et d'éducation concernant la gestion des déchets et le tri ;
 - Actions de **développement d'une politique partenariale de la médiation sur le territoire**, en articulation étroite et permanente avec la Ville et les bailleurs sociaux, qui veilleront à prévenir ou réguler les situations conflictuelles sur l'espace public ou dans les parties communes mais aussi à développer l'information, l'accès au droit et le pouvoir d'agir des habitants ainsi qu'à renforcer le lien social.
- **Les projets d'animation préventive :**
 - **Actions en horaire décalé** et à destination du **public non touché par les structures** ;
 - Actions récurrentes et identifiées permettant **l'accès à des activités et pratiques culturelles sportives**, notamment **pour les jeunes** sur un calendrier régulier ;
 - **Actions sur les lieux où sont identifiées des problématiques de conflits d'usages et des enjeux d'appropriation positive des espaces** (chantiers jeunes).

- **Les projets de prévention secondaire**

- Actions qui permettent **le repérage des jeunes absentéistes, décrocheurs** ou pouvant passer à l'acte et proposant des actions innovantes de remobilisation. Le besoin est en particulier prégnant pour la tranche d'âge 11-16 ans, en particulier pour les publics des collégiens ;
- Actions qui permettent de **rétablir le lien de confiance dans le triptyque enfants-parents-institutions**, et notamment scolaires ;
- Actions de **prévention du harcèlement et des conduites à risques** (deux-roues, chicha, réseaux sociaux, etc.) et des addictions, en lien avec les partenaires du territoire.

Orientation 3 : Santé

Les partenaires du Contrat de Ville soutiendront des actions s'inscrivant dans le cadre du Plan Local de Santé Publique, prioritairement celles permettant le développement de l'implication des habitants dans la construction des actions de prévention et les approches d'entraide entre pairs.

Seront priorisés :

- **Les projets dans le champ de la santé mentale**

- Actions de **renforcement du travail en réseau** et d'appui aux professionnels de premier recours dans le repérage et l'orientation ;
- Actions passerelles afin de **favoriser l'accès à la prise en charge** (permanences peu institutionnalisées, médiations, actions collectives) ;
- Actions transversales autour des **compétences psycho-sociales** et de **lutte contre le harcèlement scolaire** ;
- (En lien avec l'orientation 5) **Des projets de soutien à la fonction parentale** : notamment en direction des familles monoparentales et des parents d'adolescents (actions collectives et individuelles, répit, renforcement de l'estime de soi) ;
- **Renforcement des projets de prévention** en direction des **plus jeunes** (notamment avant 11 ans) ;
- Actions en faveur de **l'inclusion des personnes en situation de souffrance psychique** (conférences, projets d'entraide entre pairs) ;
- **Une meilleure prise en compte des publics âgés, en situation de handicap, isolés** dans les actions développées.

- **Les projets visant à la prévention et au repérage précoce des difficultés/troubles des apprentissages**

- **Les projets visant à l'hygiène de vie**

- **Actions auprès des publics vulnérables** (nutrition, maladies chroniques) ;
- Renforcement des **actions auprès des familles et des tout-petits** (sommeil, nutrition, écrans) ;
- **Actions sport, santé, bien être, levée des freins à l'activité physique.**

- **Les projets visant à l'accessibilité alimentaire**, notamment en lien avec l'offre commerciale et dans une optique de proximité et d'exploitation des ressources agricoles (lien avec le pouvoir d'agir des habitants, leurs interactions avec le territoire).

Orientation 4 : Egalité hommes-femmes

La Ville de Vitrolles conduit un Plan de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBTQ+, qui comporte un axe fort sur l'égalité femmes-hommes. C'est pourquoi, en articulation avec celui-ci, **une attention particulière sera portée par les partenaires du Contrat de Ville aux projets intégrant cette dimension**, (en direction des femmes mais aussi des hommes), **les stéréotypes de genre, mais également l'homophobie et la transphobie**, qui font tout autant partie du même spectre.

Seront soutenus :

- **Les projets visant à déconstruire les stéréotypes de genre**, en particulier ceux en direction des garçons/hommes/pères très prégnants mais dont on parle peu et qui entravent les jeunes dans des comportements et choix contraints voire des conduites à risques ;
- **Les projets qui parviennent à capter le public masculin**, notamment axe santé/ accompagnement à l'emploi ;
- **Les projets sportifs avec une mixité genrée ;**
- **Les projets de prévention des violences faites aux femmes ;**
- **Les projets permettant de valoriser et de mettre en lumière les compétences et talents des femmes des quartiers prioritaires**, souvent victimes de stigmates et préjugés, notamment lorsqu'elles ne travaillent pas ;
- **Les projets d'insertion professionnelle et de remobilisation des publics féminins**, à travers un travail sur l'appropriation des ressources du territoire, un travail sur l'estime de soi et la construction ou reconstruction d'un projet, la constitution d'un réseau dans une visée insertionnelle ;
- **Les projets de sensibilisation à destination des publics adultes**, moins touchés par les actions de prévention traditionnellement proposées aux jeunes notamment dans le cadre scolaire ;
- **Les projets permettent de favoriser une appropriation égalitaire de l'espace public notamment pour les femmes** (animations, actions de proximités).

Orientation 5 : Soutien à la parentalité

Les projets déposés dans ce cadre devront être pensés en articulation et ou en complémentarité avec les différents dispositifs spécifiques ou de droit commun présents sur la commune (Cité Educative, Programme de réussite éducative, Projet éducatif local, etc.).

Dans l'optique de répondre aux besoins spécifiques repérés en QPV, les projets soutenus devront intégrer les dimensions suivantes :

- **Projets visant à développer une approche systémique de la famille**, pensée comme une globalité dans ses fonctionnements et problématiques ;
- **Projets visant à travailler les compétences psychosociales** ;
- **Projets visant à repérer les enfants présentant des fragilités** et travailler en lien avec les familles, pour **soutenir la fonction éducative**, et **outiller le parent dans la construction de sa relation à l'enfant** ;
- **Projets visant à repérer les jeunes en rupture**, ou en difficulté pour mieux les orienter, accompagner ;
- **Projets visant à renforcer l'appui à la scolarisation**, à travers les actions de persévérance scolaire et l'accompagnement à la scolarité. Les actions destinées à éviter toute déscolarisation précoce sans diplôme ou formation seront particulièrement soutenues ;
- **Projets visant au répit parental** notamment pour les familles monoparentales ;
- **Projets visant à la diversification des modes de garde** en complémentarité de l'offre existante, à visée insertionnelle.

Orientation 6 : Insertion professionnelle

Les partenaires du Contrat de Ville soutiendront prioritairement les actions visant à faciliter l'accès au service public de l'emploi et de la formation : (levée des freins, orientations, sas pour intégrer des dispositifs de droit commun), avec une vigilance à ne pas récréer des actions identiques au droit commun estampillées QPV.

- **Projets facilitant l'accès à l'emploi et à la formation des publics prioritaires, en complémentarité avec les acteurs de l'emploi**
 - Action pour **repérer et orienter les publics dits "invisibles"** ;
 - **Action sur les freins périphériques** : mobilité, modes de garde notamment pour les personnes amenées à travailler en horaires décalés, absence de maîtrise de l'outil informatique, connaissance du marché du travail etc., afin de faciliter l'orientation vers les acteurs de l'emploi et de la formation.
- **Projets sur le développement de liens entre le tissu économique local (dont les zones d'activités) et les habitants des quartiers prioritaires, et notamment les jeunes**, en travaillant sur les représentations (préjugés réciproques, représentations sur la mobilité, sur les types de métiers proposés, etc.) et en proposant des actions innovantes destinées à contrer l'absence de réseau et à travailler sur les savoir-être.

Orientations transversales

L'ensemble des projets déposés doivent œuvrer à l'accès aux droits des habitants, notamment au regard de la dimension de fracture numérique, et venir en complémentarité ou en renfort des propositions de droit commun.

III – MODALITE ET CONDITIONS DE DEPOT DES PROJETS

Pour la programmation 2025, les dossiers de demande doivent être déposés uniquement sur la plateforme Dauphin (pas de dépôt sur la plateforme Métropole) : <https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>

Le porteur de projet doit déposer un dossier unique par action pour l'ensemble des partenaires du contrat de ville visé. Il convient de suivre les consignes de saisie des données avec rigueur notamment sur les éléments suivants : intitulé / thématique / localisation(s) / répartition des financements dans le budget prévisionnel et attestation sur l'honneur.

Après la validation des projets en comité de pilotage, certains financeurs (Département, bailleurs et certaines communes) vous demanderont un dépôt spécifique des dossiers ayant fait l'objet d'un financement de leur part au titre de la programmation.

Pour vous guider sur la plateforme Dauphin, en complément du guide DAUPHIN d'aide à la saisie, vous trouverez en annexe de cet appel à projet un tutoriel précisant la méthode à suivre spécifique au contrat de ville.

IV- CONTACTS TERRITORIAUX

Les porteurs de projets conserveront comme **interlocuteurs privilégiés les services référents en matière de Politique de la ville de la ville de Vitrolles**, ainsi que **la déléguée du Préfet** au niveau de l'État. Ces référents seront mobilisés pour accompagner les porteurs de projets dans la construction de l'action et la constitution du dossier de demande de subvention.

IV-1/ Equipe Métropole

Service Insertion Sociale et Politique de la Ville - Secteur Nord

Cheffe de service : Nathalie LEBouc – 04 42 52 80 20 – nathalie.lebouc@ampmetropole.fr

Secrétariat : 04 42 52 80 10

Responsable de division : Nathalie PACE - 04 42 91 55 64 - nathalie.pace@ampmetropole.fr

Rénovation Urbaine :

Nathalie PACE - Responsable de division

04 42 91 55 64 - nathalie.pace@ampmetropole.fr

Cohésion sociale :

Anne-Laure ARTIGE : Cheffe de projet Politique de la Ville

04 42 91 55 60/ 06 20 28 65 77 – annelaure.artige@ampmetropole.fr

Prévention de la délinquance :

Thierry NICOLAS : Agent de Développement Territorial QPV de Pertuis- chargé de prévention de la délinquance –

04 42 91 55 56 / 06 28 50 20 [62 - thierry.nicolas@ampmetropole.fr](mailto:62-thierry.nicolas@ampmetropole.fr)

Insertion et Emploi :

Sébastien AUBERT : Chef de projet PLIE/Insertion

04 42 52 80 24 / 06 70 13 01 27 - sebastien.aubert@ampmetropole.fr

IV-2/ Equipe communale

Direction de la Solidarité Ville de Vitrolles

Directeur : **Rémy BARGES** - remy.barges@ville-vitrolles13.fr –

04 42 7763 65 – 07 61 68 28 06

Assistante de direction : **Régine Ponte**

04 42 77 63 65 - regine.ponte@ville-vitrolles13.fr

Cheffe de projet politique de la ville, cité éducative, PLCDRAH : **Elodie LAPLACE**

politique.de.la.ville@ville-vitrolles13.fr

Renouvellement urbain, Cadre de vie et gestion urbaine et sociale de proximité :

Benoît HERSEMUL : Directeur Direction de l'Aménagement

04 42 77 91 23 / 07 64 43 68 19 - benoit.hersemul@ville-vitrolles13.fr

Santé :

Lisa Pastor : coordinatrice Atelier Santé Ville

04 42 77 93 13 / 06 87 09 43 17 – lisa.pastor@ville-vitrolles13.fr

IV-3/ Référent Etat

Marion PINATEL : Déléguée du Préfet pour la commune de Vitrolles

06 79 93 17 41 – marion.pinatel@bouches-du-rhone.gouv.fr

IV-4/ Référent Département

Michèle LEGENDRE : Chargée de Territoires, Aix-en-Provence, Gardanne et Vitrolles

04 13 31 37 89 - michele.legendre@departement13.fr

